



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI DE L'AISNE 2025 - 2028





Nicolas FRICOTEAUX

Président du Conseil départemental
de l'Aisne

Depuis plusieurs années, nous avons engagé dans l'Aisne une politique volontariste en faveur de l'insertion, profondément ancrée dans nos valeurs de solidarité et de proximité. La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, qui transforme en profondeur le dispositif du RSA, nous invite aujourd'hui à faire un pas de plus. Cependant, avant d'ouvrir une nouvelle étape, j'ai souhaité tirer le bilan des dernières années.

Ce bilan est positif : près de 73 % des actions que nous avons programmées ont été réalisées. Ce résultat, atteint grâce à l'engagement constant de nos services, de nos partenaires et des acteurs de terrain, nous donne la force et la légitimité pour aborder la période 2025-2028 avec ambition. Une ambition lucide, car nous connaissons les tensions budgétaires qui pèsent sur notre collectivité. Mais une ambition résolue, car je suis convaincu que, même avec des moyens limités, nous pouvons continuer d'innover, de proposer des actions pertinentes et de rester une collectivité pleinement présente aux côtés des Axonaises et des Axonais.

Le passage du PDI (Programme départemental d'insertion) au PDIE (Programme départemental d'insertion vers l'emploi) est un choix fort : il marque notre volonté d'orienter encore davantage notre politique d'insertion vers l'emploi. Nous voulons soutenir les bénéficiaires du RSA dans la construction ou la redéfinition de leur projet professionnel, faciliter l'accès à la formation et accompagner chaque personne pour qu'elle puisse, à terme, sortir des politiques de solidarité et retrouver une pleine autonomie.

Depuis plusieurs années, deux convictions guident notre action. D'abord, prévenir la bascule vers le RSA : accompagner les personnes en amont, avant que les difficultés ne s'installent. Ensuite, assurer un suivi, vers, et dans l'emploi, car nous savons que les obstacles ne disparaissent pas au lendemain d'une signature de contrat. Ce sont ces principes qui continueront de structurer notre action.

Le nouveau PDIE s'articule autour de plusieurs priorités claires :

- Mieux mesurer l'impact de nos actions et la réalité des parcours ;
- Associer plus largement les bénéficiaires à l'élaboration de nos politiques, car leur expérience est une richesse ;
- Reconnaître l'effort d'insertion au-delà des chiffres, en valorisant l'implication des référents comme celle des personnes accompagnées ;
- Proposer un accompagnement cohérent, continu, adapté aux besoins des publics comme des spécificités de chaque canton ;
- Garantir un dispositif d'insertion efficace et optimisé ;
- Dynamiser les parcours pour favoriser, toujours, le retour à l'activité.

Notre ambition repose également sur la coopération. Le PDIE ne pourra pleinement réussir que s'il s'inscrit dans une démarche de réseau, ouverte à l'ensemble de nos partenaires locaux et institutionnels. Ensemble, nous avons la capacité d'apporter des réponses plus rapides, plus justes et plus efficaces. Enfin, un nouvel appel à projets Insertion-Emploi sera lancé en 2027, pour deux ans. Il nous permettra d'adapter et de consolider une offre d'insertion réactive et mobilisable, au plus proche des besoins réels des bénéficiaires du RSA.

À travers ce programme, je réaffirme notre responsabilité sociale, humaine et territoriale. Nous continuerons d'être présents, au plus près, pour accompagner celles et ceux qui en ont besoin, avec détermination et sens du service public. Le Département assumera pleinement ses politiques de proximité, mais toujours avec un objectif clair : permettre à chaque bénéficiaire de retrouver une place durable dans l'emploi. C'est dans cette confiance collective que nous construirons, pour l'Aisne, une politique d'insertion toujours plus ambitieuse et engagée.



Aisne-actifs.com
DES OFFRES ✓ DES CANDIDATS

SOMMAIRE



1. INTRODUCTION

POURQUOI ÉLABORER UN PDIE ?	6 à 11
1 Bilan du précédent Plan Départemental d'Insertion	8
A- Rappel des orientations fortes et principes de mise en œuvre	8
B- Bilan du PDI au terme de son exécution	9



2. MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PDIE 12 à 21

CALENDRIER & APPROCHES PARTENARIALES

1 Approches partenariales	13
2 Évolution du contexte institutionnel	13
3 Calendrier	21



3. LES CHIFFRES CLÉS DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI DANS L'AISNE 22 à 49

1 La situation socio-économique du territoire	23
2 Les publics bénéficiaires du RSA	28
A- De l'association des bénéficiaires du RSA à la définition de la politique insertion et emploi	28
B- Caractéristiques des publics bénéficiaires du RSA	33
3 Des moyens conséquents mobilisés pour l'accompagnement et le retour à l'activité des BRSA	40
4 Politique et moyens du Département pour favoriser l'insertion et le retour à l'emploi des BRSA	41
A- Des accompagnements ciblés pour appréhender au mieux les besoins des bénéficiaires du RSA	41
B- Des dispositifs d'insertion et d'accompagnement en amont du retour à l'activité des bénéficiaires du RSA	42

SOMMAIRE



4. DISPOSITIFS & MOYENS EN FAVEUR DE L'INNOVATION

50 à 79

DU RETOUR À L'ACTIVITÉ ET DU SUIVI DANS L'EMPLOI

1 La professionnalisation par la formation	51
2 La plateforme Aisne-actifs.com de mise en relation entre les publics en insertion, dont les bénéficiaires du RSA et les employeurs	53
3 Les séminaires mensuels en ligne, un travail sur les secteurs en tension tels que les métiers de l'autonomie, et les saisonniers	55
A- Des séminaires en ligne	55
B- Le secteur de l'autonomie via les leviers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)	55
C- Les travaux saisonniers	57
4 Le Bénévolat	58
5 Les Immersions professionnelles	61
A- la PMSMP s'inscrit dans une démarche préventive	61
B- L'immersion facilitée	61
6 De l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) aux Comités Techniques Opérationnels Aisne-actifs (CTO Aisne-actifs)	63
7 Les clauses d'insertion par l'activité économique (CIAE)	66
8 Le développement de « l'aller vers »	73
A- Bus Aisne-actifs (insertion, formation, emploi)	73
B- Maraudes numériques	77
9 Les journées collaboratives entre professionnels	79



5. ÉVALUATION DU PDIE & GOUVERNANCE TERRITORIALE

80 à 83



6. ANNEXES

84 à 133

Les orientations et « ambitions » du PDIE de l'Aisne



INTRODUCTION



1. Introduction

Pourquoi élaborer un PDIE ?

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Conseil départemental coordonne la politique d'accompagnement social, socioprofessionnel et professionnel des bénéficiaires du RSA, et mobilise les acteurs et dispositifs qui favorisent l'insertion professionnelle des publics dits vulnérables.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) recense les besoins et planifie les actions d'insertion sur l'ensemble du Département. Ces actions sont ouvertes aux bénéficiaires du RSA pour avancer dans leur projet d'insertion par l'accompagnement dans un projet de création d'entreprise ou de qualification, des chantiers d'insertion, des activités collectives ou citoyennes.

Le PDI du département de l'Aisne a été adopté en 2016 avec comme principales orientations :

- Prioriser l'accès à l'emploi
- Dynamiser les parcours d'insertion
- Responsabiliser les usagers et animer une logique de droits et de devoirs
- Garantir un dispositif d'insertion efficient et adapté au public
- Associer les usagers à la définition, la conduite et l'évaluation de la politique insertion

Ce PDI a été prolongé jusqu'en juin 2024.

Au regard de l'évolution des nouvelles orientations nationales, le Conseil départemental saisit l'opportunité de rénover ses orientations en matière d'insertion pour agir et valoriser la remise en activité des bénéficiaires du RSA, en mobilisant les forces vives du territoire.

Par ailleurs, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 amorce une nouvelle dynamique illustrant un paysage des politiques de l'emploi relativement complexe et en pleine transformation. Ainsi, le fonctionnement en réseau est préconisé pour coordonner les acteurs du service public de l'emploi et de l'insertion afin de tendre vers le plein emploi d'ici 2027-2028.

Au-delà du PDI, le Président a réinterrogé sa politique d'insertion qu'il a dès lors orienté vers le retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA. Cette stratégie se traduit par la mise en œuvre et le développement d'outils spécifiques tels que la plateforme **Aisne-actifs.com**, le renforcement des dispositifs d'accompagnement professionnel, la mise en place de coaching emploi, ainsi que le recours aux clauses d'insertion...

Cette nouvelle approche départementale est ainsi déclinée dans un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) qui recense les besoins et l'offre locale en matière d'insertion et d'emploi et, planifie les actions correspondantes pour assurer une dynamique de retour à l'emploi. Elle s'inscrit à la croisée des chemins du plan de lutte contre la pauvreté et du pacte des solidarités et définit la politique commune au Département et à ses partenaires pour les quatre prochaines années.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi dans le cadre d'un contrat d'engagement unifié et d'un régime de droits et devoirs rénové

Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion.
Article L 263-1 du code de l'Action Sociale et des Familles



1. Introduction

1 - Bilan du précédent Plan Départemental d'Insertion

A - Rappel des orientations fortes et principes de mise en œuvre

16 AVRIL 2016

7

orientations
générales validées
en Assemblée
départementale

- **S'agissant du dispositif d'accompagnement du public**
 - 1- donner la priorité à l'accès à l'emploi
 - 2- dynamiser les parcours d'insertion avec, comme finalité, le retour à l'activité
 - 3- garantir un dispositif d'insertion efficient et adapté au public
 - 4- responsabiliser les usagers et animer une logique de droits et devoirs
- **S'agissant de l'accès à l'allocation et sa gestion**
 - 5- garantir le juste droit et lutter contre les indus et la fraude
- **S'agissant de la gouvernance de la politique insertion**
 - 6- mettre en œuvre la politique insertion avec une gouvernance renouvelée
 - 7- associer les usagers à la définition, la conduite et l'évaluation de la politique insertion

25 AVRIL 2016

Présentation
des démarches
à mettre en œuvre
aux partenaires
associés

- A-** Sécurisation, contrôle et évaluation de l'accès à l'allocation RSA et à sa gestion
- B-** Amélioration du dispositif d'accompagnement du public soumis à droits et devoirs
- C-** Diversification des moyens d'insertion et mise en œuvre d'expérimentations
- D-** Animation de la gouvernance et association des usagers à la politique d'insertion

Les solidarités humaines sont ainsi placées au cœur de l'action départementale.

L'assemblée départementale s'est, à ce titre, fixée l'objectif de réinventer le modèle de l'insertion, un modèle qu'il souhaite rendre plus dynamique, plus incitatif, basé sur l'interactivité, sur l'accès aux droits mais aussi sur l'exigence des devoirs, en vue de retrouver le chemin de la cohésion sociale.

Le plan « Aisne actifs plus » reposait sur deux grandes finalités :

- Accompagner plus longtemps les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Développer une stratégie d'insertion efficace, durable, garante d'une meilleure intégration dans notre société.

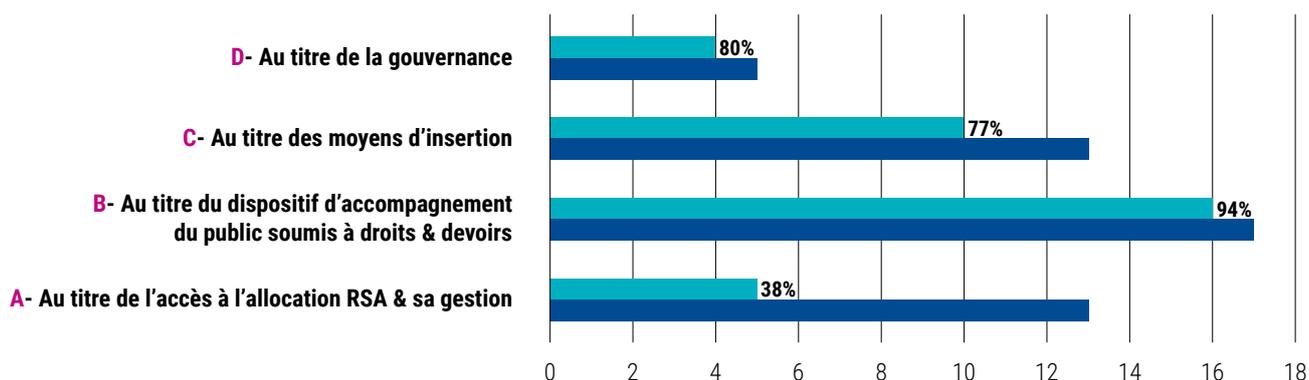


B - Bilan du PDI au terme de son exécution

Dans la lignée des orientations du PDI, le **Plan Aisne actifs +**, impulsé en 2019 par l'assemblée départementale, sera un véritable accélérateur du retour à l'activité et de l'accompagnement social. Ce plan mobilise près de 13 millions d'euros sur cinq ans pour soutenir diverses actions d'insertion. Il comprend des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), des accompagnements globaux, des plateformes dédiées, des ateliers et chantiers d'insertion, ainsi que des dispositifs tels que le RSA activité (RSA saisonnier). **Ces efforts ont contribué à une réduction de 10% du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, passant de 18 186 en novembre 2020 à 16 339 en décembre 2024.**

Le PDI 2016-2020, prolongé jusqu'en 2024, s'articulait autour de 48 objectifs répartis en 4 thématiques intégrant, la gestion de l'allocation RSA, le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires, les moyens d'insertion proposés et enfin l'animation de la politique emploi / insertion et son interaction avec les associations d'usagers.

TAUX DE RÉALISATION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PDI 2016-2024



	A Au titre de l'accès à l'allocation RSA & sa gestion	B Au titre du dispositif d'accompagnement du public soumis à droits & devoirs	C Au titre des moyens d'insertion	D Au titre de la gouvernance
Objectifs atteints	5	16	10	4
Objectifs fixés	13	17	13	5

73% DE RÉALISATION DES OBJECTIFS GLOBAUX



1. Introduction

1) Un accès aux aides sociales de droit commun à renforcer

L'accès aux droits et la gestion du RSA restent des sujets à enjeux sur lesquels des perspectives d'amélioration ont été repérées.

En effet, les situations de non-recours aux services publics ainsi qu'aux aides sociales et de droit commun persistent. Les délais de traitement des dossiers par les organismes sociaux sont parfois longs et peuvent générer un mauvais portage des aides en substitution.

Pour autant, le recours aux maisons France Service a permis d'apporter une réponse encourageante quant à la connaissance des différents dispositifs d'aide, l'identification de contacts privilégiés auprès des organismes sociaux pour les travailleurs sociaux, reste à développer, à l'exemple du médiateur CAF.

Ainsi, il apparaît nécessaire de conforter le travail déjà engagé pour améliorer et diversifier les canaux d'information vers les bénéficiaires tout en les encourageant à être acteur dans leurs démarches d'information.

Les travaux relatifs à la détection de la fraude sont à approfondir, notamment en prévision d'une spécialisation du process de détection et de signalement en interne. Par ailleurs, des retours d'expérience quant à ces pratiques sont à recenser.

2) L'accompagnement pour le retour à l'emploi

En termes d'accompagnement, les orientations fixées par le PDI ont été menées à bien. Elles ont notamment porté sur la priorisation des publics et la vérification des démarches d'accompagnement. Mais depuis 2023, plusieurs réformes (expérimentation de l'accompagnement renouveau RSA, la loi pour le plein emploi) ou constats, nécessitent l'adaptation de l'accompagnement du retour à l'emploi au regard de l'accentuation des spécificités des publics et des moyens déployés pour les accompagner.

Ainsi, la typologie de certains publics (à l'instar des bénéficiaires du RSA seniors, ou ceux suivant une formation...), ou de certains freins (liés à l'augmentation des problématiques de santé ou santé-psy), impliquent de pouvoir adapter régulièrement les modalités d'accompagnement en vue de le renforcer.

Il s'agira d'une part d'intensifier le retour à l'activité des publics les plus proches de l'emploi et d'autre part, d'axer sur la remobilisation des bénéficiaires qui en sont le plus éloignés pour que la finalité emploi n'en soit pas définitivement éludée.

Le bilan du PDI permet également de constater que les activités de bénévolat sont trop peu valorisées dans le cadre du parcours.

Ces démarches sont à soutenir et à encourager pour permettre aux publics de renouer avec une activité, la gestion de « temps de vie » et une sociabilisation propice à la reprise de confiance en soi.

Dernier constat : à l'heure de la digitalisation des suivis de parcours pour amener à la réussite, la recherche d'outils communs et la fiabilisation des échanges de données sont encore à parfaire pour la bonne mesure des indicateurs de l'accompagnement.

3) Les moyens d'insertion

Au titre des moyens d'insertion, les objectifs fixés ont été atteints :

La clause d'insertion est désormais largement développée et mobilisée sur le territoire. Un travail sur l'harmonisation des pratiques a été engagé par le biais d'un réseau d'acteurs mis en place depuis 2024.

L'Appel à Projets Insertion Emploi (APIE) permet d'avoir recours à des actions d'insertion en cohérence avec l'évolution des besoins des bénéficiaires et des spécificités territoriales.

L'APIE du Département a jusqu'à présent été reconduit. Néanmoins, les actions peuvent être insuffisantes dans certains domaines ou sur certains secteurs. (Zones non couvertes, offres d'actions à développer sur les domaines : santé, illettrisme, soutien à la parentalité, levée des freins liés à la garde d'enfants, remobilisation...).

Le recours aux formations financées par la Région fait l'objet d'un partenariat depuis 2018. Celui-ci permet de dynamiser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA en sécurisant les parcours.

En termes de soutien financier aux bénéficiaires, le Conseil départemental de l'Aisne porte depuis 2020 un dispositif d'aides individuelles destiné à soutenir et à favoriser leur retour à l'activité et à l'emploi.

Ce **dispositif d'accompagnement personnalisé de retour à l'activité (APRA)** permet ainsi de participer aux frais de déplacement, aux frais de réparation de véhicule ainsi qu'aux frais liés à la garde d'enfant.

4) Le pilotage et la gouvernance

Au terme du PDI :

- L'avancement des objectifs opérationnels est bien efficient, mais il n'est formalisé sur aucun outil de pilotage dédié.

Cet aspect serait donc à considérer suivant deux niveaux : les modalités de restitution (organisation en comités de pilotage) et les outils de suivi des objectifs et indicateurs.

- L'implication des bénéficiaires du RSA en tant que représentants est à renforcer de telle sorte à favoriser leur implication et leur adhésion.

Au regard des éléments de bilan exposés ci-dessus, il apparaît nécessaire de poursuivre et d'adapter les actions engagées en élaborant un nouveau Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE), en cohérence avec les défis actuels liés à l'emploi et les besoins des bénéficiaires.

2

MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PDIE

CALENDRIER & APPROCHES PARTENARIALES



2. Méthode d'élaboration du PDIE

Calendrier & approches partenariales

1 - Approches partenariales

L'élaboration du futur cadre stratégique de la politique d'insertion vers l'emploi du Département de l'Aisne a été internalisée et a fait l'objet d'un important travail de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes : partenaires institutionnels, partenaires associatifs et publics concernés. Ce travail de diagnostic, d'analyse et d'écriture s'est échelonné sur plus d'une année de juillet 2023 à décembre 2024.

Ainsi cette concertation a permis de :

- Prendre en compte les besoins exprimés par les personnels acteurs de l'insertion et de l'emploi ainsi que les associations pour adapter les actions et l'offre de service ;
- Co-construire les orientations stratégiques ainsi que les actions inhérentes ;
- Définir des principes de suivis et de communication pour mieux valoriser ; et soutenir le travail d'accompagnement préalable et indispensable à la reprise d'activité.

2 - Évolution du contexte institutionnel

Depuis 2019, l'évolution des orientations nationales conduit les Départements à faire évoluer leurs politiques d'insertion et d'emploi.

• Le fond d'aide aux politiques d'insertion (FAPI)

Le FAPI (Fonds d'aide aux politiques d'insertion) était destiné à financer des projets locaux en lien avec l'insertion sociale et professionnelle. Il est mis en place en 2017 pour appuyer les Départements dans la conduite de leur politique d'insertion.

Dans l'Aisne, une convention d'appui aux politiques d'insertion d'une durée de 3 ans a été conclue le 27 avril 2017 entre le Département de l'Aisne et le préfet.

Le socle commun d'objectifs comportait des actions d'insertion prévues par la loi :

- Orientation et réorientation des bénéficiaires du RSA ;
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA incluant la signature de contrats d'engagements réciproques ;
- Participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires ;
- Signature d'un pacte territorial pour l'insertion ;
- Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) pour le co-financement des contrats aidés pour les BRSA.

Le socle commun se complétait d'au moins deux **actions visant à renforcer les coopérations entre les acteurs mobilisés** :

- Développer l'accompagnement global des publics touchés par l'exclusion ;
- Développer le recours aux clauses sociales dans les marchés publics du Département ;
- Organisation et animation d'un réseau de premier accueil social.



2. Méthode d'élaboration du PDIE

Enfin, un **engagement d'actions supplémentaires** résultant de priorités nationales ou locales, visait à encourager les Départements à renforcer leur politique insertion figurent également dans la convention :

- Diffusion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation,
- Mise en œuvre du protocole relatif aux mineurs non accompagnés,
- Accompagnement des publics fragiles aux usages du numérique,
- Mise en place d'une bonification financière valorisant les sorties dynamiques des bénéficiaires du RSA en Atelier Chantier d'Insertion,
- Contrats de ruralité à l'appui de la revitalisation rurale,
- Lutter contre l'illettrisme,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Prévenir les expulsions locatives,
- Développer une action d'intermédiation locative

Cet outil ciblé et expérimental a donné lieu au plan pauvreté, articulé suivant une stratégie plus globale et structurée ainsi que des moyens renforcés pour une meilleure coordination des acteurs.

• La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

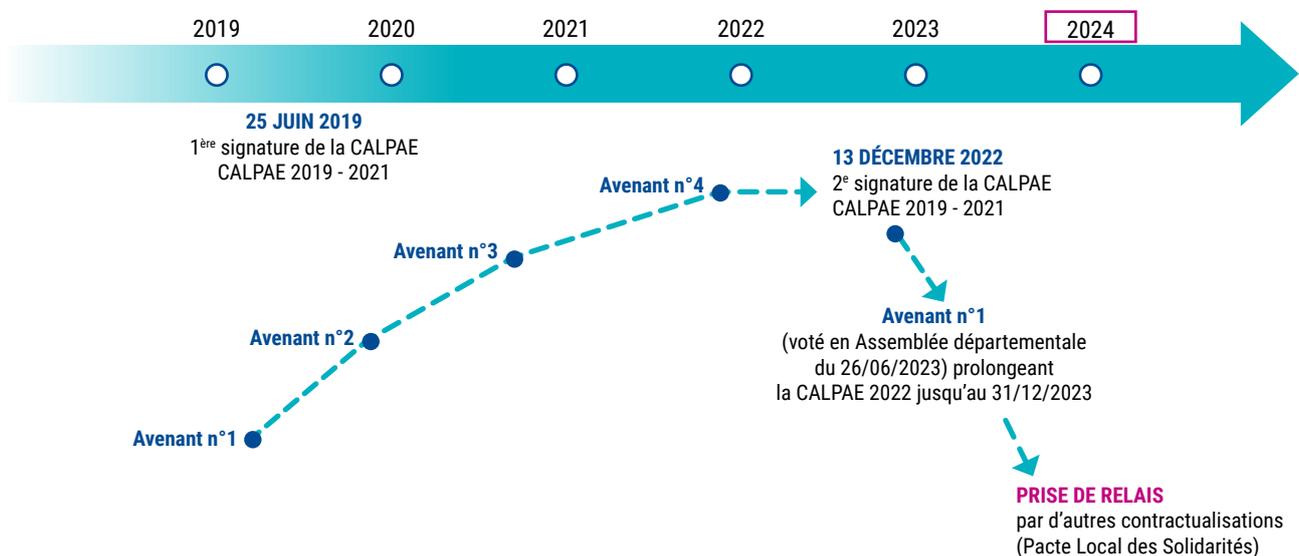
Une approche plus systémique qui permet d'amplifier les initiatives locales.

De 2019 à fin 2023, le plan de lutte contre la pauvreté permet de mobiliser des ressources financières plus importantes dans le cadre de conventions financières d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

Les mesures prioritaires inscrites dans le socle commun sont consacrées à l'insertion, au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA, au développement de la mobilité solidaire et à l'amélioration de l'accès aux droits. Elles sont cofinancées à hauteur de 50% par l'État.

L'intégration d'initiatives départementales a permis la prise en compte de projets spécifiques innovants en lien avec les besoins du territoire, tels que l'aller vers et la levée des freins d'accès à l'emploi.

En 4 ans, c'est plus de **14 millions d'euros** qui ont été investis dont 31% soutenus par l'État.



Calendrier & approches partenariales



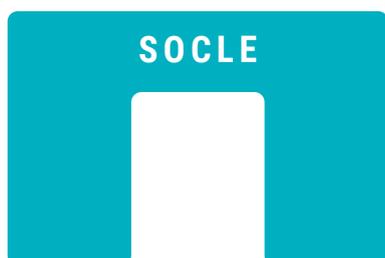
1 • Renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires du RSA

- Inclusion sociale
- Actions de développement sociale

2 • Soutenir l'activité des bénéficiaires du RSA

- Soutien à la CAOM
- Soutien à l'IAE
- Clauses d'insertion

3 • Favoriser la levée des freins



1 • Insertion & mobilité solidaire

- L'entrée dans le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA
- Intensification de l'accompagnement : la Garantie d'Activité Départemental (GAD)
- La levée des freins à l'emploi

2 • L'accès aux droits

- Méthodes partenariales
- Développement de l'aller vers
- La formation
- Le renforcement de la détection & l'accompagnement

Au 31 décembre 2023, terme du plan pauvreté, la totalité des actions identifiées dans la convention de lutte contre la pauvreté a été engagée. **Rappel des actions phares initiées par la CALPAE :**

• Des dispositifs...

- Les journées Aisne Actifs +
- L'agence immobilière sociale départementale (AIS)
- Les clauses d'insertion

• Des outils...

- Le logiciel de suivi de parcours
- La plateforme Aisne-actifs.com de mise en relation « offres d'emploi/bénéficiaires » animée par une chargée de relations employeurs et deux hotlineuses
- Les plateformes mobilité : AVES MoB'In, Wimoov
- Le bus de l'emploi : expérimenté à partir de décembre 2023, livraison d'un second bus au cours du second semestre 2025

• Des moyens...

- Le renforcement de l'**accompagnement global**, création de 4 Travailleurs Social Insertion (TSI) en plus des 9 existants
- Une coordination départementale du **1^{er} accueil social**, financement du recrutement d'une coordinatrice par l'UDCCAS.
- La mise en œuvre de la garantie d'activité, **création de 7 postes de Référents de Parcours Professionnel (RPP)** au sein des UTAS.

Ces professionnels ont pour mission d'assurer l'accompagnement personnalisé et intensif, vers l'emploi et la formation des BRSA en orientation professionnelle.

- La **création de 7 postes de Chargés d'Appui Parcours Emploi (CAPE)** au sein des UTAS : ils ont un rôle dans l'animation et coordination dans l'organisation des JAA+
- **Le financement de 8 coachs emplois** répartis dans les agences France Travail en faveur de l'accompagnement vers l'emploi des BRSA



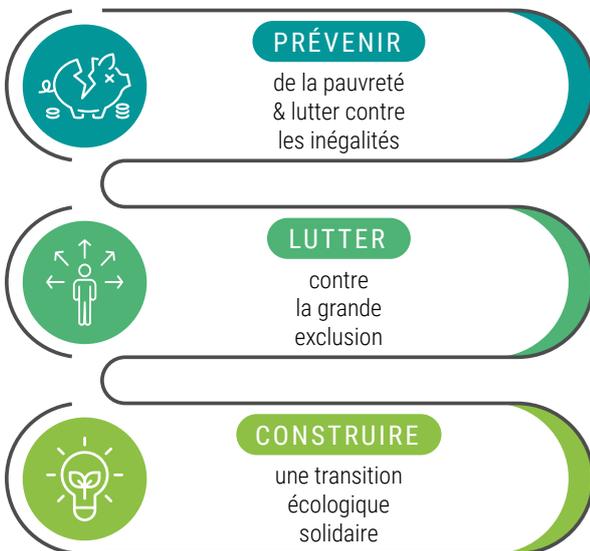
2. Méthode d'élaboration du PDIE

• Le Pacte des Solidarités

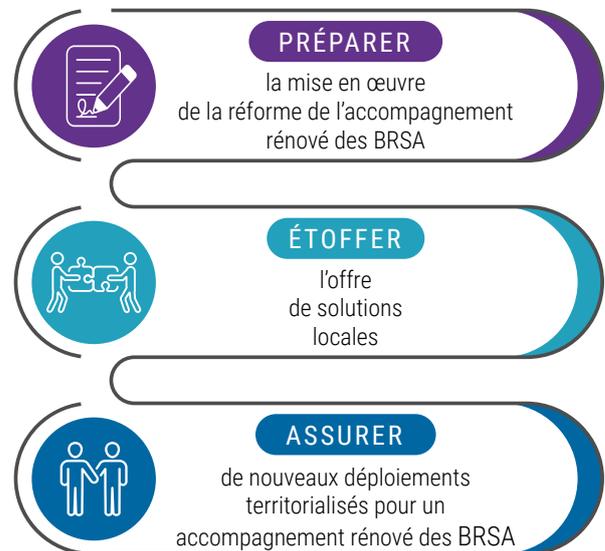
Celui-ci prend le relais de la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté pour la période 2024 à 2027. Le pacte national se décline notamment au travers de deux contractualisations entre l'État et le Conseil départemental :

- sur le Pilier « Insertion-emploi »,
au titre de l'année 2024-2025, une convention insertion emploi a été co-signée le 13 décembre 2024 et reconduite par voie d'avenant lors de l'Assemblée départementale du 7 juillet 2025.
Elle s'inscrit dans l'axe national 2 et prévoit un volet de préparation de la mise en place de la réforme portée par la loi pour le plein emploi.
- sur le Pilier « Solidarités »,
le contrat local des solidarités, conclu pour 4 ans (2024-2027) prend la suite des Conventions annuelles d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), qui ont été signées entre le préfet et le Président du Conseil départemental entre 2019 et 2023. Il fait l'objet d'une Convention départementale des solidarités 2024-2027 co-signée le 6 décembre 2024.

CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS



CONTRAT POUR L'INSERTION & L'EMPLOI dans le cadre de l'accompagnement rénové des BRSA



Calendrier & approches partenariales

Le pacte détermine une stratégie de lutte contre la pauvreté. Il se décline au niveau local, associe l'ensemble des partenaires institutionnels qui souhaitent apporter des contributions complémentaires et participer au renforcement de l'engagement citoyen et associatif en favorisant leur implication et en motivant les dynamiques et les initiatives locales.

Il amplifie la politique d'accès au travail pour tous et se structure en quatre axes, dont un spécifique à la sortie de la pauvreté par l'activité et l'emploi.

Signées respectivement les 6 décembre 2024 pour la Convention départementale des solidarités et le 13 décembre 2024 pour la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail, le Contrat local des solidarités prévoit la mise en œuvre d'actions locales cofinancées avec l'État, moyennant un budget global annuel de plus de 4.5 millions d'euros.

Pour le Département et plus particulièrement pour la Direction de l'inclusion, de l'insertion et de l'emploi, les actions retenues aux titres des contractualisations avec l'État sont :

- Constitution d'une offre de maraude numérique
- Soutien à l'école de la deuxième chance de Thiérache
- Financement d'actions de mobilité dans l'appel à projet insertion, ainsi que le déploiement des plateformes de mobilité
- Expérimentation d'Assistants Maternelles à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)
- Valorisation des actions de soutien à la parentalité des porteurs de l'APIE
- Proposition d'un accompagnement psychologique pour maintenir une dynamique d'accès à l'emploi
- Financement d'actions d'insertion par le sport
- Soutien du programme des premières heures en chantier
- Poursuite du financement des postes de la garantie d'activité départementale
- Aide à la résolution de situations complexes via les Comités Techniques Opérationnels (CTO) Aisne-actifs
- Création de postes de travailleurs pairs
- Développement d'une offre mobile en faveur de l'emploi
- Aide à la levée des freins liés à la mobilité

• Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) dont la convention avec l'État à compter du 1^{er} janvier 2022, avait pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi et la conviction que l'accès à l'emploi peut permettre d'accélérer une sortie durable de la pauvreté.

Un plan de vingt actions réparties sur trois axes a été élaboré pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt autour de l'innovation pour l'entrée dans le parcours, le suivi du parcours et l'offre d'accompagnement. Des Comités Techniques Opérationnels (CTO) ont été initiés dans ce cadre, et se tenaient tous les 15 jours sur les 3 territoires (Sud de l'Aisne, Laon et La Fère).

Ils ont été pérennisés en Comités Techniques Opérationnels Aisne Actifs en 2024.



2. Méthode d'élaboration du PDIE

• L'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA

Menée sur les territoires de Laon et la Thiérache, confortée par la promulgation de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 vise à concrétiser l'objectif de réduire le chômage en renforçant les missions de l'opérateur France Travail en proposant un meilleur accompagnement renforcé à l'ensemble des bénéficiaires du RSA et en renforçant l'accompagnement des entreprises dans leur processus de recrutement.

Pour mener à bien ces expérimentations, la loi prévoit la mise en place d'un **réseau pour l'emploi** visant à renforcer la coopération et coordination entre les acteurs du champ de l'emploi et de l'insertion.

L'objectif est de favoriser un vrai dialogue entre les différents acteurs pour éclairer la prise de décision. Ce réseau permettra également de mieux coordonner les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire.

SES PRINCIPALES MISSIONS :

L'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des demandeurs d'emploi ou des personnes en difficultés sociales ou d'insertion ainsi que la réponse aux besoins des employeurs. Il doit réunir l'État, les Départements, les collectivités locales, l'opérateur France Travail, les Missions locales et Cap emploi.

L'installation du Comité départemental pour l'emploi dans l'Aisne est le fruit d'une collaboration étroite entre l'État, le Conseil départemental et France Travail et constitue une étape déterminante pour mettre en place un accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées du marché du travail mais également pour agir avec les entreprises afin de faire face à leurs tensions de recrutement.

Cette instance unique de suivi partagé des politiques d'insertion et d'emploi, a vocation à :

- piloter, coordonner et adapter aux situations locales la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par le Comité national pour l'emploi ;
- assurer la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment des bénéficiaires du RSA ;
- veiller à la mise en œuvre des missions et des engagements des acteurs du réseau pour l'emploi et des actions et procédures communes (mise en place de critères d'orientation, de procédures, d'indicateurs partagés et de services numériques communs). Cette réunion d'installation a permis aux membres du comité d'appréhender le rôle de cette nouvelle instance mais également de voter son règlement intérieur et ses modalités de fonctionnement
- de dresser un premier bilan de l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA
- d'évoquer les perspectives de travail pour 2025 et les modalités d'élaboration d'une feuille de route départementale
- d'exposer la nouvelle gouvernance et la mise en place des futurs Comités locaux pour l'emploi.

Calendrier & approches partenariales

CET ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ A 3 AMBITIONS



Le département de l'Aisne faisait partie des 18 territoires choisis pour déployer l'accompagnement renouvelé jusqu'en 2024. Des conventions financières sont mises en place pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires sur le terrain.

Par ailleurs, après 6 mois d'expérimentation sur le Laonnois, le Département de l'Aisne a étendu la démarche sur le territoire de la Thiérache.

La convention de financement pour la mise en œuvre de l'expérimentation sur le Laonnois a été signée avec l'État le 17 août 2023, celle pour la Thiérache a été signée le 22 octobre 2024.



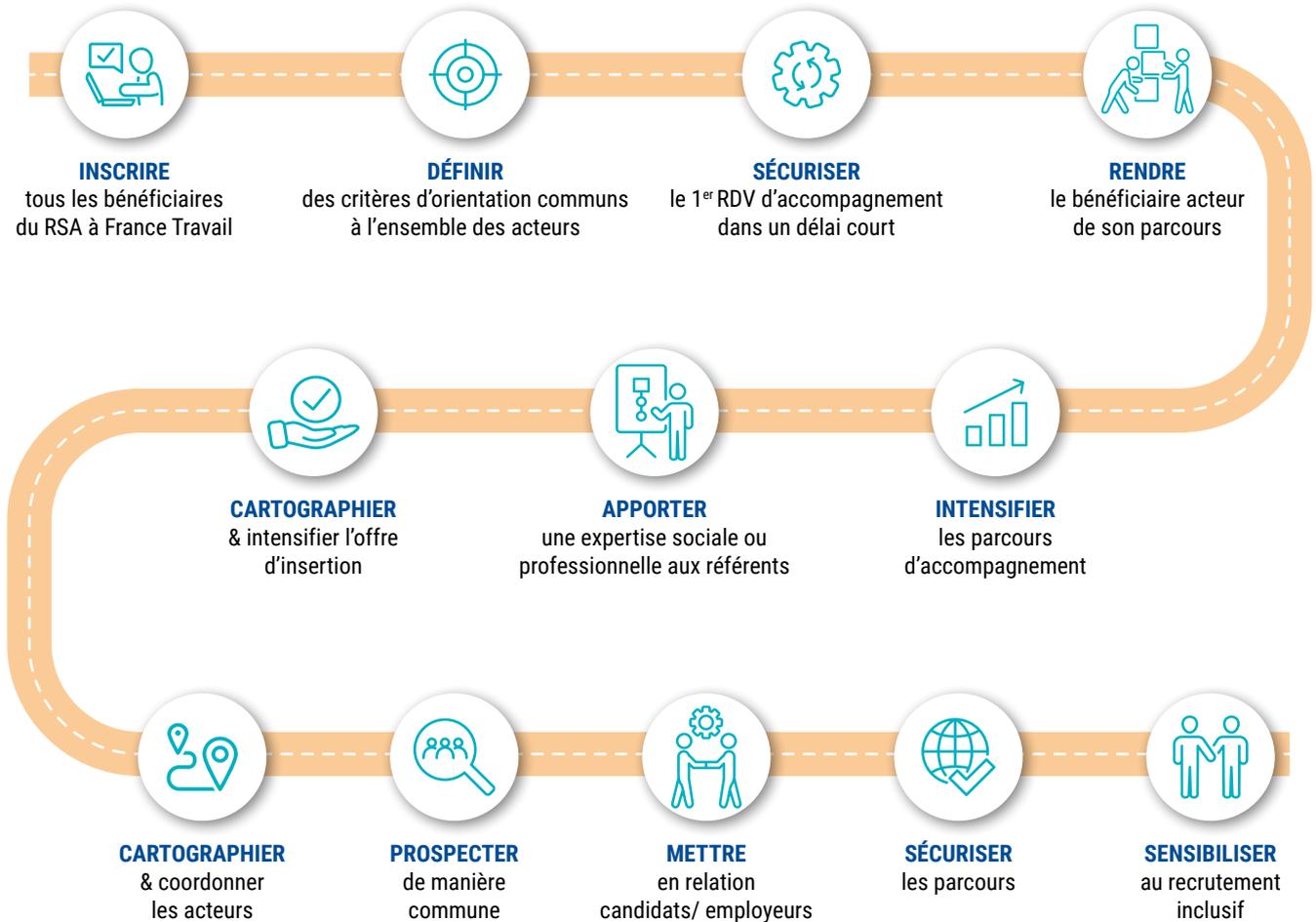
Parmi les principales améliorations produites de manière immédiate par l'expérimentation, nous pouvons souligner les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA réduits à 18 jours (de l'ouverture des droits à la notification d'orientation vers un accompagnement).

Après 6 mois d'expérimentation sur le Laonnois, le Département de l'Aisne a étendu cette expérimentation sur le territoire de la Thiérache.



2. Méthode d'élaboration du PDIE

En octobre 2024, Nicolas Fricoteaux, en collaboration avec le préfet de l'Aisne, a installé le **Comité départemental pour l'emploi**. Cette instance, issue de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, a pour mission de piloter, coordonner et adapter aux situations locales les politiques d'insertion et d'emploi, en assurant notamment la mise en œuvre des missions des acteurs du réseau pour l'emploi et des actions communes.



Dans ce contexte, la notion « emploi » s'est progressivement renforcée au fil du temps, au point de devenir aujourd'hui indissociable des politiques d'insertion menées par les départements. Pour souligner cette priorité, le PDI évolue et devient le **Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE)** pour la période courant de **2025 à 2028**.

3 - Calendrier

Calendrier & approches partenariales

07/23	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de la méthode de travail pour l'élaboration du PDIE • Mise à jour des données existantes sur la thématique insertion (base de notre PDI 2016-2020) • Prise en compte de la dimension «emploi»
08/23	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des principales orientations du PDIE et de la méthodologie de travail adoptée
09/23	<ul style="list-style-type: none"> • Information auprès des territoires et association à la démarche • Validation par l'Assemblée départementale du 25/09/23 de la prolongation du PDI 2016-2020 jusqu'au 30 juin 2024 et d'un futur PDIE sur la période 2025-2028
10/23	<ul style="list-style-type: none"> • 6 journées de travail en UTAS mobilisant 46 professionnels du Département • Réalisation de diagnostics territorialisés
11/23 à 01/24	<ul style="list-style-type: none"> • 10 séquences de travail internes à la Direction de l'inclusion de l'Insertion et de l'Emploi, mobilisant 19 participants • Finalisation du bilan territorialisé et préparation de la consultation des partenaires et représentants des bénéficiaires du RSA
02/24	<ul style="list-style-type: none"> • 6 journées de rencontres partenariales permettant des échanges avec 30 structures partenariales • Synthèse des éléments recueillis pour prise en compte dans l'écriture du PDIE
03/24	<ul style="list-style-type: none"> • Note de synthèse suite aux différents groupes de travail et transmission à la direction pour arbitrage sur les actions à prendre en compte dans les orientations • Diffusion d'une enquête à destination des BRSA et ex BRSA, en vue de recueillir leur avis concernant l'accompagnement
04/24	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de l'enquête
05/24	<ul style="list-style-type: none"> • Construction du plan du PDIE • Identification des actions qui seront à formaliser sous forme de fiches action • Démarrage de la rédaction
06/24 à 08/24	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la rédaction (méthode et chiffres clefs) • Rédaction de vingt fiches action
09/24 à 01/25	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des actions aux territoires
02/25 à 09/25	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des données et prise en compte des retours des territoires • Rédaction du rapport de la délibération
10/25	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du PDIE par l'assemblée départementale

3

LES CHIFFRES CLÉS DE L'INSERTION & DE L'EMPLOI DANS L'AISNE



3. Les chiffres clés de l'insertion

& de l'emploi dans l'Aisne

1 - La situation socio-économique du territoire

- **525 558 habitants dans l'Aisne** en 2022, avec perte de 14 910 habitants depuis 2013, soit une baisse de la population de 0.3% par an en moyenne. (Insee)
- **54.1 pour 1 000 habitants** sont bénéficiaires du RSA dans l'Aisne en 2022 contre 39.3% pour la métropole. (Source : observatoire des territoires)
- **232 558 personnes âgées** de 15 à 64 ans et plus en 2022 sont des actifs, soit 73.4% de la population (contre 71.7% dans les Hauts de France et 75.2% en France métropolitaine en 2022)
- **49 780 demandeurs d'emploi dans l'Aisne** dont 30 820 demandeurs d'emploi (cat A : sans emploi au cours du mois) inscrits à France travail au 1^{er} trimestre 2025
- **10.2% le taux de chômage dans l'Aisne** au premier trimestre 2025, contre 8.9 % dans les Hauts-de-France et 7.2% à l'échelle nationale
- **Un montant d'indemnisation moyen par France travail inférieur dans l'Aisne de 200€** par rapport à la moyenne nationale (1 080€ contre 1 291€), en décembre 2023
- **17% de demandeurs d'emploi de plus de 55 ans** au 1^{er} trimestre 2025, contre 15% dans les Hauts-de-France
- **60.4% des 15-24 ans sont inactifs ou au chômage** contre 58.4% dans les Hauts-de-France et 58.6% en France métropolitaine
- **47 070 offres d'emploi diffusées** via France travail au cours des 12 derniers mois (à décembre 2024) soit 0.46% des offres de la métropole

Une baisse régulière de la population depuis 10 ans conséquence d'un solde migratoire négatif

- Avec 527 468 habitants recensés en 2021, le Département de l'Aisne connaît une baisse de sa population qui touche la quasi-totalité des territoires.
- Parmi cette population, les 15-64 ans, public cible de la politique d'insertion et de l'emploi représentent 60.4% de la population axonaise.



3. Les chiffres clés de l'insertion

Un taux de chômage stable, mais toujours nettement supérieur à la moyenne nationale

- Parmi les demandeurs d'emploi inscrits France travail en octobre 2024 :
51% sont des femmes et 15.5% sont bénéficiaires du RSA.
Depuis 2016, le nombre d'inscrits a diminué de 14.5% (- 8 860)

La proportion des BRSA demandeurs d'emploi dans l'Aisne reste nettement supérieure au niveau national (15.5% contre 9.6%)

- Des secteurs plus impactés par la dégradation de l'emploi : les services supports (banques, assurance, immobilier), les supports à l'entreprise, l'hôtellerie et le transport et logistique
- Une part relativement importante de demandeurs d'emploi sont âgés de plus de 50 ans, rendant plus complexe le processus d'accompagnement et de retour vers l'emploi
- La fragilité des jeunes diplômés (bac + 3 ou plus) s'accroît avec une évolution annuelle +7.1% des inscrits à France Travail en 2023 et un taux de chômage des moins de 25 ans de **27,9%** dans l'Aisne contre 22.7% dans les Hauts-de-France et 16.9% au national.
- **52.5 % de ces offres concernaient des secteurs en tension en l'occurrence :** les services à la personne, l'industrie et la construction BTP et **47% correspondaient à des contrats précaires ou occasionnels**, contre 45.5% dans les Hauts-de-France, d'où des difficultés à stabiliser le retour à l'emploi sur le long terme.
- **20,5% de ménages ouvriers** dans la population active (contre 18,2% au niveau régional et 14.4% au niveau national)
- **46,2 % des recrutements** sont jugés difficiles dans l'Aisne contre 61% au national.
- **La part de besoin de main d'œuvre saisonnière dans l'Aisne** est extrêmement élevée, puisqu'elle représente **44%** contre 24.8% dans les Hauts-de-France et 27,6% au national.

Des cumuls de difficultés qui engendrent un ancrage dans la précarité

- Au-delà du niveau de vie inférieur à la moyenne nationale, la moitié nord du département de l'Aisne est particulièrement marquée par des difficultés d'insertion combinées à un faible niveau de formation initiale, notamment chez les plus de 20 ans dont 26% sont sans aucun diplôme.
Le taux d'illettrisme dans l'Aisne des 18-65 ans en 2020 est nettement au-dessus de la moyenne nationale **13%**, soit 4 points de plus que le taux métropolitain (7%).

Un département marqué par des difficultés de recrutement et un déficit de main d'œuvre qualifiée

- L'enquête « Besoins en main d'œuvre » (BMO) relative au département de l'Aisne met en exergue des difficultés de recrutement ainsi que des disparités selon les secteurs. Les métiers les plus porteurs concernent les viticulteurs et arboriculteurs salariés, les ouvriers non qualifiés, les agents d'entretien locaux, les aides-soignants et aides à domicile ainsi que les conducteurs routiers.

& de l'emploi dans l'Aisne

• Le top 10 des métiers les plus recherchés par les employeurs

-  • 1 - Serveurs de cafés / restaurants
-  • 2 - Viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs
-  • 3 - Aides, apprentis employés polyvalents de cuisine
-  • 4 - Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)
-  • 5 - Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles
-  • 6 - Aides à domicile et aides ménagères
-  • 7 - Aides-soignants (médico-social, auxiliaire puériculture, assistants médicaux...)
-  • 8 - Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs & directeurs)
-  • 9 - Ouvriers non qualifiés de l'emballage & manutentionnaires
-  • 10 - Cuisiniers

• Le top 10 des métiers où le taux de difficulté à recruter est le plus élevé

-  • 1 - Couvresseurs, zingueurs qualifiés
-  • 2 - Pharmaciens
-  • 3 - Aides à domicile et aides ménagères
-  • 4 - Chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons qualifiés
-  • 5 - Carrossiers automobiles
-  • 6 - Techniciens médicaux & préparateurs
-  • 7 - Plombiers, chauffagistes qualifiés
-  • 8 - Spécialistes de l'appareillage médical
-  • 9 - Conducteurs de transport en commun sur route
-  • 10 - Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal

Source – France travail (niveau national)



3. Les chiffres clés de l'insertion

- Un panorama pauvreté très dégradé, le département de l'Aisne est classé 84^e sur 95

Taux de pauvreté dans l'Aisne en 2021 : 18.8%

Taux pauvreté de la Région Hauts-de-France de : 17,3%

Taux pauvreté France : 14,9%

4 départements sur 5 parmi les 25 plus pauvres dans les Hauts-de-France

Taux pauvreté des moins 30 ans dans l'Aisne, le plus élevé de France avec 30.4%

34,5% de familles mono parentales dans l'Aisne vivent sous le seuil de pauvreté, c'est le taux le plus élevé de France

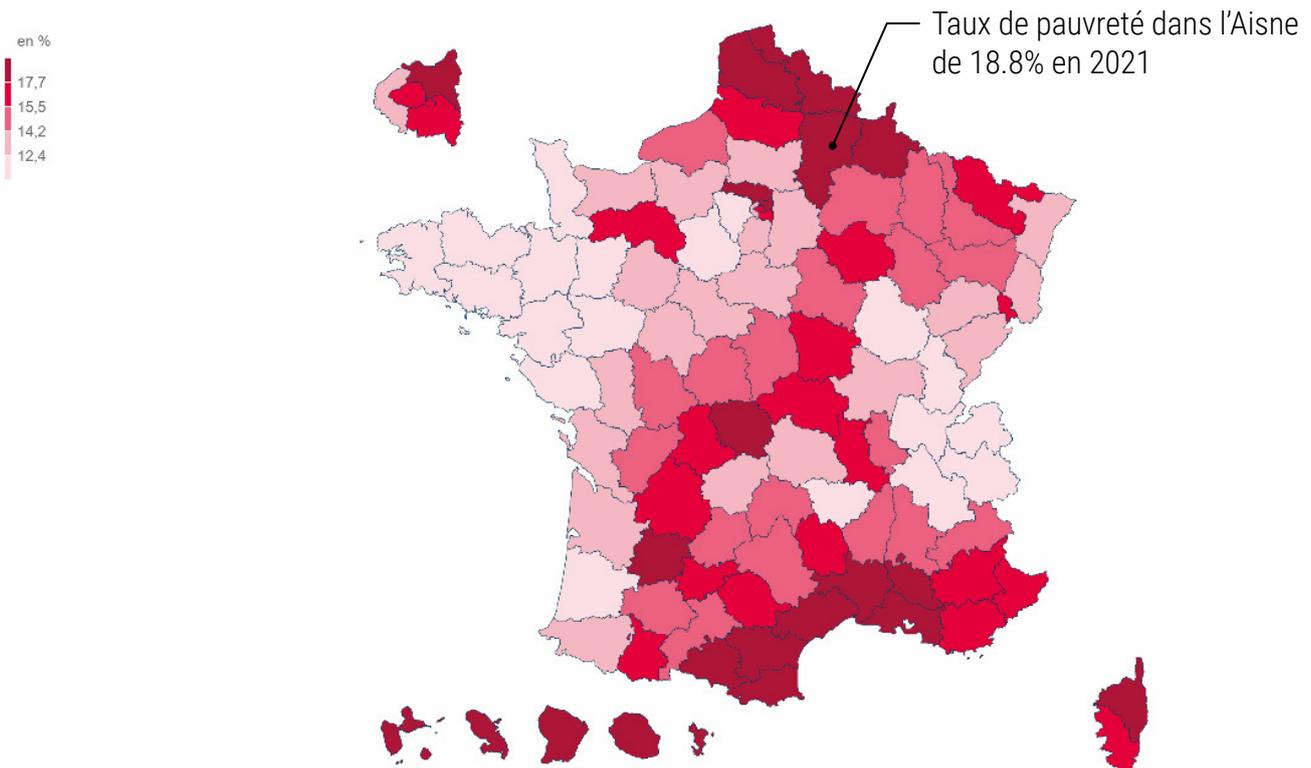
Les intercommunalités du nord de l'Aisne et de l'ex-bassin minier font partie des 10% des EPCI aux taux de pauvreté le plus élevé

8 intercommunalités sur 19 ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale (18%)

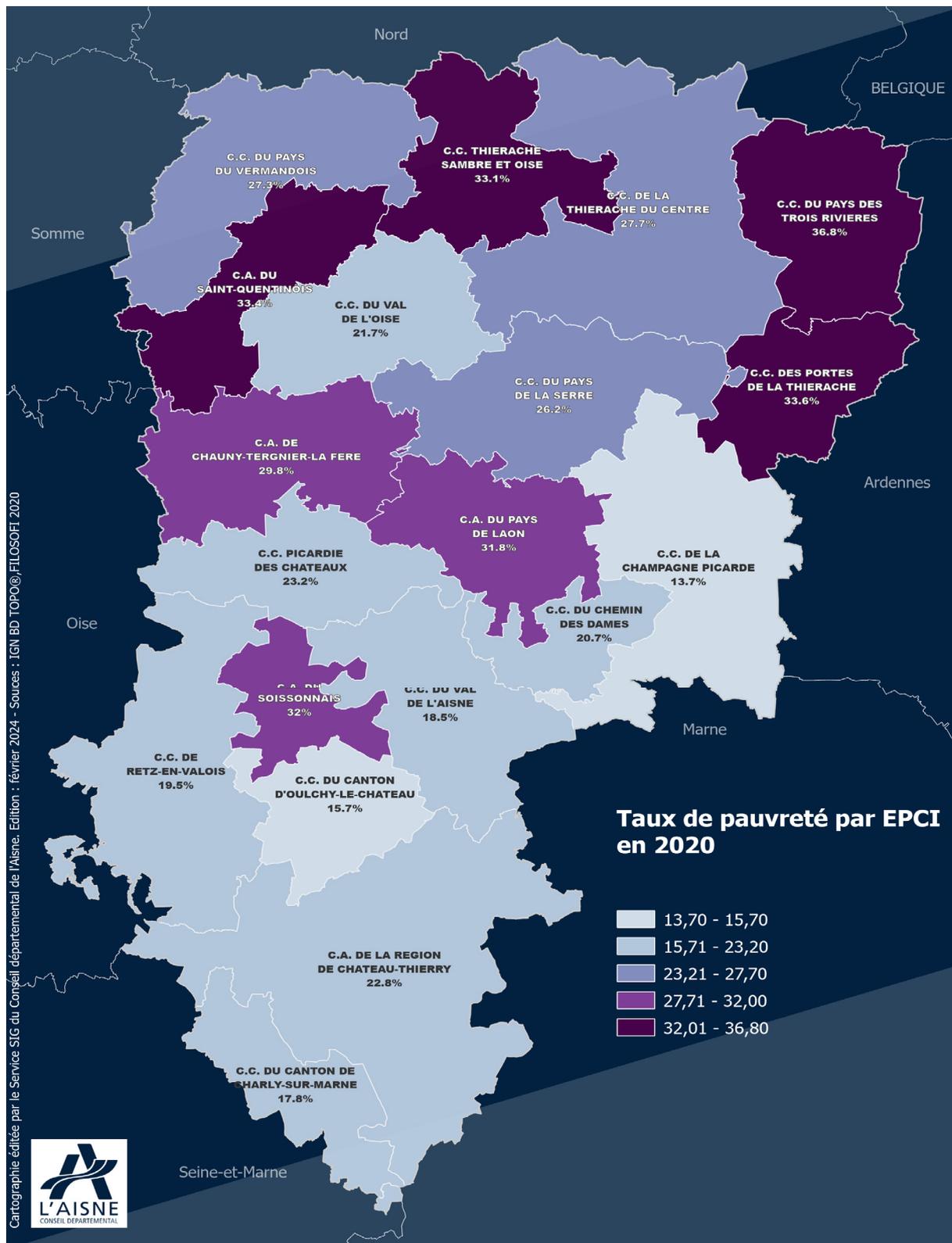
12 intercommunalités sur 19 ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (14,4%)

- Un taux de pauvreté dans l'Aisne de 18.8% en 2021

20 920€ de revenu médian par unité de consommation dans l'Aisne en 2021, soit un écart de 3 410€ avec le revenu médian national (24 330€) et 654€ avec le revenu médian des Hauts-de-France (21 574€).



& de l'emploi dans l'Aisne





3. Les chiffres clés de l'insertion

2 - Les publics bénéficiaires du RSA

A - De l'association des bénéficiaires du RSA à la définition de la politique insertion et emploi

1) Les méthodes employées pour favoriser la participation de l'utilisateur et la parole libre

Dès septembre 2018, le Département en sa qualité de chef de file de l'action sociale, lance une expérimentation portant sur la facilitation du bénévolat dans le cadre du parcours RSA pour un déploiement progressif du RSA bénévolat dès 2019.

Pour accompagner cette démarche et aller plus loin dans la participation des usagers, en mars 2020, un collectif de bénévoles a été constitué sur le territoire de Saint-Quentin. Il bénéficie d'un accompagnement et d'une animation assurés par les agents de l'UTAS, qui facilitent la coordination et le développement des actions menées localement.

Au regard du nombre important d'événements organisés sur ce territoire, le collectif de bénévoles ne parvenait plus à répondre aux sollicitations associatives.

En mai 2023, un deuxième groupe a été constitué :

- Groupe 1 : 22 bénévoles
- Groupe 2 : 12 bénévoles

Une fois par mois à l'UTAS, chaque groupe planifie les activités à venir et fait le bilan des activités passées.

5 agents des équipes action sociale viennent en soutien auprès du réseau Solidaire associatif.



Les collectifs de bénévoles et le groupe citoyen participent aux rencontres organisées par le Conseil Régional des Personnes Accompagnées (CRPA)

Le Département souhaite soutenir ces démarches pro-actives de publics relevant des dispositifs en accompagnant techniquement la démarche via les UTAS.

2) Le point de vue des bénéficiaires (enquête)

À l'occasion de l'écriture du PDIE, une enquête auprès des bénéficiaires du RSA a été réalisée au cours du premier trimestre 2024, en vue de recueillir l'avis des usagers sur leur parcours d'accompagnement et sur l'offre de services proposée.



Calcul de l'échantillon de l'enquête diffusée aux BRSA du département de l'Aisne en 2024

- Répondants attendus : 2 133
- Marge d'erreur : 2%
- Niveau de confiance : 95%
- Nombre de foyers BRSA : 19 100



Ce sondage visait ainsi à :

- retranscrire la compréhension des besoins réels par les bénéficiaires,
- évaluer l'efficacité des dispositifs actuels,
- identifier les freins à l'insertion sociale et professionnelle
- améliorer la communication entre professionnels et bénéficiaires
- renforcer la participation citoyenne

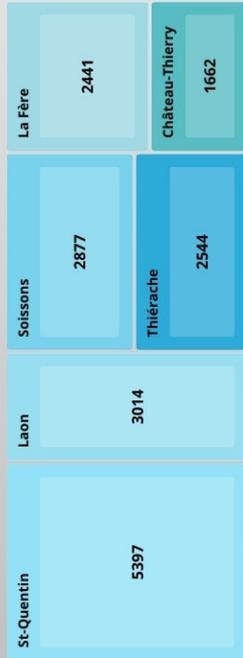
La prise en compte des résultats dans la construction du PDIE permettait également de renforcer la légitimité des politiques sociales à venir.



3. Les chiffres clés de l'insertion

BILAN ENQUETE BRSA - MAI 2024

Nombre de BRSA soumis à droits et devoirs (juin 2024) : 17 935



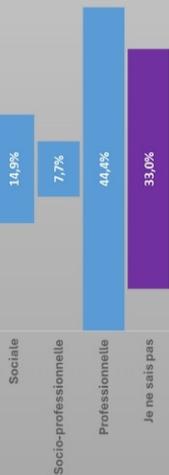
Profil des répondants



UTAS de rattachement



Orientation



Sous quel délai a eu lieu votre orientation ?



Votre orientation correspondait-elle à votre projet ?



1/3 des répondants considèrent que leur orientation n'était pas en adéquation avec leur projet. Cette proportion correspond en partie aux bénéficiaires qui ne souhaitent pas sortir du RSA.

Information - Accès aux droits

Avez-vous été suffisamment informé(e) sur vos droits et devoirs ?



Avez-vous été informé(e) des actions dont vous pouvez bénéficier pour favoriser votre insertion sociale et professionnelle ?



Etes-vous inscrit(e) à France Travail ?



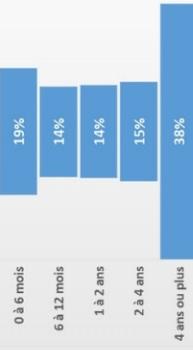
Depuis que vous êtes allocataire du RSA, avez-vous déjà effectué une formation ?



Entrée / sortie dans le dispositif RSA

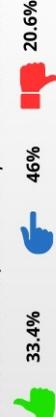
Souhaitez-vous sortir du RSA ?
 82% (thumbs up) Oui
 18% (thumbs down) Non

Depuis combien de temps êtes-vous bénéficiaire du RSA ?



Force est de constater que plus de la moitié des BRSA ayant répondu à l'enquête sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans.

Depuis votre entrée dans le RSA, estimez-vous que votre situation s'est améliorée ?

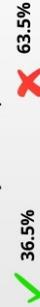


Un peu plus d'un tiers des bénéficiaires ont vu leur situation s'améliorer depuis leur entrée dans le dispositif, tandis que presque 70% d'entre eux n'ont constaté aucune amélioration ou ont vu leur situation se dégrader.

Pourquoi souhaitez-vous "sortir" / "ne pas sortir" du RSA ?

- Pour retrouver un emploi (48.2%)
- Pour avoir une meilleure situation financière (38%)
- Pour reprendre confiance en soi (5.7%)
- Pour sortir de l'isolement (3.3%)
- Autre (4.8%)
- Pour m'occuper de mes enfants (25.7%)
- Mon état de santé ne le permet pas (24.5%)
- Je ne suis pas mobile (17.9%)
- Je n'ai pas envie de travailler (3.2%)
- Autre motif (28.7%)

Avez-vous déjà cessé de percevoir le RSA ?



Un peu plus d'1/3 des bénéficiaires sont déjà sorti du RSA. Pour 63% d'entre eux, cette sortie s'est traduite par une reprise d'activité (emploi, formation).

Accompagnement

Connaissez-vous votre référent ?

😊 Un peu plus de la moitié des bénéficiaires connaissent leur référent **54.3%**

😞 45.7% des bénéficiaires ne connaissent pas leur référent ou sont suivis mais ne savent pas l'identifier

A quelle fréquence avez-vous RDV ?

Presque 3/4 des bénéficiaires reçus (74.2%) estiment que leurs RDV sont suffisamment fréquents, contre 12% qui les jugent trop fréquents et 13.8% pas assez.

Je connais :

80% Oui, 20% Non

Avez-vous rencontré des difficultés pour vous inscrire ?

★ 12.1% Oui, ★★ 87.9% Non

Certaines difficultés vous empêchent-elles de retourner à l'emploi ?

✅ 60% OUI, ❌ 40% NON

Quelles sont les difficultés qui vous empêchent de concrétiser votre projet ?

Sur quels aspects vous a-t-on aidé ?

Difficulté rencontrée (bleu), Aide apportée (orange)

On constate que l'aide apportée par le Département ne répond que partiellement aux besoins des bénéficiaires. Les attentes sont particulièrement prégnantes dans les domaines de la mobilité, de la santé et de la garde d'enfants.

Etes-vous satisfait de l'accompagnement proposé pour concrétiser votre projet ?

✅ 54.9% Très/plutôt satisfait, ❌ 40.6% Peu/pas satisfait

Plus d'1 bénéficiaire sur 2 est satisfait de son accompagnement, tandis que 2 sur 5 sont insatisfaits.

Que proposeriez-vous pour améliorer l'accompagnement ?

Avez-vous déjà participé à une action d'insertion ?

De créer une activité indépendante (12.1%), De reprendre un emploi (12.1%), D'intégrer un chantier d'insertion (12.1%), D'entrer en formation (12.1%), D'améliorer ma mobilité (12.1%), D'obtenir le code de la route ou le permis (12.1%), D'améliorer mon état de santé (12.1%), D'accepter de faire garder mon enfant (12.1%), De mieux gérer mon budget (12.1%), D'avoir une meilleure estime de soi (12.1%)

Cette action vous a permis :

Oui 45%, Non 55%

Demanda une prise en compte du frein santé (plus d'action santé, personne dans l'incapacité de se déplacer) :

24%

Besoin d'aide pour trouver un travail ou une formation :

25%

Accompagnement non adapté au souhait du BRSA :

20%

Des lieux de RDV / formation plus proches de chez vous :

40%

Des actions d'insertion supplémentaires :

21%

Des RDV plus fréquents avec vos référents :

16%

Autre :

23%

Sur 121 réponses ouvertes, les suggestions des répondants concernent pour l'essentiel le renforcement des aides pour lever les freins santé.

Certains attendent par ailleurs une proposition concrète d'emploi ou de formation lorsque d'autres perçoivent l'accompagnement proposé comme inadapté à leur besoin.

Arrivent en 4ème et 5ème positions, le frein mobilité (permis, accès à un véhicule, rapprochement des lieux de RDV...) et la nécessité d'être plus informé(e) sur la découverte des métiers et formations.



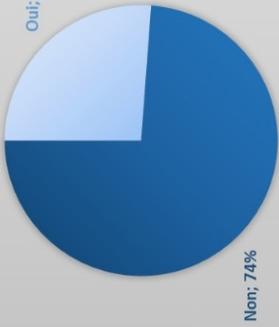
3. Les chiffres clés de l'insertion

Participation aux équipes pluridisciplinaires et réunions du Conseil départemental

En équipe pluridisciplinaire :



Avez-vous été informé(e) de la possibilité d'être représenté(e) lors d'un passage en équipe pluridisciplinaire, par une personne de votre choix et notamment un autre BRSA ?



Si oui, avez-vous déjà utilisé ce droit ?



13.4% des BRSA ayant connaissance de la possibilité d'être représentant/représenté ont déjà utilisé ce droit soit en tant que représentant des BRSA, soit en tant que personne représentée .

Lors de réunions organisées par le Conseil départemental au sujet de la politique d'insertion :



Avez-vous été informé(e) de la possibilité pour les allocataires du RSA de participer à des réunions organisées par le Conseil départemental au sujet de la politique d'insertion ?



Si oui, avez-vous déjà utilisé ce droit ?



Presque la moitié des bénéficiaires ayant connaissance de la possibilité de participer à des réunions organisées par le Département y ont déjà été associés (soit 15% des répondants). Il est prévu de systématiser cette implication à l'occasion des travaux thématiques qui peuvent être organisés au titre de l'insertion.

& de l'emploi dans l'Aisne

3) La représentation des bénéficiaires du RSA : une parole essentielle prise en compte

Dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le Département de l'Aisne poursuit ses efforts en faveur de la participation active des usagers à la construction des politiques d'insertion. À ce titre, un dispositif de représentation des bénéficiaires du RSA.

Ce dispositif permet à des personnes directement concernées par le RSA de partager leur expérience, d'exprimer leur point de vue et de participer activement aux réflexions sur les actions menées dans le département.

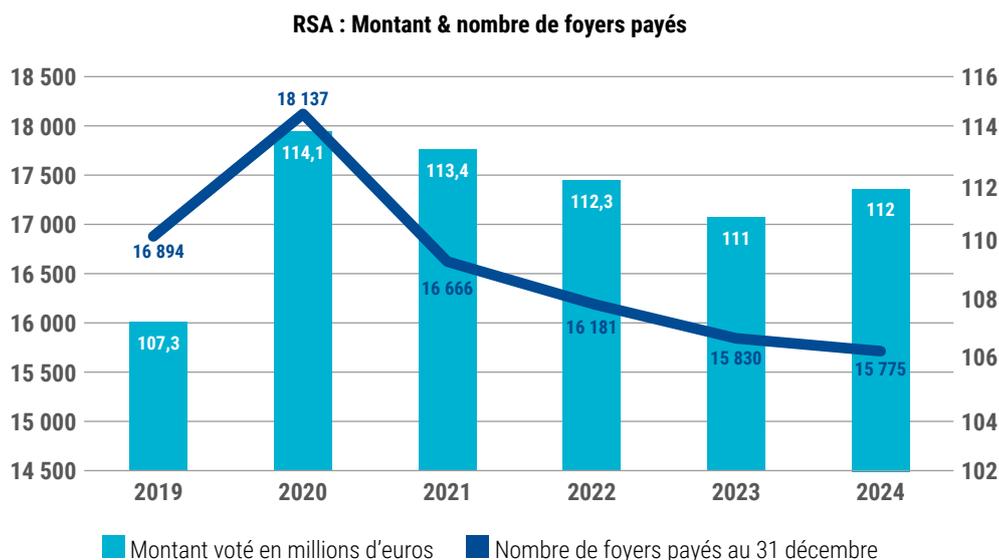
Ces représentants siègent aux côtés d'élus, d'agents du Département, de représentant de l'État, de France Travail, des Missions Locales, de la CAF, des CCAS, ainsi que d'associations telles que Aisne Action Emploi.

Les réunions se tiennent une fois par mois sur le territoire de la Thiérache. Chaque représentant a des droits (participer, s'informer, s'exprimer) mais aussi des devoirs, comme le respect de la confidentialité et l'écoute des autres membres de l'équipe.

Ces témoignages de terrain permettent d'ajuster les pratiques et les dispositifs d'insertion, pour mieux répondre aux réalités vécues par les bénéficiaires. Les retours d'expérience sont souvent très positifs, soulignant l'utilité de cette participation pour reprendre confiance, s'engager dans un parcours d'insertion et contribuer à une meilleure compréhension des politiques sociales.

B - Caractéristiques des publics bénéficiaires du RSA

Pour la troisième année consécutive, le nombre de foyers payés continue de baisser. On enregistre 16 666 foyers payés en décembre 2021, 16 181 en décembre 2022 et 15 830 en décembre 2023, soit une diminution de 5% entre 2021 et 2023.



Cette diminution est notamment le résultat du fruit de l'engagement du Département de l'Aisne dans le cadre du plan Aisne Actifs Plus, et du lancement de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA. Cet engagement se conjugue avec les actions et les efforts financiers entrepris par la collectivité pour mieux accompagner et préparer les bénéficiaires du RSA (BRSA) à l'accès à l'emploi, à la formation et à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins et à leurs objectifs.



3. Les chiffres clés de l'insertion

Au 30 septembre 2024, 15 775 foyers sont bénéficiaires du RSA.

Ainsi la dépense RSA en 2023 (montant versé) s'élève à 111 millions d'euros contre 110 millions d'euros en 2022 et 112 millions d'euros en 2021, soit une diminution de 1,20% entre 2021 et 2023, représentant une baisse d'un million d'euros.

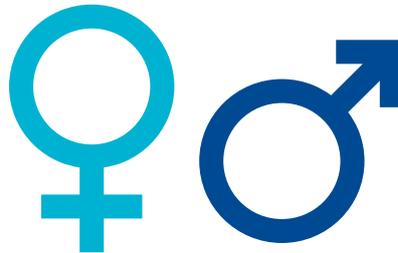
Pour 2024, le montant voté de l'allocation RSA s'élève à 112 millions d'euros.

La compensation des dépenses RSA par l'État s'élève à 46,6 millions d'euros pour l'année 2023, ce qui représente 42% de l'allocation versée. Pour 2024, estimation de 45 800 000, soit 41% de l'allocation versée.

Le profil des bénéficiaires du RSA axonais

Données au 31 décembre 24 - issues du rapport Égalité Hommes/Femmes - Département de l'Aisne 2025

Par sexe



58% des bénéficiaires du RSA sont des femmes

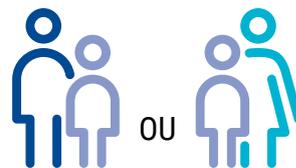
Composition familiale



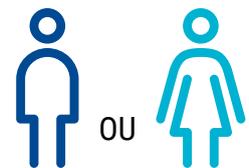
22%



5%



31%



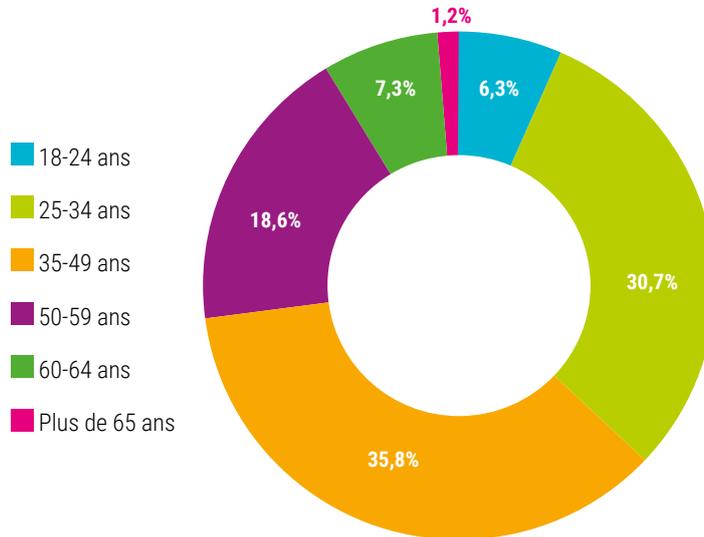
42%

Au 31 décembre 2024, les bénéficiaires du RSA soumis à droits et à devoirs se déclarant seuls sont très largement représentés 73%.

Près d'un tiers (31%) des bénéficiaires du RSA se déclarent seuls avec enfants.

Enfin, il convient de noter que sur la totalité des femmes bénéficiaires du RSA soumises à droits et à devoirs, près de la moitié (49%) se déclarent seules avec enfants contre 7% de la totalité des hommes bénéficiaires.

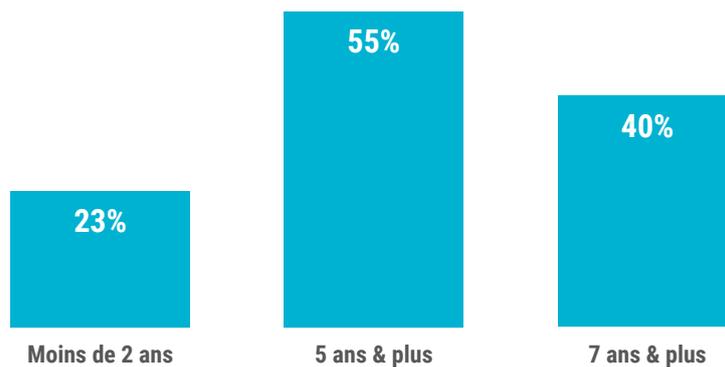
Répartition par âge des bénéficiaires du RSA



6,3% des allocataires du RSA ont moins de 25 ans, et 27,1% ont 50 ans et plus.

La grande majorité des bénéficiaires (65,8%) a entre 25 et 49 ans.

Ancienneté des bénéficiaires du RSA dans le dispositif



55% des bénéficiaires du RSA soumis à droits et à devoirs sont dans le dispositif depuis au moins 5 ans.

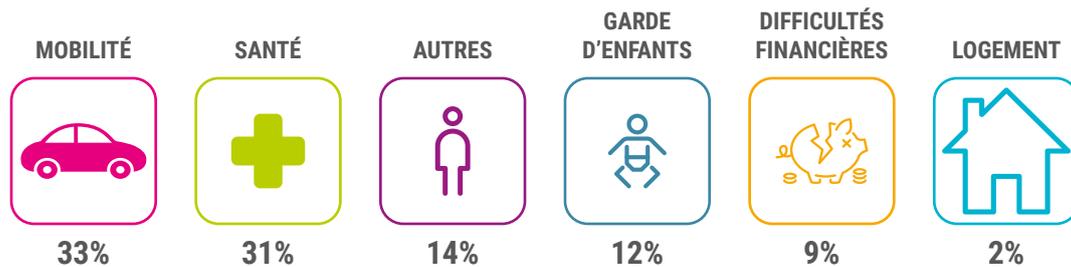
40% des bénéficiaires du RSA soumis à droits et à devoirs sont toujours présents 7 ans après leur entrée dans le dispositif.



3. Les chiffres clés de l'insertion

Principaux freins des bénéficiaires du RSA

Parmi les principales difficultés identifiées auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires du RSA (sondage effectué par le Département au premier trimestre 2024 « Bénéficiaires du RSA. Votre avis compte »), est relevée une prédominance des difficultés liées à la mobilité et la santé. Viennent ensuite des difficultés d'ordre divers, les contraintes liées à la garde d'enfant, aux difficultés financières. L'ensemble de ces difficultés constituent autant de freins au retour à l'activité des bénéficiaires du RSA.

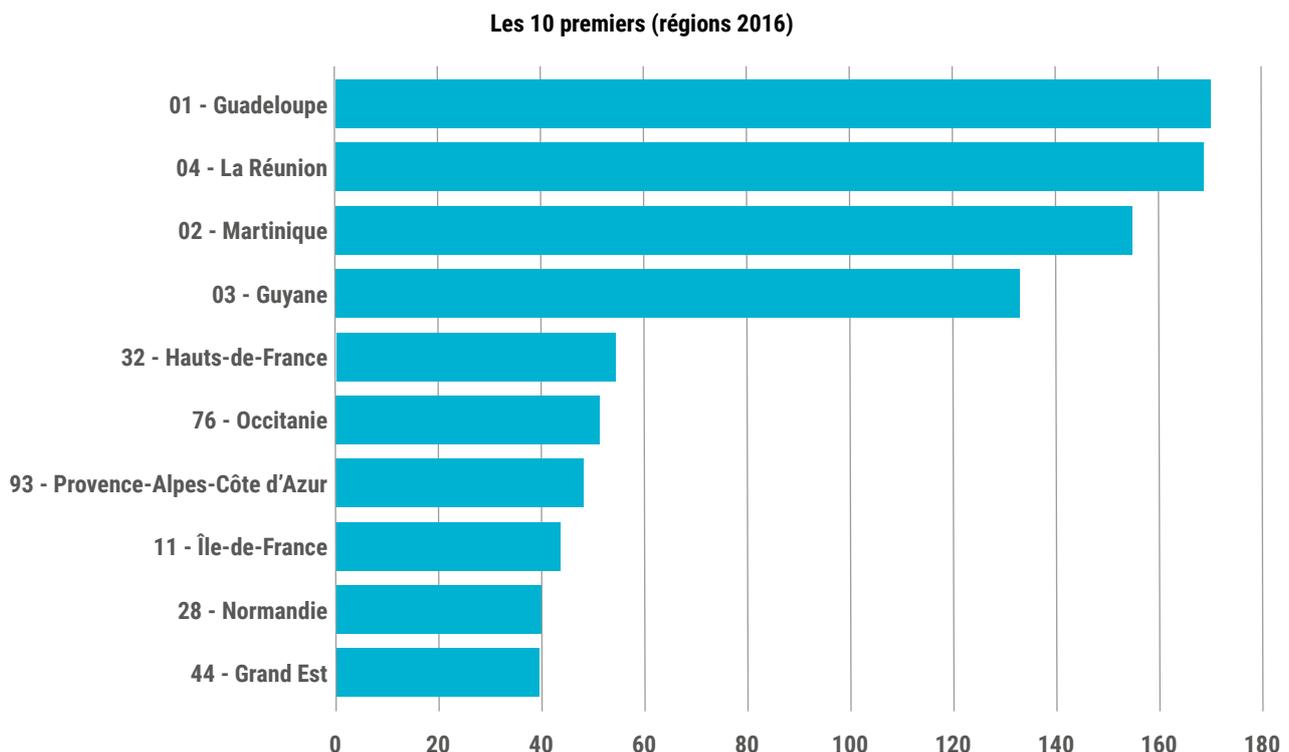


Source : sondage « Bénéficiaires du RSA. Votre avis compte » - 1^{er} trimestre 2024- Analyse DIIE

Bénéficiaires du RSA & population active

La Région Hauts-de-France est la région métropolitaine dans laquelle le pourcentage de bénéficiaires du RSA au regard de la population active est le plus élevé (5,5% de la population active des Hauts-de-France contre 4,1% environ de la population active française, en 2022), et la deuxième région de France dans laquelle le taux de pauvreté est le plus élevé (17,3%).

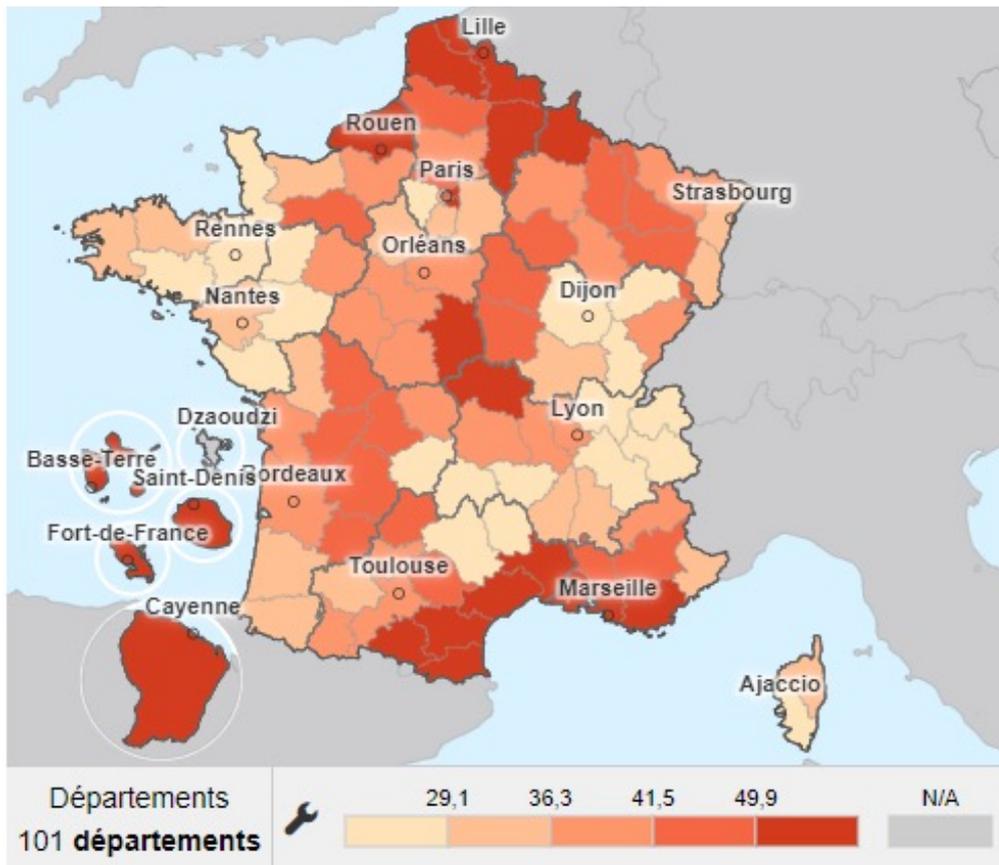
Part de bénéficiaires du RSA (pour 1 000 habitants de 15-64 ans)



Source : Observatoire des Territoires, 2022*

& de l'emploi dans l'Aisne

Part de bénéficiaires du RSA (pour 1 000 habitants de 15-64 ans)



En 2022, la part de bénéficiaires du RSA résidant dans l'Aisne reste stable (54,1 pour 1 000 habitants) mais est toujours supérieure à celle de la France (43,3 pour 1 000 habitants).

L'Aisne fait partie des 12 départements dans lesquels le pourcentage de BRSA en âge de travailler est le plus élevé.

*Chiffre antérieurs à la réforme des retraites du 1^{er} septembre 2023

Mise en perspective du Département de l'Aisne avec la Région Hauts-de-France et les données du territoire national.

Source : Observatoire des Territoires, 2022*



3. Les chiffres clés de l'insertion

Pourcentage des bénéficiaires du RSA (BRSA) par rapport à la population active en 2022

FRANCE	HAUTS-DE-FRANCE	AISNE		
		Ensemble du Département	EPCI avec le pourcentage le plus faible	EPCI avec le pourcentage le plus important
Environ 4,3% de la population active française 43,3 BRSA pour 1 000 habitants de 15 à 64 ans	Environ 5,5% de la population active des Hauts-de-France 54,5 BRSA pour 1000 habitants de 15 à 64 ans	Environ 5,4% de la population active axonaise 54,1 BRSA pour 1000 habitants de 15 à 64 ans	Communauté de Communes d'Oulchy-le-Château Un peu moins de 2% de la population active 18,6 BRSA pour 1000 habitants de 15 à 64 ans	Communauté de Communes du Saint-Quentinois Un peu plus de 8% de la population active 84,1 BRSA pour 1000 habitants de 15 à 64 ans

Source : Observatoire des Territoires, 2022

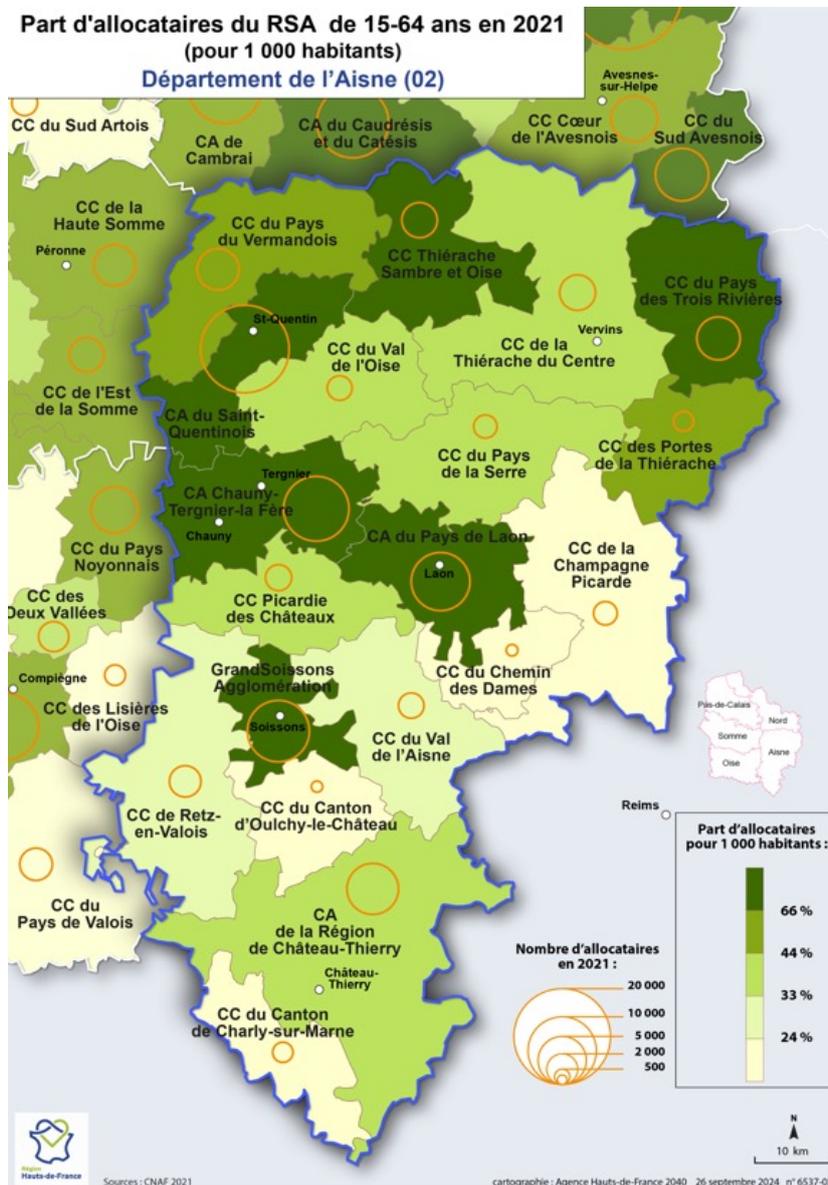
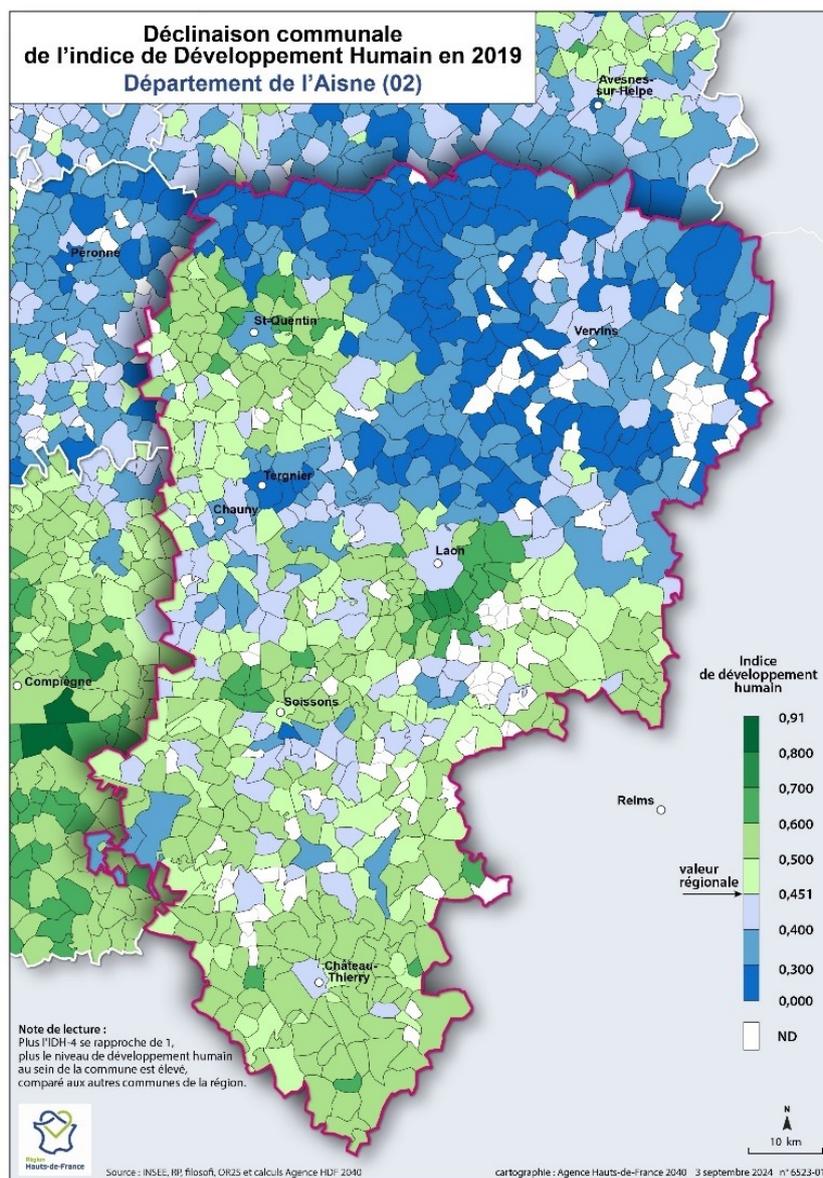


Illustration complémentaire : l'Indice de développement Humain pour le département de l'Aisne (2019)

& de l'emploi dans l'Aisne

La situation socio-économique se traduit également au travers de l'Indice de Développement Humain (IDH). Cet indice permet de mesurer le niveau de développement d'un territoire, en allant au-delà de la seule richesse monétaire. En plus des revenus (représentés par le PIB par habitant), l'IDH intègre la santé (à travers l'espérance de vie à la naissance) et le niveau d'éducation du territoire étudié (durée de scolarisation des adultes et durée attendue de scolarisation des enfants). L'indice combine ces trois composantes et se présente sous la forme d'un nombre compris entre zéro et un. Plus il se rapproche de un, plus le niveau de développement humain du territoire étudié est élevé.

Pour le département de l'Aisne, on note une disparité importante entre le tiers nord-est du Département et le sud de l'Aisne. A titre d'exemple, cet indice se situe entre 0 et 0,3 sur une grande partie de la Communauté de Commune Thiérache Sambre et Oise alors que la moyenne régionale est à 0,451. L'IDH est plus élevé sur la moitié sud du département où il se situe au global entre 0,3 et 0,8. Seules 5 communes de l'Aisne ont un IDH supérieur à 0,8.



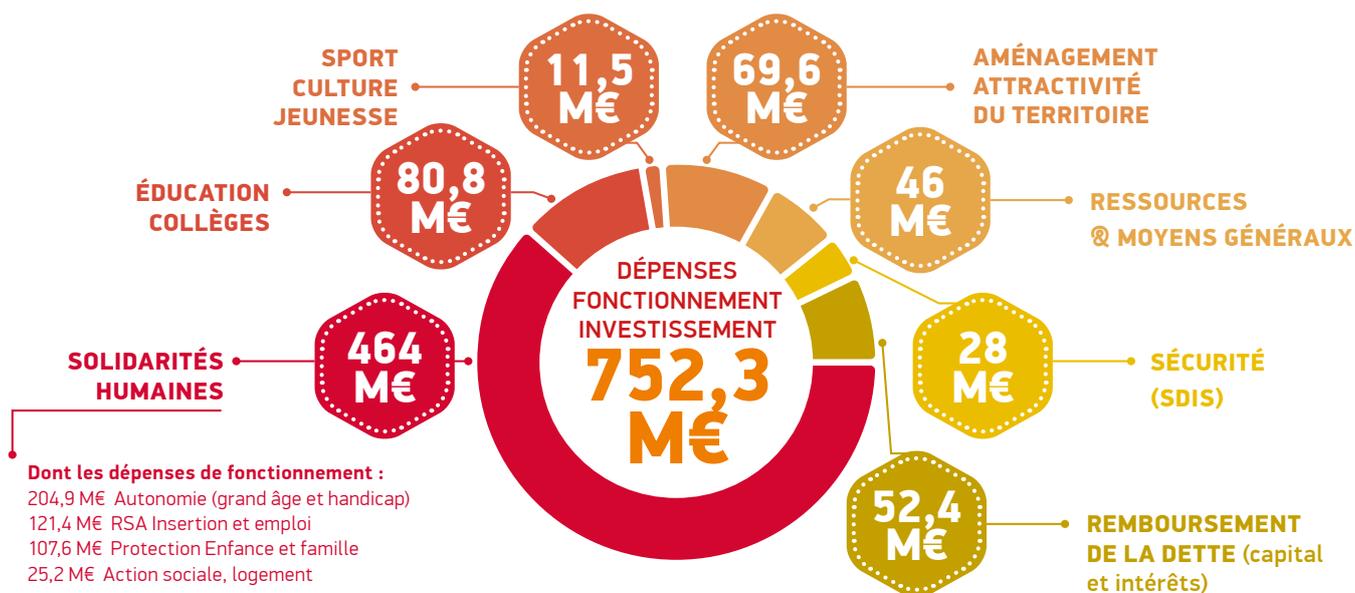
Source : IDH par Communes pour le Département de l'Aisne (2019) - Conseil régional Hauts-de-France



3. Les chiffres clés de l'insertion

3 - Des moyens conséquents mobilisés pour l'accompagnement & le retour à l'activité des BRSA

En 2024, l'effort financier du Département en faveur des plus fragiles (enfance, famille, personnes âgées et handicapées, RSA et politique d'insertion), représente 464 millions d'euros. 121,4 millions d'euros sont consacrés au service de l'allocation RSA ainsi qu'à la politique d'insertion des publics précaires, soit un peu plus de 16% du budget global du Département de l'Aisne.



Données Aisne Mag - Mai-Juin 2024

Le Département investit fortement dans l'insertion des bénéficiaires du RSA. La part du budget départemental dédiée à l'offre d'insertion est aujourd'hui de plus de 5 millions d'euros. En complément des accompagnements individuels réalisés par les travailleurs sociaux du Département ou ses partenaires, des parcours sont proposés sur des thématiques aussi diverses que l'illectronisme, la mobilité, la santé, la découverte de métiers ou encore l'accès aux métiers en tension. Le Département est également fortement engagé en faveur de l'insertion par l'activité économique à hauteur de 3.4 millions d'euros en 2024, pour les Ateliers Chantier d'Insertion (37 structures sur le territoire) et la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) dont les contrats aidés.

Pour le mois de septembre 2024, l'allocation RSA a représenté un montant total de 9 789 933,03 €, versé le 5 novembre 2024 : 9 585 204,02 € ont été versés la CAF et 204 729,01 € à la MSA.

4 - Politique et moyens du Département pour favoriser l'insertion & le retour à l'emploi des BRSA

(Moyens humains et financiers au service de l'insertion et de l'emploi, expérimentations mises en œuvre par le Département à destination du public BRSA)

Depuis 2019, dans le cadre du Plan Aisne Actifs Plus et de son engagement auprès de l'État au titre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le Département a mis en œuvre un ensemble d'actions visant à accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA :

& de l'emploi dans l'Aisne

- une orientation des bénéficiaires du RSA plus rapide (sous 1 mois maximum),
- un accompagnement renforcé et diversifié avec le déploiement de la garantie d'activité départementale (référents de parcours professionnel, chargés d'appui parcours emploi, travailleurs sociaux insertion dédiés à l'accompagnement global),
- une mobilisation d'offres d'emploi via la plateforme numérique **Aisne-actifs.com** mettant en relation employeurs et bénéficiaires du RSA,
- un co-financement, au côté de l'État, des contrats aidés et des Ateliers Chantiers d'Insertion.

Le choix a été fait par le Département de l'Aisne de mettre en place des modes d'accompagnement diversifiés de manière à soutenir le plus efficacement le retour à l'activité des bénéficiaires. Par ailleurs, le Département de l'Aisne a fait partie dès 2023 des 18 territoires expérimentateurs d'une nouvelle forme d'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin d'améliorer leur accès ou retour à l'emploi.

En effet, la loi pour le plein emploi promulguée le 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin. Cette ambition se traduit par une transformation du service public de l'emploi en un réseau pour l'emploi visant à assurer une véritable coopération structurée entre les acteurs. La loi prévoit, au plus tard en 2025, une inscription automatisée des bénéficiaires du RSA à France Travail. L'objectif est également celui d'un accompagnement intensif pour ceux en ayant le plus besoin. Un contrat d'engagement, élaboré par l'allocataire et son référent, déterminera un plan d'actions en précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle. C'est à ce titre que l'offre de l'insertion peut être mobilisée dans le parcours des bénéficiaires du RSA.

A - Des accompagnements ciblés pour appréhender au mieux les besoins des bénéficiaires du RSA

La loi garantit à tout allocataire soumis à droits et devoirs la possibilité de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

Les publics bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs font l'objet :

- soit d'un **parcours social**, destiné à un bénéficiaire qui ne se projette pas immédiatement dans une activité professionnelle ou dans la réalisation d'un projet professionnel et rencontre une ou plusieurs difficultés pouvant être considérées comme faisant obstacle à court et moyen terme à l'accès, à la recherche ou à l'exercice d'un emploi. L'accompagnement est alors réalisé par un travailleur social du Département, d'un CCAS, ou d'un délégué conventionné.
- soit d'un **parcours socio-professionnel**, destiné à un bénéficiaire qui se projette immédiatement ou à court terme dans une activité professionnelle ou dans la réalisation d'un projet professionnel et rencontre une ou plusieurs difficultés entraînant des conséquences plus ou moins fortes sur la recherche ou l'exercice d'un emploi. L'accompagnement est alors réalisé par un référent du Département ou d'un délégué conventionné.
- soit d'un **parcours professionnel**, destiné à un bénéficiaire ayant déjà exercé une activité professionnelle ou envisageant d'en débiter une prochainement, ou encore de concrétiser un projet professionnel, sans rencontrer de difficultés susceptibles d'impacter sa recherche ou l'exercice d'un emploi. L'accompagnement est alors réalisé par France Travail et la Mission Locale.



3. Les chiffres clés de l'insertion

B - Des dispositifs d'insertion et d'accompagnement en amont du retour à l'activité des bénéficiaires du RSA

Les emplois aidés en faveur des bénéficiaires du RSA

Dans le cadre de la stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté, le Département a souhaité développer les **emplois aidés en faveur des bénéficiaires du RSA**. Dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2024, le Département s'est engagé au financement de :

- 100 PEC-CAE (Parcours Emploi Compétences – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dans le secteur non marchand)
- 50 CUI-CIE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi, dans le secteur marchand),
- 19,7 Équivalents Temps Plein pour les Ateliers et chantiers d'insertion recrutant, en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), des salariés bénéficiaires du RSA,
- 14,8 Équivalents Temps Plein pour les Entreprises d'Insertion (EI),

La durée de validité de la CAOM 2024 a été prolongée jusqu'au 30 avril 2025 et le volume de contrats a été augmenté de 30 PEC-CAE et 15 CUI-CIE supplémentaires afin d'éviter toute rupture au regard de la consommation effective des contrats en novembre 2024.

Ce sont 123 conventions PEC CAE qui ont été conclues, sur l'année 2024, en faveur des employeurs du secteur marchand, et 49 CUI-CIE en faveur du secteur non-marchand.

Les ETP dédiés à l'IAE (EI et ETTI) ont été consommés en totalité par les structures ciblées par la CAOM.

Pour 2025, le Département a décidé d'internaliser la gestion des contrats aidés, qui étaient jusqu'en 2024, confiés à France Travail. Le Département s'est engagé à cofinancer 100 PEC-CAE et 50 CUI-CIE Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) spécifiquement réservés aux résidents de la Thiérache, ainsi qu'à financer 15 CIE pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département.

Sur le volet insertion par l'activité économique, ce sont 19,7 Équivalents Temps Plein (ETP) pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion qui sont fléchés et 13,9 Équivalents Temps Plein pour les Entreprises d'Insertion.

Résultats relatifs aux contrats aidés

2022	2023	2024
284 CAE réalisés	223 CAE réalisés	123 CAE réalisés
147 CIE réalisés	125 CIE réalisés	49 CIE réalisés
2 522 394 € Montant versé par le Département*	2 131 353 € Montant versé par le Département*	670 547 € Montant versé par le Département*

*À noter que les montants versés par le Département varient chaque année en fonction des facturations de l'ASP.

Les actions et chantiers d'insertion – l'appel à projets insertion emploi

Dans l'objectif de poursuivre et d'amplifier son action et en vue de proposer des parcours sans rupture aux personnes les plus éloignées de l'emploi, le Département a lancé, le 5 avril 2022, un **Appel à Projets Insertion Emploi (APIE) pluriannuel (2022-2024)**.

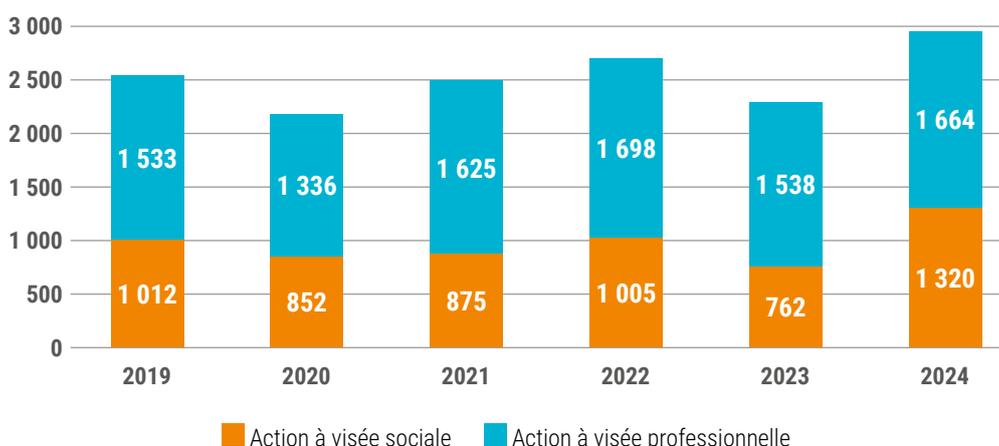
& de l'emploi dans l'Aisne

L'appel à projets Insertion Emploi est organisé selon quatre axes :

- **Axe 1 : Se mobiliser vers l'emploi**
 - 1-1. Accompagnement des salariés en CDDI sur les Ateliers Chantiers d'insertion
- **Axe 2 : Élaborer et concrétiser son projet professionnel**
 - 2-1. Préparation et mise en situation d'emploi
 - 2-2. Accompagnement des Entrepreneurs et Travailleurs Indépendants (ETI) ou de projets de création d'entreprise
- **Axe 3 : Lever les freins à l'emploi**
 - 3-1. Mobilité
 - 3-2. Santé
 - 3-3. Accompagnement des parents vers l'emploi ou la formation
- **Axe 4 : Dynamiser son insertion sociale**
 - 4-1. Accompagnement collectif pour l'inclusion sociale
 - 4-2. Accompagnement individuel du public en orientation sociale vers une plus grande autonomie dans une perspective d'accès ou de retour à l'emploi

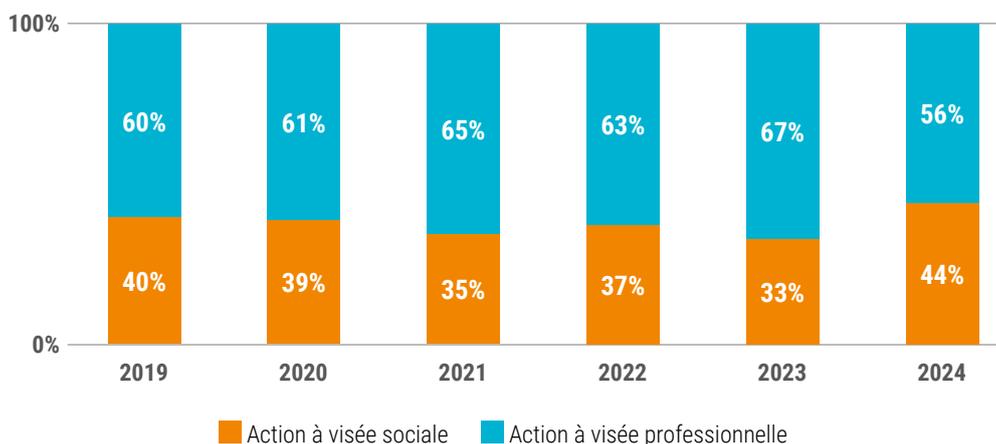
Bénéficiaires des actions d'insertion (hors axe 4-2)

Nombre de bénéficiaires du RSA positionnés sur des actions d'insertion



L'appel à projets 2022-2024 a depuis 2022 permis de positionner près de **8 000 personnes** sur des actions d'insertion. Ce sont celles à visée professionnelle qui sont les plus fréquentées par les bénéficiaires du RSA.

Pourcentage de bénéficiaires du RSA positionnés sur des actions d'insertion



Ceci s'explique par une volonté du Département de développer davantage son implication dans le retour à l'emploi. Ces actions constituent ainsi une véritable passerelle vers l'accès aux dispositifs de droit commun menant vers l'emploi ou la formation qualifiante.



3. Les chiffres clés de l'insertion

Financement des Ateliers Chantiers d'Insertion hors CAOM (axe 1 de l'APIE)

Le Département apporte son soutien financier aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). Les chantiers d'insertion proposent une **une activité salariale** par le biais d'un support d'activité, ainsi qu'un **accompagnement socio-professionnel** aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'insertion.

Présent sur l'ensemble du département, les secteurs d'activités professionnelles varient d'un territoire à un autre : espace vert, entretien des bâtiments, maçonnerie, ressourcerie, menuiserie, maraîchage ...

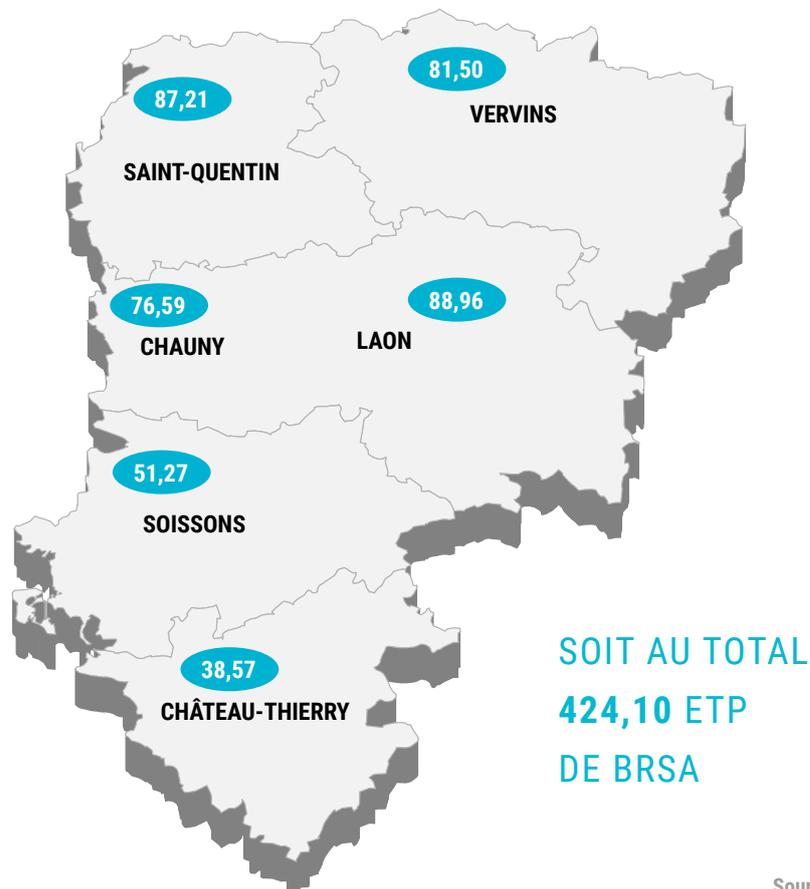
Le temps d'activité minimale de **20h semaine**, permet aux salariés de réaliser les démarches professionnelles nécessaires à leur insertion.

En 2024, le Département a apporté son soutien financier à **69 Ateliers Chantiers d'Insertion** pour un montant total versé de **2,4 millions d'euros** correspondant à **431,98 ETP** bénéficiaires du RSA.

En 2025, ce sont **37 structures représentant 69 Ateliers Chantiers d'Insertion** qui sont financées pour un volume de **424,10 ETP** bénéficiaires du RSA. Cette programmation représente un financement de **1,9 millions d'euros**.

Pour l'année 2025, de nouvelles modalités de financement ont été adoptées lors de la Commission permanente du 14 octobre 2024, avec entre autres une diminution du coût de l'ETP allocataire du RSA à 4 692 € (au lieu de 6 100 €) et l'application d'une part variable à hauteur de 15% du montant de la subvention (versement conditionné à l'atteinte de 50% de sorties dynamiques).

Répartition des ETP BRSA des ateliers chantiers d'insertion, sollicités en 2025



Source annexe des ACI -DIIE

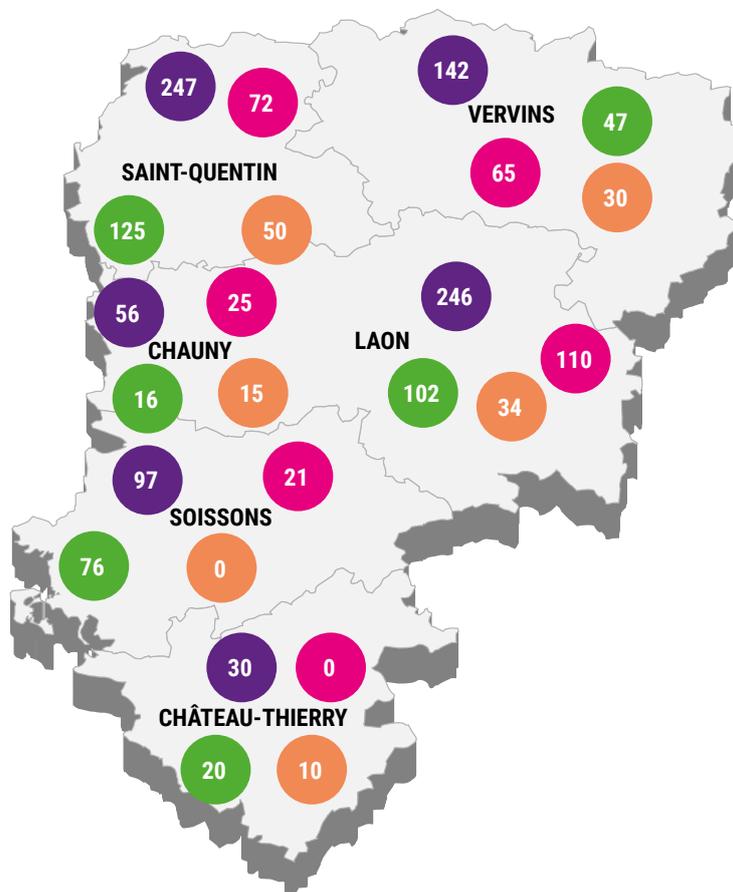
Les actions d'insertions (axes 2, 3 et 4 de l'APIE)

En 2023, le Département a financé **1 102 places** pour un montant total versé de **1,24 millions d'euros**.

En 2024, **1 420 places** ont été financées pour un total de **1,46 millions d'euros**.

Pour l'année 2025, l'Assemblée départementale du 2 décembre 2024 a individualisé les financements pour **797 places**, représentant **1 million d'euros**. Aussi, l'année 2025 marque la fin de la référence adossée, un accompagnement renforcé qui permettait aux structures d'avoir un financement de 300 € supplémentaire par place.

Répartition des accompagnements relevant des actions d'insertion l'APIE en 2025



■ APIE : 818 ■ AXE 2 : 386 ■ AXE 3 : 139 ■ AXE 4 : 293



3. Les chiffres clés de l'insertion

Les plateformes de mobilité

La mobilité est un facteur déterminant de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA

Depuis mai 2022, le Département de l'Aisne déploie sur son territoire des plateformes de mobilité solidaire mobilisables lors de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec le soutien de la Région Hauts de France.

Une plateforme est en quelque sorte un "guichet unique" destiné à faciliter l'accès des plus fragiles à une mobilité autonome, par une approche basée sur :

- L'accompagnement personnalisé à la mobilité des bénéficiaires du RSA
- Un travail d'animation et de partenariat destiné à faire émerger localement des solutions de mobilité adaptées aux besoins du public cible

L'objectif final est de lever les difficultés de mobilité des bénéficiaires du RSA les entravant dans leurs démarches d'insertion sociale ou professionnelle comme se déplacer vers son lieu de travail ou de formation, faire des démarches de santé, accéder aux services publics, passer le permis de conduire, acheter ou louer un véhicule, faire réparer sa voiture, utiliser différents modes de transport en commun, connaître et maîtriser les horaires de trains, bus...

Actions du Département en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA – Illustrations chiffrées 2024

STRUCTURES	NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS - PRÉVUS -	NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS - RÉALISÉ -	SUBVENTION VERSÉE EN TOTALITÉ	TERRITOIRE CONCERNÉS
Maison de l'Emploi et de la Formation du Laonnois et du Chaunois (MEF)	120	146	70 166€	Laonnois et Chaunois
Association Vermandois Solidarité	60	64	45 000€	Saint-Quentinois / Vermandois
WIMOOV	100	63	70 000€	Thiérache
TOTAL	280	273	185 166€	273

& de l'emploi dans l'Aisne

Afin de poursuivre et d'amplifier le déploiement des plateformes de mobilité à compter du 1^{er} janvier 2025, un appel à projets a été lancé le 8 octobre 2024 pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Quatre plateformes de mobilité ont été retenues, pour 320 accompagnements par an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 :

- Association Vermandois Solidarité (AVES), pour le Saint-Quentinois
- Maison de l'Emploi et de la Formation du Laonnois et du Chaunois (MEF), pour le Laonnois et le Chaunois
- Face Thiérache, pour la Thiérache
- Aisne collecte, pour le Soissonnais

Appel à projet 2022-2024

En 2024, 1 319 822€ alloués aux actions d'insertion à des actions destinées à l'insertion et au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Plus de **1 000 bénéficiaires du RSA salariés** d'Ateliers Chantiers d'Insertion en 2024



Des aides à la mobilité

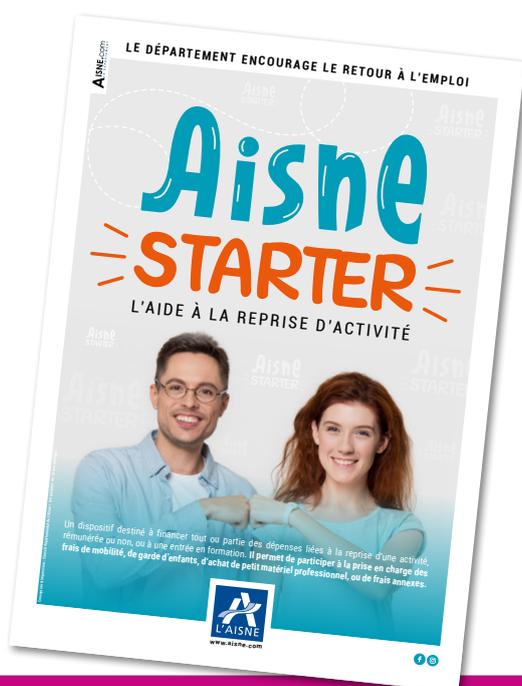
- Plateforme de mobilité : 280 accompagnements alloués en 2024 à destination du public bénéficiaires du RSA
- 273 diagnostics de mobilité réalisés en 2024, à des fins d'insertion professionnelle au profil de bénéficiaires du RSA
- 125 permis de conduire et 157 examens du code de la route financés en 2024



3. Les chiffres clés de l'insertion

Aides financières du Département en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

En 2024, 254 dossiers de demande d'aides financières individuelles ont été établis dont 47 rejets (hors délai, non BRSA...), pour un montant accordé de 56 750 €.



Le dispositif « Aisne Starter » comporte différentes aides individuelles

Celles-ci sont destinées à financer tout ou une partie des dépenses inhérentes à l'occupation d'un emploi, à la création d'une activité indépendante, à l'entrée dans le parcours.

Les aides prévues au dispositif « Aisne Starter » permettent de participer à la prise en charge des frais :

de mobilité, de garde d'enfants, d'achat de petits matériels professionnels

Elles sont subsidiaires aux aides de droit commun

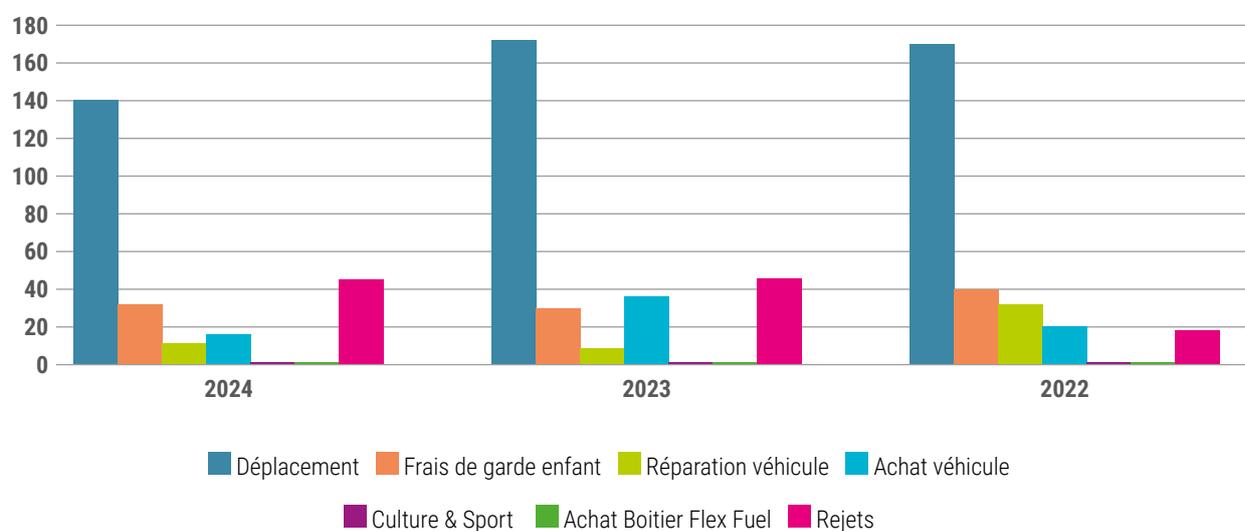
& de l'emploi dans l'Aisne

Depuis 2025, la durée de versement possible est de :

- 1 mois en cas d'activité rémunérée
- 2 mois en cas d'activité non rémunérée

Ce sont les aides aux déplacements qui sont les plus mobilisées puisqu'elles représentent 70% des dossiers financés (70% en 2023).

Nombre d'Aides pour le Retour à l'Emploi (APRA) accordées



4

**DISPOSITIFS
& MOYENS
EN FAVEUR DE
L'INNOVATION,
DU RETOUR
À L'ACTIVITÉ
& DU SUIVI
DANS L'EMPLOI**



4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

1 - La professionnalisation par la formation

Partenariat avec la Région Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France et le Département de l'Aisne ont mis en place dès 2018 un partenariat pour améliorer l'accès au parcours de formation des bénéficiaires du RSA.

La **convention partenariale** en cours, signée le 24 octobre 2022 entre la Région Hauts-de-France et le Département de l'Aisne **pour une durée de 6 ans**, a identifié 4 axes de collaboration :

- Axe 1 : Renforcer l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, faciliter et favoriser l'insertion professionnelle,
- Axe 2 : Fiabiliser l'identification et l'information des publics,
- Axe 3 : Créer les conditions d'une connexion efficace entre l'entreprise et les bénéficiaires du RSA pour faciliter l'accès à l'emploi,
- Axe 4 : Poursuivre l'engagement dans les grands chantiers.

Ce partenariat a permis l'accès des professionnels du Département à la plateforme OuiForm. Celle-ci permet à tous les prescripteurs de travailler en synergie et en temps réel, pour positionner les personnes à la recherche d'un emploi sur les formations auxquelles elles sont éligibles. Pour ce faire, OuiForm initie une démarche inédite de partage d'un outil « patrimoine commun ». Le Département de l'Aisne a conventionné avec la Région Hauts de France, afin de disposer de cet outil de novembre 2022 au 31 décembre 2024.

En 2023, ce sont 85 bénéficiaires du RSA qui ont été positionnés en formation, à 95% par les référents de parcours professionnel du Département. En 2024, 60% des parcours en formation sont toujours en cours.

Financement de la plateforme de professionnalisation des salariés en insertion

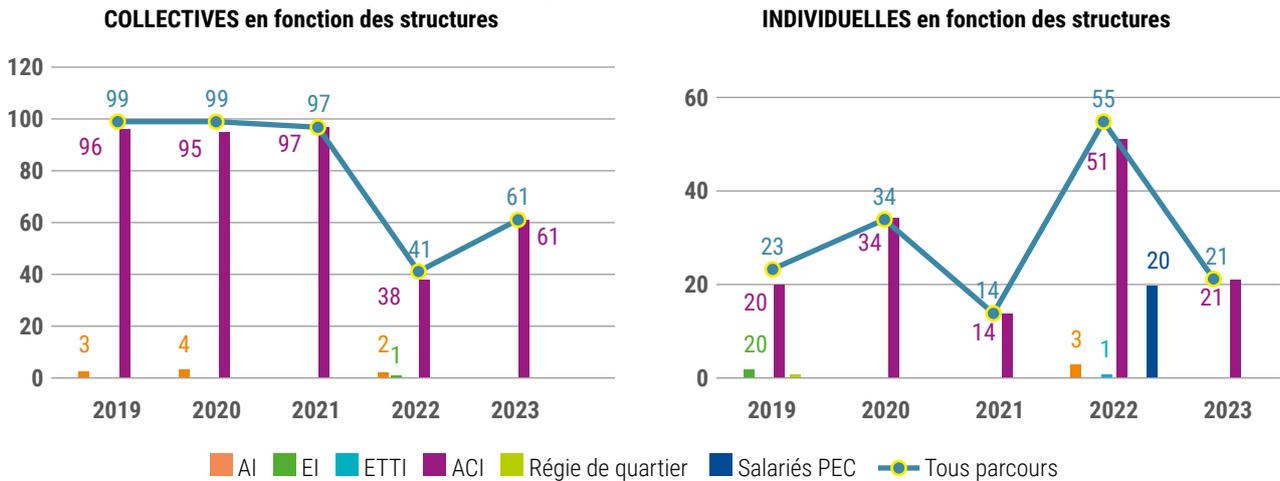
Le Programme Départemental d'Insertion prévoit le principe de poursuite vers l'offre de formation à destination des bénéficiaires du RSA en emplois aidés.

Le Département a **financé la plateforme de professionnalisation des salariés en insertion**, mise en œuvre par l'IRIAE Hauts de France depuis 2019, à hauteur de 120 000 € en 2022 et en 2023. En 2023, ce dispositif a permis la mobilisation de 21 parcours en individuel et de 61 en collectif.



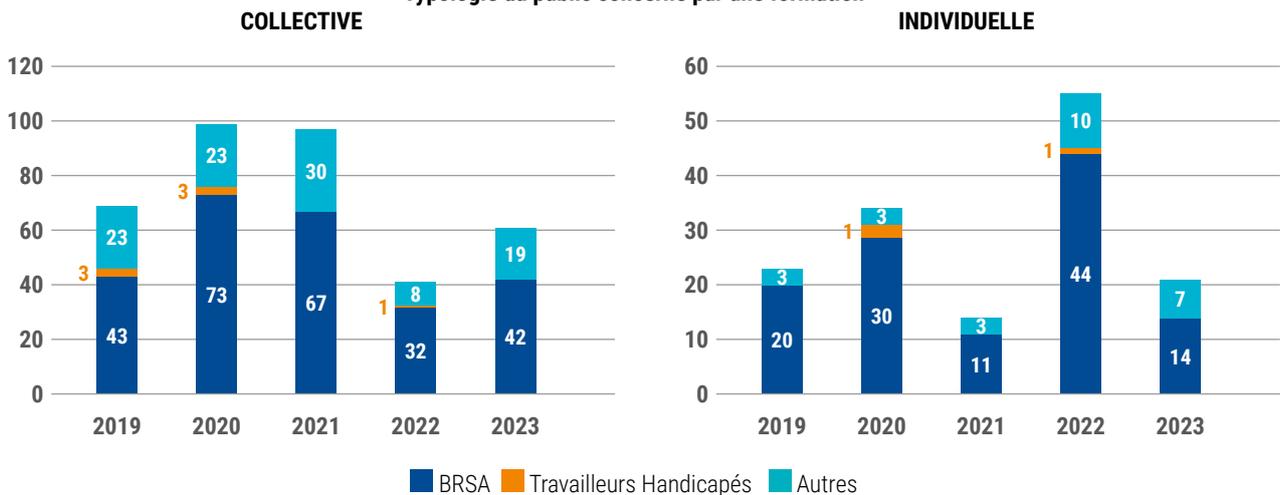
4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

Évolution du nombre de formations



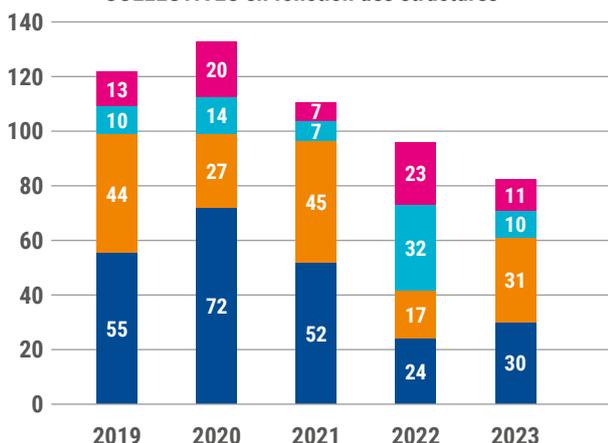
On constate que la majorité des formations, qu'elles soient collectives ou individuelles, concernent principalement des salariés des ACI. L'année 2022 se démarque par une sous-représentation des formations collectives au bénéfice des formations individuelles.

Typologie du public concerné par une formation



La majorité des bénéficiaires d'une formation sont des BRSA, avec 70% de ce public en formation collective et 81% en formation individuelle. Toutefois, on observe d'une année sur l'autre une variation du nombre de places attribuées dans chacune de ces catégories de formation.

Évolution du nombre de formations COLLECTIVES en fonction des structures



Formations individuelles : Femmes (rose), Hommes (bleu clair)
Formations collectives : Femmes (orange), Hommes (bleu foncé)

Les formations collectives ont davantage été mobilisées (hormis pour l'année 2022). Les hommes représentent un peu plus de la moitié du public formé (56%). Le financement des formations n'a pas été reconduit pour l'année 2024, au regard de l'offre de formation déjà proposée et développée pour les BRSA par le biais du Programme Régional de Formation (PRF), porté par la Région Hauts-de-France.

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

2 - La plateforme Aisne-actifs.com de mise en relation entre les publics en insertion, dont les bénéficiaires du RSA, et les employeurs

Une plateforme numérique intuitive et simplifiée associée à un accompagnement des employeurs et des candidats a été déployée par le Département de l'Aisne depuis février 2021.

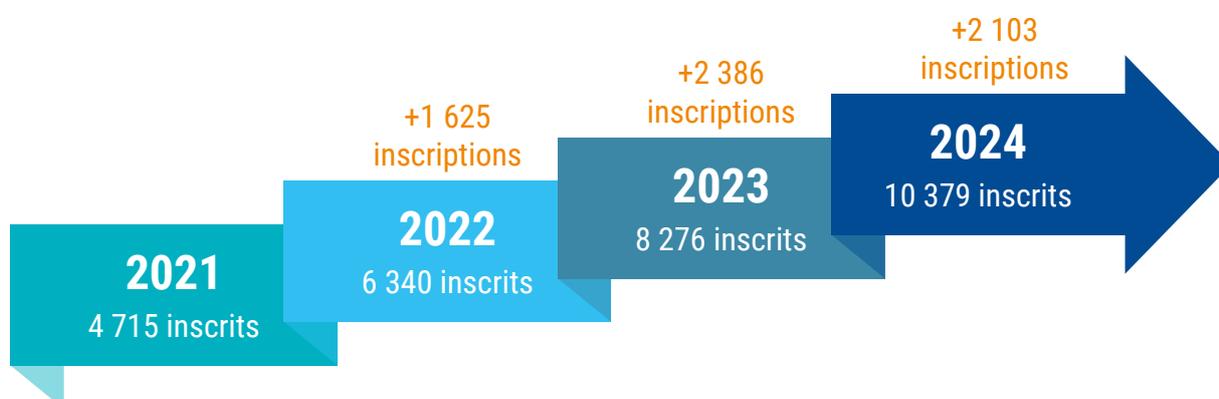
Elle est animée par une équipe de professionnels sur l'ensemble du territoire départemental qui contribue à porter une dynamique vers l'emploi auprès des bénéficiaires du RSA et vers les employeurs dans leurs recrutements. Cette équipe dédiée accompagne avant, pendant et après l'embauche, avec la possibilité d'aider dans l'organisation d'informations collectives et de rendez-vous candidats. Elle informe sur les dispositifs et aides financières mobilisables pour les employeurs. Une hotline composée de 2 ETP, dont un travailleur pair, répond chaque semaine aux utilisateurs de la plateforme (bénéficiaires, partenaires et employeurs) à partir d'un numéro unique non surtaxé : 03 23 24 89 00.

Cette plateforme constitue le premier niveau de digitalisation pour des publics peu à l'aise dans les démarches dites classiques, ils bénéficient d'un accompagnement physique (via les ateliers « inscription » et « curriculum vitae » en UTAS, les Bus Aisne-actifs ou ateliers coaching) ou téléphonique (via la hotline dédiée).



INSCRIPTIONS PLATEFORME AISNE-ACTIFS.COM

de février 2021 à décembre 2024



Cette plateforme numérique est ainsi destinée à faciliter le positionnement des bénéficiaires du RSA sur l'offre d'emploi, l'offre de clause d'insertion et permettre la mise en relation directe, en tenant compte des compétences et des spécificités des territoires.



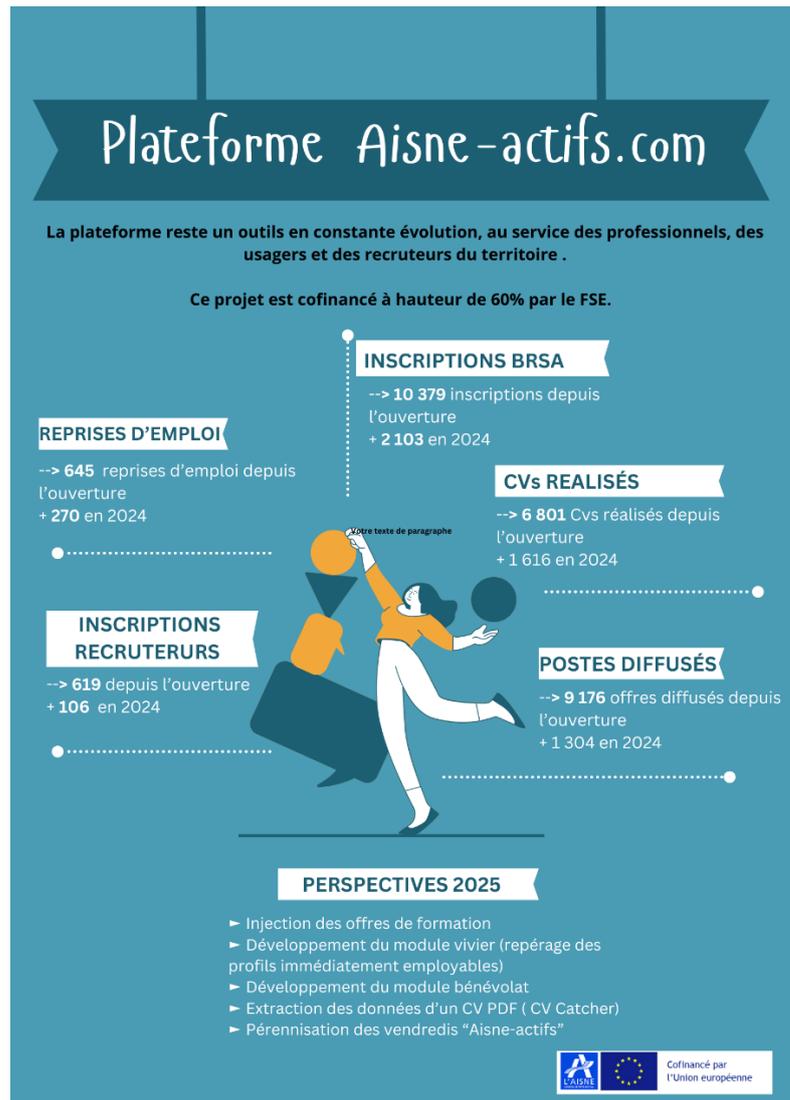
4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

DEPUIS SON LANCEMENT,
EN FÉVRIER 2021

11 887 bénéficiaires du RSA se sont inscrits, 7 716 CV ont été réalisés et 666 employeurs ont activé leur compte pour plus de 9 614 postes diffusés en date du 30 juin 2025.

Depuis octobre 2024, une expérimentation est menée chaque 1^{er} vendredi du mois, une journée est réservée pour accueillir les recruteurs et les associations, afin de répondre aux éventuelles questions, informer sur le rôle et le fonctionnement de la plateforme, aider à sa manipulation et/ou apporter un soutien aux recrutements. Ce moment d'échange privilégié a été nommé : « **Vendredi actifs** ».

La plateforme Aisne-actifs.com a pour ambition d'informer et d'orienter les publics bénéficiaires du RSA, à partir d'un numéro non surtaxé. Au-delà d'un outil informatique, la réussite quant à la progression en termes d'autonomie digitale réside également dans l'accompagnement des équipes.



APPELS ENTRANTS

1 696 en 2024

- Aide à l'inscription
- Aide à la rédaction du CV aïsne-actifs
- Aide à la manipulation de la plateforme pour tout utilisateur (employeurs, partenaires, accompagnateurs, publics)



APPELS SORTANTS

2 795 en 2024

- Rdv fixés pour le Bus au plus près de chez soi
- Proposition d'offres d'emploi
- Proposition de participer à un évènement
- Réactivation du compte « suspendu »

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

3 - Les publics bénéficiaires du RSA

A - Des séminaires en ligne



2 537 connexions BRSa cumulées en 2024

Des séminaires en ligne ont été mis en place pendant la crise sanitaire, dans un souci de continuité d'apport d'informations auprès des publics. Ce canal d'information recense en moyenne 254 candidats inscrits sur la plateforme [aisne-actifs.com](https://www.aisne-actifs.com) à chaque séminaire.

Un recruteur et/ou un organisme de formation est présent chaque 2^e jeudi du mois, pour présenter sa structure, un métier, et, échanger avec les candidats en direct ces derniers pouvant interagir. Il est proposé à cette occasion une offre de formation, en lien avec le thème présenté par le recruteur. Un système de « chat » permet aux candidats de poser directement leurs questions en lien avec leur projet professionnel.

Au total, ce sont **35 séminaires** en ligne qui ont été assurés depuis 2021.

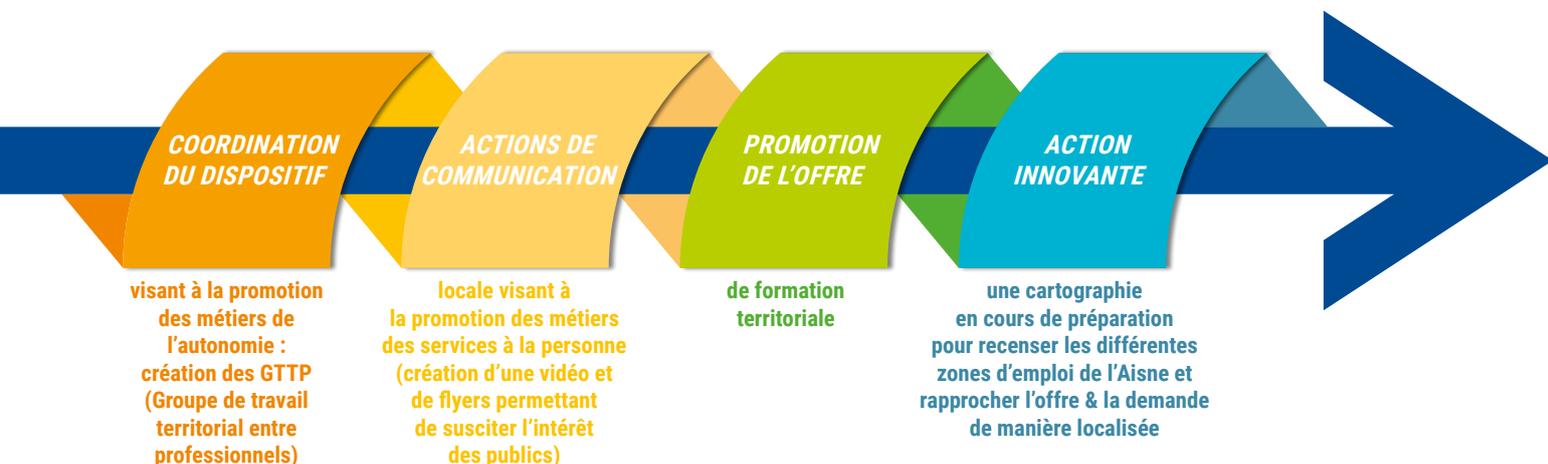
Pour l'année 2024, ce mode de communication est maintenu avec les inscrits, pour permettre une mobilisation accrue des publics dans leur insertion professionnelle, et renforcer leur capacité d'accès aux outils numériques.

B - Le secteur de l'autonomie via les leviers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Au vu des éléments de diagnostic récoltés dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental de l'Autonomie, le Conseil départemental a validé, par délibération en date du 26 septembre 2023, de retenir 5 des 6 axes proposés dans le cadre de l'AMI CNSA.

La direction de l'inclusion, de l'insertion et de l'emploi travaille en transversalité avec la direction autonomie pour la réponse à l'Axe 4 - Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie.

Ce projet attractivité des métiers prévoit des actions concrètes :





4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

Les groupes de travail territoriaux professionnels (GTTP) sur l'autonomie, véritable essence de partenariat local permet de réunir l'ensemble des acteurs de l'emploi (France Travail, missions locales, Plie, etc...), de la formation (la Région et ses organismes de formation) ainsi que les employeurs concernés autour des besoins de la filière. Ainsi, les actions sont partagées, coconstruites et relayées par l'ensemble des partenaires. Les outils créés sont pour l'ensemble du réseau, les candidats sourcés dans ce cadre en mutualisant les forces de chacun, font écho aux besoins d'une filière en globalité.

LE DÉPARTEMENT ENCOURAGE LE RETOUR À L'EMPLOI

REJOIGNEZ UN SECTEUR D'AVENIR EN PLEIN ESSOR ET PORTEUR DE SENS !

DEVENEZ
**AIDE À DOMICILE
OU AUXILIAIRE DE VIE**

Pourquoi pas vous ?

15 500 PERSONNES ONT BESOIN D'AIDE AU QUOTIDIEN
(personnes âgées ou en situation de handicap)

51 SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE RECRUTENT

aisne.com

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

cnsa
Centre national de solidarité pour l'autonomie

L' AISNE
LE DÉPARTEMENT

Aisne-actifs.com
DES OFFRES - DES CANDIDATS

www.aisne.com

DEVENEZ
**AIDE À DOMICILE
OU AUXILIAIRE DE VIE**

L'AIDE À DOMICILE, C'EST QUOI ?

- C'est **permettre** aux personnes fragiles de rester à leur domicile
- C'est **aider** pour les actes essentiels du quotidien (lever, coucher, toilette, repas, entretien du logement...)
- C'est **entretenir** le lien social des personnes âgées ou en situation de handicap
- C'est **soutenir** ces personnes dans les démarches administratives

POURQUOI DEVENIR AIDE À DOMICILE OU AUXILIAIRE DE VIE ?

- C'est un métier de **proximité**
- Les horaires sont **flexibles**
- Le travail se fait en **autonomie**
- Les missions sont **variées**
- C'est un métier qui a **du sens**

LES QUALITÉS REQUISES :

- **Empathie et bienveillance**
- **Engagement**
- **Bonne capacité relationnelle, d'adaptation et d'écoute**
- **Discretion**

FORMATIONS ET OFFRES DE SERVICES :

- **Découvrez les métiers sur la plateforme aisne-actifs.com** (événements, forums, ateliers...)
- **Validez votre projet** (immersions, stages)
- **Développez vos compétences** (formations...)
- **Trouvez un emploi** via la plateforme aisne-actifs.com

Alors, pourquoi pas vous ?
Homme ou femme, avec ou sans expérience, n'hésitez pas à nous contacter !

CONTACT
aisne-actifs@aisne.fr
03 23 24 89 00

CD02 - Juin 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

C - Les travaux saisonniers

Le département de l'Aisne est un département rural à forte vocation agricole et également viticole. La viticulture est concentrée au sud du département, dans la vallée de la Marne, où se trouvent plusieurs producteurs de Champagne (appellation AOC) : Charly-sur-Marne, Essômes-sur-Marne, Crouttes-sur-Marne...

La période des vendanges à elle seule, nécessite le recours à une main d'œuvre importante sur des temps limités. Les vignerons du Sud de l'Aisne sollicitent régulièrement le réseau pour l'emploi pour constituer leurs équipes de vendangeurs.



Pour permettre aux bénéficiaires du RSA de postuler plus facilement sur ces emplois saisonniers, rendre attractif ce temps de travail temporaire et de les encourager dans leur reprise d'emploi, le Département permet depuis 2019 que ces derniers puissent cumuler leur salaire de vendangeur avec leur allocation RSA. En effet, le principal frein à la pratique de cette activité saisonnière par les bénéficiaires du RSA est un frein financier.

Ce dispositif est également appliqué dans les départements de la Marne, la Somme, du Haut-Rhin et de l'Aube historiquement.

Maintien du RSA accordé pour des travaux viticoles et productions légumières dans la limite de 140h par année glissante.

Ce sont chaque année, en moyenne 66 bénéficiaires du RSA qui bénéficient de cette neutralisation RSA (dont 15 hors neutralisation de droit commun) sur 77 demandes reçues. L'enjeu du Département est maintenant de pouvoir capitaliser sur ce vivier actif de saisonnier et, promouvoir l'activité saisonnière tout au long de l'année afin de pouvoir proposer aux BRSA saisonniers d'autres missions complémentaires dans l'année, considérant ce starter de la neutralisation et les besoins de ce secteur.

Depuis 2021, le Département accompagne les employeurs en recherche de salariés, en complément du Réseau pour l'Emploi (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi...) au travers de la plateforme Aisne-Actifs.com qui recense plus de 12 156 inscrits dont 7 768 CV visibles des recruteurs. Cette plateforme permet la mise en relation directe entre les employeurs et candidats via un système de géolocalisation particulièrement pertinent dans le cadre des travaux saisonniers.

Le Département anime un réseau de saisonniers permettant de capitaliser sur les expériences, d'actualiser les CV et de proposer des missions complémentaires. En 2024, l'ensemble des bénéficiaires du RSA ayant travaillé dans des activités saisonnières ont été contactés. 50% d'entre eux ont accepté d'intégrer un vivier actif axonais mobilisable par les employeurs via la plateforme **aisne-actifs.com**.



4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

4 - Le Bénévolat

Le rôle du bénéficiaire du RSA en tant qu'acteur bénévole dans la société a été initié depuis la loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion en instaurant la participation des représentants des usagers bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires (EP).

Par ailleurs, en 2018, l'équipe de Saint-Quentin engage une véritable démarche de co-construction via le collectif bénévoles et l'association RSA (réseau solidaire associatif).



En 2024, le sujet du bénévolat est réactivé et renforcé par le Président du Conseil départemental dans les perspectives de la loi pour le plein emploi de décembre 2023, notamment avec l'émergence de l'obligation de 15 h d'activités hebdomadaires à réaliser par les publics.

Toujours en 2024, la généralisation des Comités Techniques Opérationnels (CTO) permet aux usagers d'être représentés et de participer à la dynamique des rencontres partenariales. Devenir bénévole, se rendre utile deviennent des notions qui participent à une bonne intégration et un accompagnement dans la démarche.

Cette thématique est portée par la Direction de l'inclusion, de l'insertion et de l'emploi dans l'objectif de :

- 1- Relancer une dynamique globale et départementale du temps d'activité bénévole dans les associations pour les BRSA et cadrer la démarche. Éviter la confusion avec les 15 h d'activités qui participent également à des démarches d'insertion.
- 2- Cadrer et apporter du contenu aux équipes pour l'approche des 15 h de mobilisation des BRSA
- 3- Repositionner la place de l'utilisateur dans les politiques publiques
- 4- Générer une communication vertueuse autour de la notion d'engagement pour « contrer » l'image du bénéficiaire « oisif » - les belles histoires à partir de témoignages.
- 5- Impulser des dynamiques territoriales pour contribuer à la mobilisation du tissu associatif et co-construire des parcours bénévoles.

La réflexion sur les pratiques et la valorisation du bénévolat s'est traduite en 2 étapes :

- Première étape, en pratique, le vendredi 28 juin 2024 avec 58 participants.
- Deuxième étape, des ateliers sur la thématique du bénévolat, avec 48 participants.

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi



Ces quatre ateliers ont permis de produire des outils de communication à destination des associations et des bénéficiaires du RSA.

La charte et le guide réalisés pour accompagner la démarche auprès des associations et des publics volontaires :





4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

Depuis 2025, le Département propose un guide du bénévolat ainsi qu'une charte dans l'objectif de favoriser l'interconnexion entre professionnels, associations et acteurs bénévoles.

Par ailleurs, la plateforme **Aisne-actifs.com** permet :

- aux associations de déposer des appels à destination des bénévoles et de consulter les candidats qui acceptent la pratique du bénévolat ;
- aux candidats d'indiquer s'ils sont intéressés par le bénévolat, et le cas échéant d'identifier les annonces pouvant leur correspondre en les cartographiant et, le cas échéant, d'identifier les annonces susceptibles de leur correspondre, en les cartographiant et en facilitant la prise de contact avec les associations concernées.

La plaquette pour l'outil mobilisable d'interconnexion associations / candidats BRSA souhaitant devenir bénévole et la plateforme **Aisne-Actifs.com** :

aisne-actifs.com

**UN PROBLÈME ?
UNE QUESTION ?**

Appelez-nous au **03 23 24 89 00**
du lundi au vendredi
de 9h à 12h & de 13h30 à 17h30

ou envoyez un mail à **aisne-actifs@aisne.fr**
Notre équipe vous renseigne
& vous accompagne dans vos démarches

aisne-actifs.com

**RECHERCHEZ UN BÉNÉVOLE
POUR VOTRE ASSOCIATION**

aisne-actifs.com

UNE MISSION ✓ DES BÉNÉVOLES

LE DÉPARTEMENT ENCOURAGE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Cofinancé par l'Union européenne

France Bénévolat

Logo of Aisne and L'AISNE.

RECHERCHEZ UN BÉNÉVOLE

Le Département de l'Aisne fait de l'engagement bénévole une priorité.
Rendez-vous sur le site **Aisne-actifs.com**

Aisne-actifs.com C'EST QUOI ?

✓ Un service en ligne simple et gratuit qui met en relation les associations qui recherchent avec les bénévoles à proximité.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Inscrivez-vous et activez votre compte en quelques clics
- Consultez et géolocalisez les bénévoles volontaires
- Déposez une offre en présentant les missions / l'événement
- Recevez des candidatures spontanées

Vous pouvez entrer directement en contact avec les candidats par mail ou par SMS.

POUR VOUS ACCOMPAGNER AVANT, PENDANT ET APRÈS LA MISE EN RELATION, CONTACTEZ NOS ÉQUIPES.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
<https://www.aisne-actifs.com>

POUR ACTIVER VOTRE ESPACE PERSONNEL :

- INSCRIVEZ-VOUS avec votre numéro SIRET (Système d'Identification du Répertoire des Établissements) rubrique « Vous recherchez ? » les coordonnées de votre association sont déjà préenregistrées.

* Dans le cas où vous ne disposez pas de numéro SIRET, merci de bien vouloir contacter la hotline aisne-actifs au **03 23 24 89 00**

VOUS SOUHAITEZ rencontrer un professionnel, pour vous accompagner dans cette démarche VENEZ au Vendredi Aisne-actifs tous les premiers vendredis du mois

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

5 - Les Immersions professionnelles

A - La PMSMP s'inscrit dans une démarche préventive

Qu'il s'agisse d'un salarié en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou d'un bénéficiaire privé d'emploi (inscrit ou non auprès de France Travail), la période de mise en situation en milieu professionnel s'adresse à toute personne bénéficiant d'un accompagnement personnalisé, quel que soit son statut, son âge ou le cadre de cet accompagnement.

IMMERSION PROFESSIONNELLE une période d'observation non rémunérée

La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) peut osciller d'une journée à un mois. Elle est non rémunérée. « Dans le cadre d'une immersion professionnelle, le demandeur d'emploi est dans une posture d'observation et de mise en situation ». Le nombre de PMSMP n'est pas limité dans une logique de progressivité du parcours.

La PMSMP permet de se confronter à des situations réelles d'emploi pour :

1. découvrir un métier ou un secteur d'activité
2. confirmer un projet professionnel
3. initier une démarche de recrutement.

Elle ne peut en aucun cas être mise en œuvre pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste permanent, ni pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité, ni pour occuper un emploi saisonnier, ni pour remplacer un salarié absent.

Depuis 2022, le Département est prescripteur de plein droit et assure la couverture des risques d'Accident de Travail (AT) / Maladie professionnelle (MP) des bénéficiaires du RSA en immersion.

B - L'immersion facilitée

Est un dispositif nouveau 100% digitalisé réactif et fluide pour engager des conventions directement avec les employeurs accueillants.

Lancée par l'État, la plateforme "Immersion facilitée" est née pour accélérer et automatiser les démarches entre employeurs et candidats.

Le dispositif numérique « Immersion facilitée doit permettre plus rapidement au candidat de décrocher une période d'immersion professionnelle. »

« Ce dispositif permet au demandeur d'emploi de gagner en autonomie, en rapidité et en dextérité numérique, pour découvrir un métier, consolider un projet professionnel, tester une orientation ».



Le Département qui s'associe, de manière active et financière, aux côtés de l'État sur cette ambition, utilise cette plateforme depuis 2 ans pour faciliter les démarches des candidats comme des employeurs. La PMSMP « version matérialisée » n'est encore utilisée que dans les cas d'une inhabileté des publics ou employeurs à agir en 100% dématérialisé.

Néanmoins, un accompagnement vers cet outil sera systématiquement proposé.



4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

Bilan réalisé du 01/01/2024 au 31/12/2024 sur les périodes de mise en situation professionnelle établies par les professionnels du Conseil départemental de l'Aisne dans le cadre de la mobilisation des bénéficiaires du RSA sur un retour à l'activité professionnelle.

129

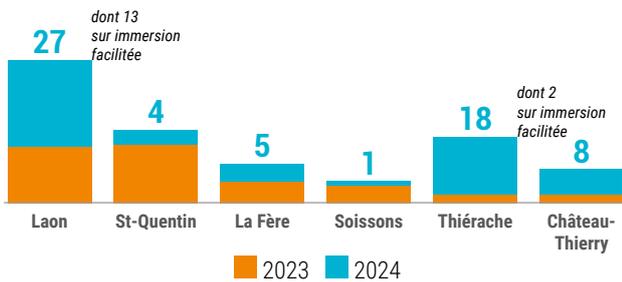
PÉRIODES DE STAGES EFFECTUÉES

depuis le démarrage de l'action

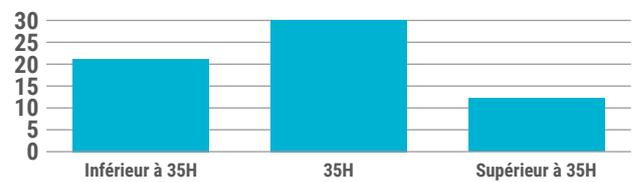
10 en 2022 | 56 en 2023 | 63 en 2024

dont 15 sur la plateforme immersion facilitée

Réalisation des immersions par territoire



Durée des immersions



4 954,5

HEURES RÉALISÉES

depuis 2022

dont 487,5 heures sur immersion facilitée

9%

442 heures réalisées en 2022

Réalisation effective en heures

45%

2 253,5 heures réalisées en 2023

46%

2 259 heures réalisées en 2024

93%

DES HEURES PRÉVUES ONT ÉTÉ RÉALISER

100€ ont été acquittés en 2024, auprès de l'URSSAF afin de couvrir les risques AT/MP

Objet initial de la période d'immersion professionnelle



Bilan qualitatif à choix multiple pour les PMSMP



5

REPRISES D'ACTIVITÉ À LA SUITE DE LA PÉRIODE

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

6 - De l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) aux Comités Techniques Opérationnels Aisne-actifs (CTO Aisne-actifs)



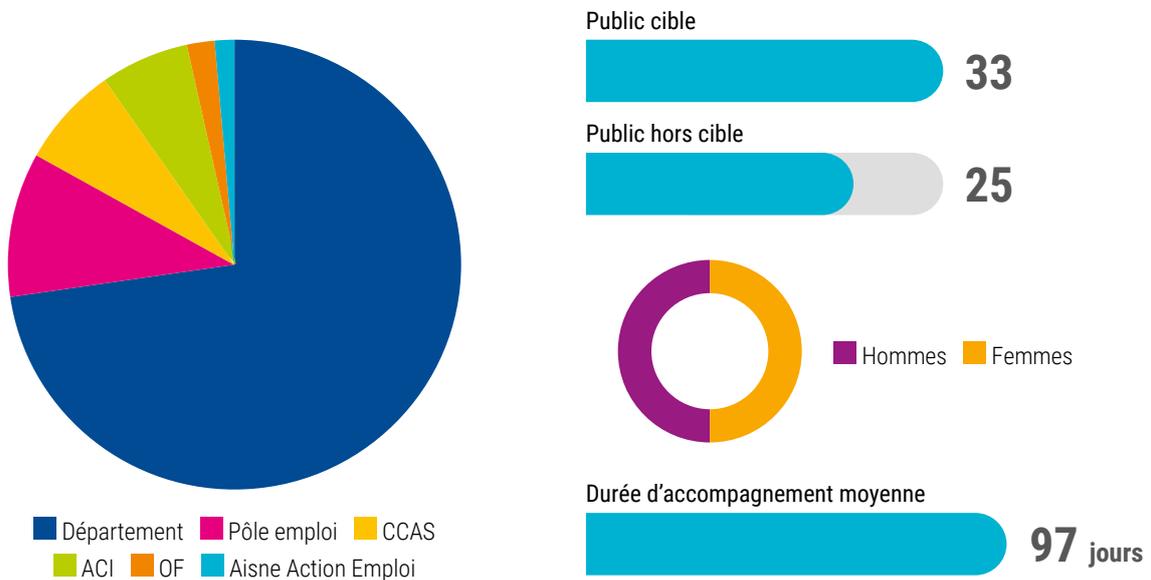
Lors de l'expérimentation SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi) déployée en 2022, le Conseil départemental a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt émis par l'État en déclinant un plan de 20 actions. L'ambition de rénover l'accompagnement professionnel des axonais les plus fragiles s'est notamment traduite par la mise en place des CTO (Comités Techniques Opérationnels). Ces instances de partages permettent à toutes les structures axonaises accompagnant du public de proposer à l'étude collective les dossiers les plus complexes pour en lever les freins vers l'activité. La représentation d'acteurs couvrant tous les champs des difficultés rencontrées a permis d'obtenir des résultats de retour à l'activité satisfaisant au regard du public orienté (cf tableau dossiers étudiés 2022-2023). Ce sont 60 structures partenaires ayant signé l'engagement aux côtés du Département pour assurer cette veille collective au service de l'utilisateur en difficulté d'insertion et de retour à l'emploi.



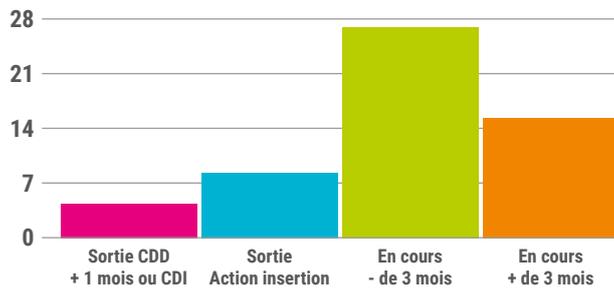


4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

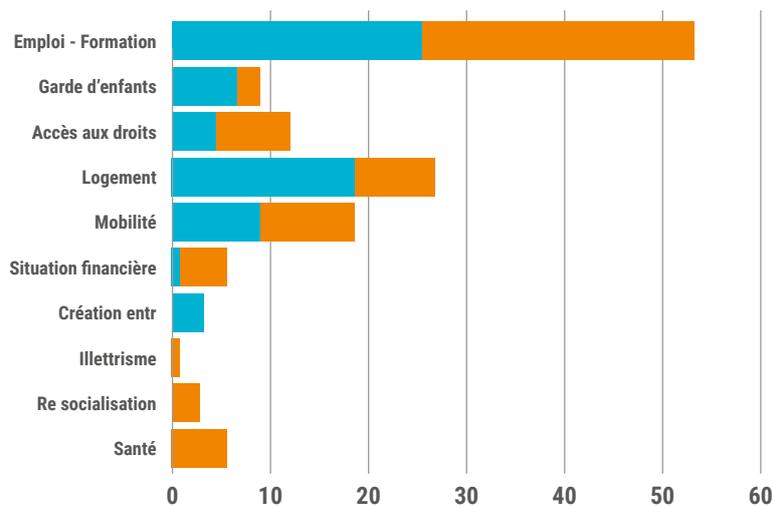
Origine de l'orientation
selon les structures prescriptrices



État de l'accompagnement
à date du jour



Nature des freins travaillés
freins initiaux & freins réellement travaillés

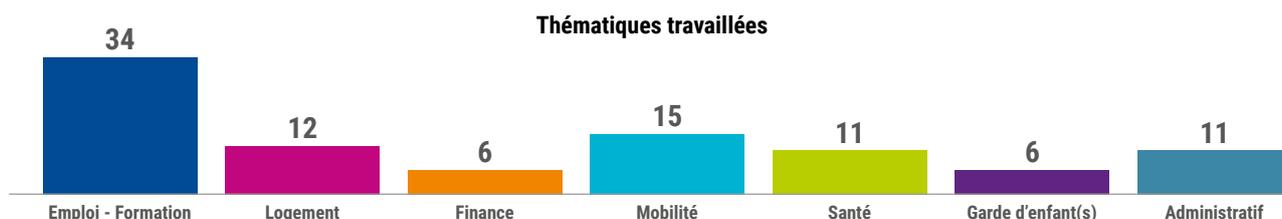
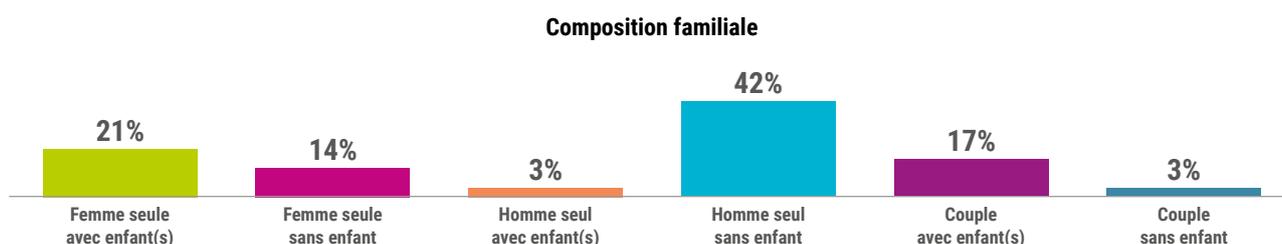
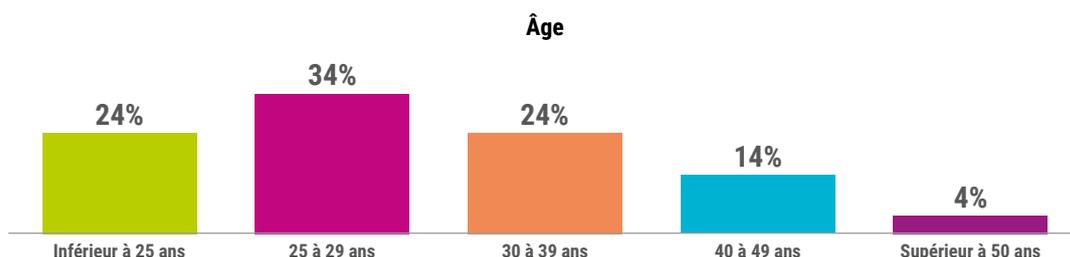
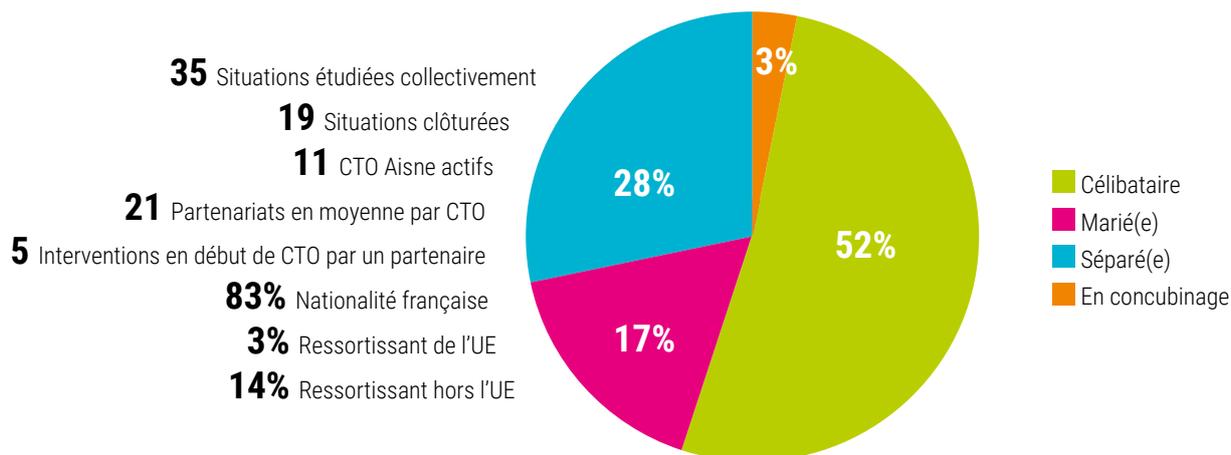


NOMBRE MOYEN DE STRUCTURES MOBILISÉES PAR USAGER : 5
 118 PROFESSIONNELS ENGAGÉS ET PRÉSENTS POUR ÉTUDIER LES SITUATIONS
 60 STRUCTURES PARTENAIRES ENGAGÉES AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

Fort de cette réussite, la décision a été prise de pérenniser les CTO tels que mis en place dans l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Le dispositif a donc migré vers un soutien financier dans le cadre du CLS (Contrat Local des Solidarités) sur le volet 2 « Étoffer l'offre de solutions locales » du contrat pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail et s'intitule « Aider à la résolution des situations complexes » pour la période 2023 – 2027.

Bilan des Comités Techniques Opérationnels année 2024



Lors de la période 2024 les CTO se sont recentrés sur le territoire expérimentateur de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA : le territoire de Laon (cf. tableau 2023-2024). Suivant cette logique de déploiement simultané, l'année 2025 verra une nouvelle instance du CTO s'implanter sur le territoire de la Thiérache.



4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

7 - Les clauses d'insertion par l'activité économique (CIAE⁴)

Historiquement, il existe plusieurs modalités de mise en œuvre de la CIAE, issues du code des marchés publics. De nouveaux textes sont entrés en vigueur, précisant ces modalités et réaffirmant l'importance de ce dispositif juridique : l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application du 25 mars 2016.

Le principe des clauses d'insertion dans le cadre d'un marché public consiste à réserver une proportion des heures de main-d'œuvre à des personnes en situation d'exclusion professionnelle.

Les clauses d'insertion du Département de l'Aisne

Le Département de l'Aisne, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de mettre en application les dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique, en **incluant une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique au sein de ses marchés publics.**

La mise en œuvre des clauses d'insertion exige une ingénierie dédiée, comportant une promotion du dispositif, un accompagnement des donneurs d'ordre de l'amont à l'aval du marché, un soutien aux entreprises pour la recherche et l'intégration des personnes éloignées de l'emploi ainsi qu'une évaluation du dispositif. Ces missions sont exercées par les facilitateurs.

L'entreprise qui se voit attribuer le marché doit réserver un volume d'heures obligatoires à un public en insertion rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Divers domaines d'activités sont concernés : bâtiment, travaux publics, services, environnement, espaces verts...

La clause d'insertion, véritable levier du retour à l'emploi, concerne un public large, dont :

- Les bénéficiaires des minima sociaux (RSA⁵, ASS⁶...),
- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- Les jeunes de moins de 26 ans sans qualification et/ou expérience, sortis des dispositifs scolaires,
- Les personnes en situation de handicap (RQTH⁷, AAH⁸),
- Les salariés d'une SIAE⁹...

À titre d'exemple, en 2024, les clauses d'insertion ont permis d'accompagner **184 participants**, dont voici ci-dessous les taux de sorties vers l'emploi et/ou la formation après le parcours clauses insertion :

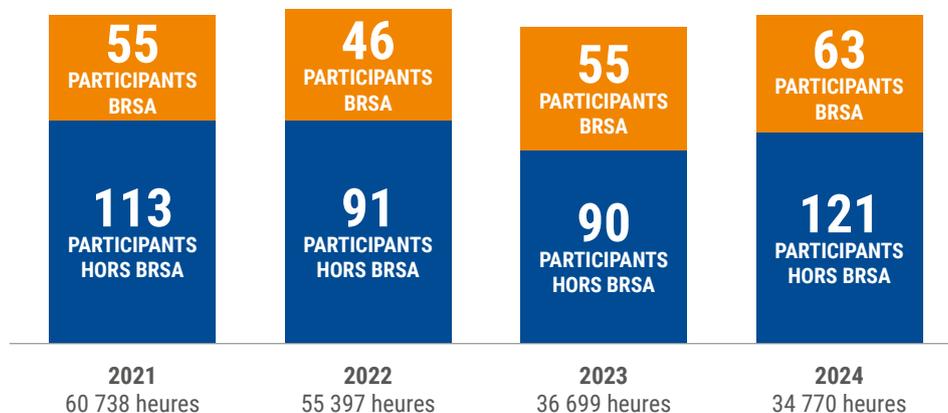
72%
SORTIES DIRECTES
EMPLOI / FORMATION À J+1

+ 10%
PAR RAPPORT À 2023

⁵ RSA : Revenu de Solidarité Active - ⁶ ASS : Allocation de Solidarité Spécifique - ⁷ RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
⁸ Allocation Adulte Handicapé - ⁹ SIAE : Structure de l'Insertion par l'Activité Économique

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

Les heures d'insertion du Département



* En 2024, le nombre d'heures réalisées diminue au regard de la délégation donnée aux facilitateurs pour gérer les clauses du Département sur leur territoire.

* Entre 2022 et 2024, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente passant de 46 à 63 participants.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion

Outre les clauses d'insertion propres au Département, nous observons également un accroissement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage insertion assurée par le Conseil départemental.

En effet, depuis 2020, le Département assiste l'OPH¹⁰ de l'Aisne dans la mise en œuvre des clauses d'insertion sur le territoire axonais. Pour l'année 2024, plus de **19 000 heures d'insertion** ont été réalisées avec **91 participants** (+42 participants par rapport à 2023).



¹⁰ OPH : Office Public de l'Habitat



4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

D'autre part, en 2019, le Département s'est vu confier par le Centre des Monuments Nationaux (CMN) la gestion des clauses d'insertion concernant l'opération de restauration du **Château François 1^{er} à Villers-Cotterêts**. Plus de 44 360 heures étaient initialement prévues. Aujourd'hui, au terme du projet, ce sont plus de **105 036 heures d'insertion** qui ont réellement été effectuées par les publics.

Dans ce cadre, lors des journées nationales Alliance Ville Emploi 2023, qui se sont tenues le 18 et 19 décembre 2023, le Département de l'Aisne a été **lauréat du Trophée de l'achat socialement responsable dans la catégorie « clause sociale en milieu rural »**.

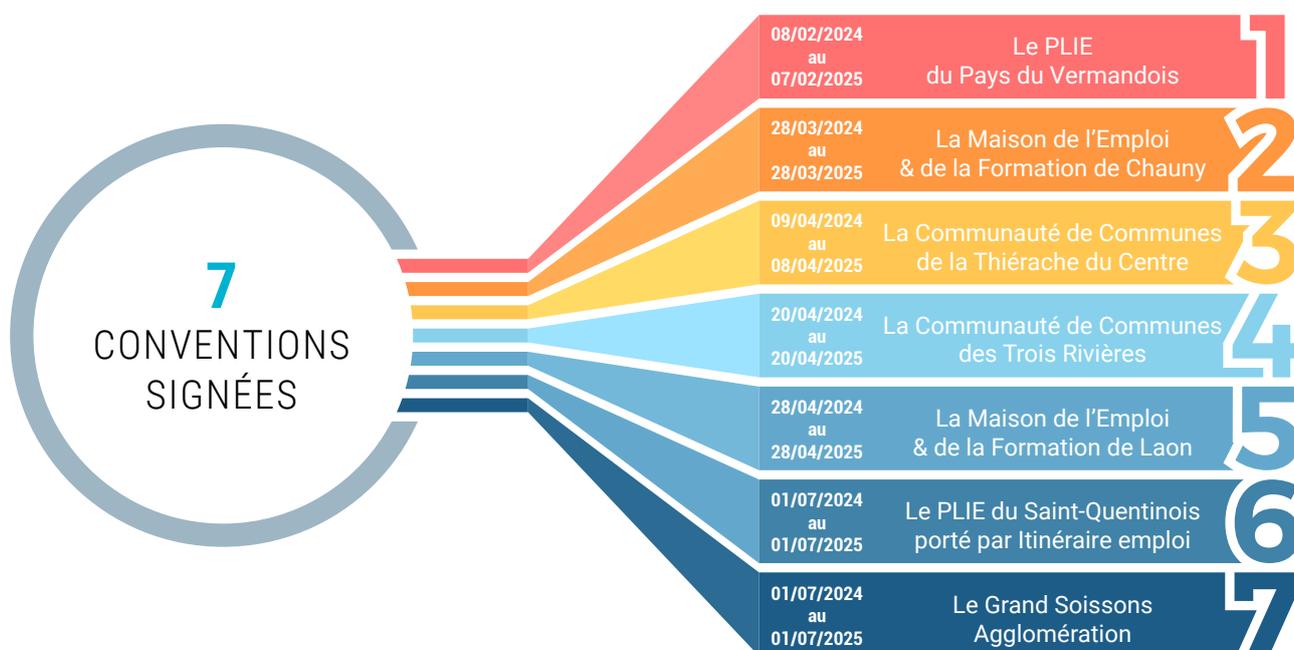
Le CMN a renouvelé sa confiance au Département en permettant d'insérer une clause d'insertion dans le **marché d'entretien de la nouvelle Cité Internationale de la Langue Française**, post chantier. Plus de **3 840 heures d'insertion** ont d'ores et déjà été réalisées sur **759 heures prévues**.



du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

Conventions partenariales au titre des clauses d'insertion par l'activité économique

Le Département de l'Aisne a mis en place des conventions partenariales avec plusieurs structures du service public de l'emploi afin de couvrir l'ensemble du territoire axonais :



Ces conventions partenariales non-financières permettent d'assurer une gestion affinée des clauses d'insertion dans la mesure où les facilitateurs locaux connaissent les publics en insertion propres à leurs territoires et ont pu établir une relation de confiance avec les bénéficiaires.

Le partenariat avec les facilitateurs a pour objectif d'harmoniser les pratiques de chacun afin de travailler de manière uniforme et de proposer un guichet unique de la clause d'insertion sur le territoire.

Plusieurs fois par an, le Groupement des facilitateurs de l'Aisne se réunit afin d'œuvrer sur les sujets d'actualité propres aux clauses d'insertion ainsi que sur l'évolution des pratiques du métier de facilitateur.

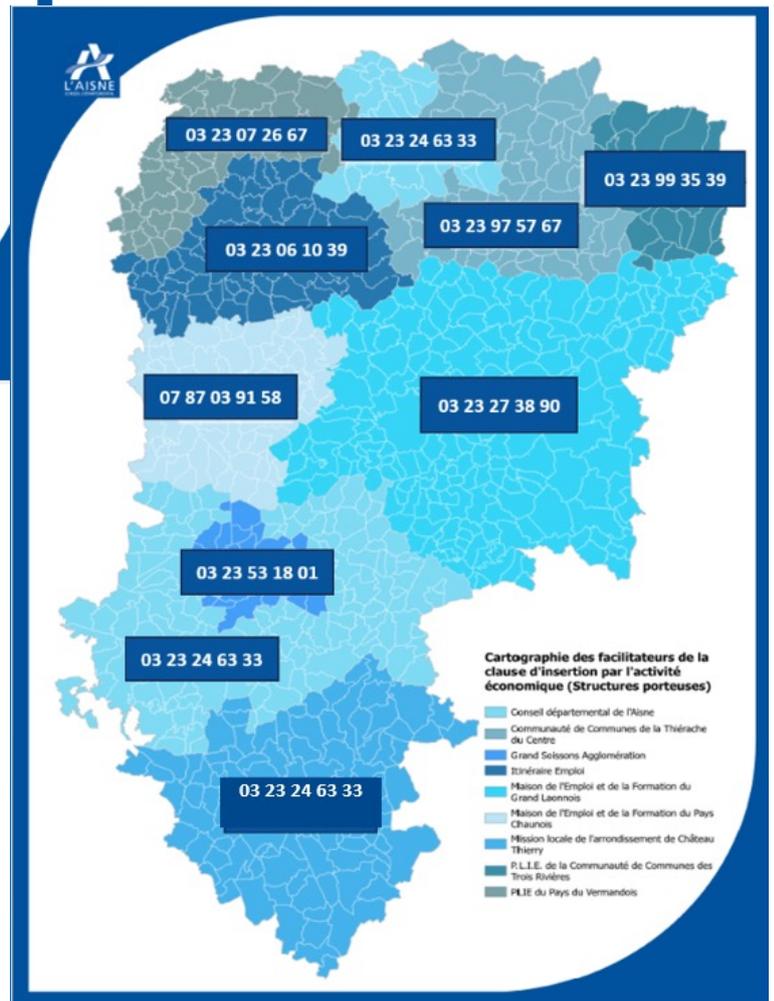
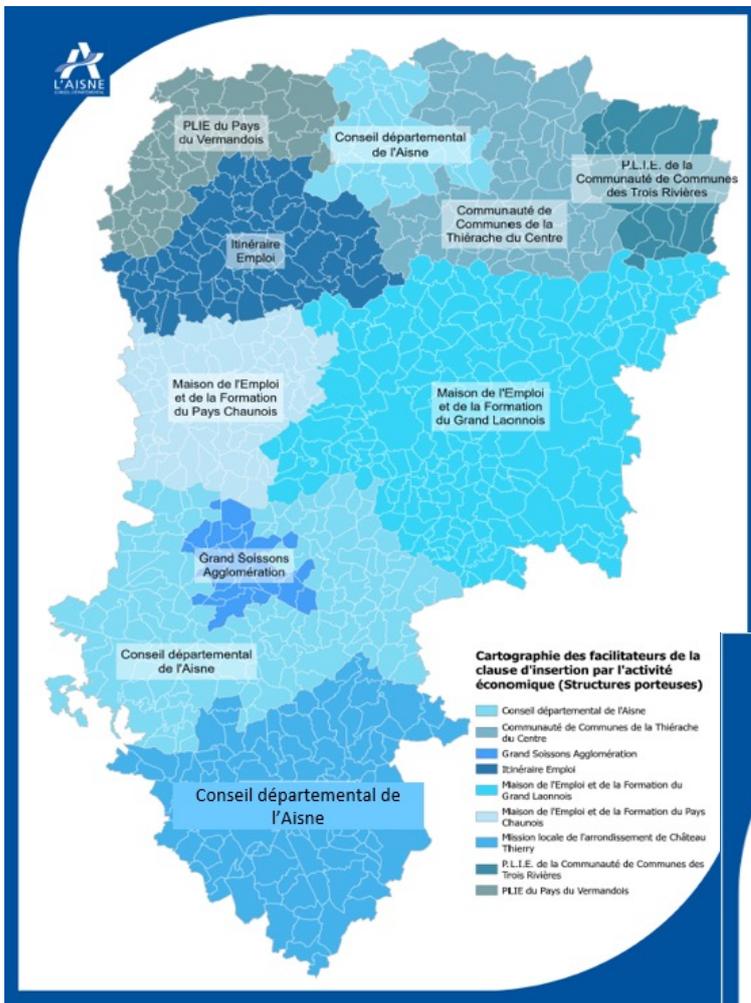
À L'ISSU DE CE DERNIER,
UN LOGO DÉPARTEMENTAL A VU LE JOUR :





4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

La cartographie du Groupement des facilitateurs de l'Aisne



du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi



Le groupement s'illustre à travers plusieurs évènements dont le « **café des acheteurs** » qui apporte son expertise technique aux donneurs d'ordre privés ou publics.

- La 1^{ère} édition du 17 novembre 2023 avait permis d'exposer les enjeux d'actualités autour de la mise en place des clauses d'insertion au sein des marchés publics. Celle-ci avait fait naître de beaux projets avec des acheteurs souhaitant inscrire à leurs marchés des clauses d'insertion pour la première fois.
- La 2nd édition s'est déroulée le 16 juin 2025. Cette dernière a eu pour objectif de présenter les nouvelles législations concernant les clauses d'insertion qui entreront en vigueur en 2026, notamment à travers l'application de la **loi Climat et Résilience**.



Le CSNE¹² – Canal Solidaire

Le CSNE est un Canal qui reliera Compiègne (Oise) à Aubencheul-au-Bac (Nord). Il traversera la Région Hauts-de-France sur une longueur de 107 kilomètres. Le Département de l'Aisne prend part au projet en tant que partenaire associé au titre des clauses d'insertion par l'activité économique au sein du **Canal Solidaire**, coordonné par le Département du Pas-de-Calais.

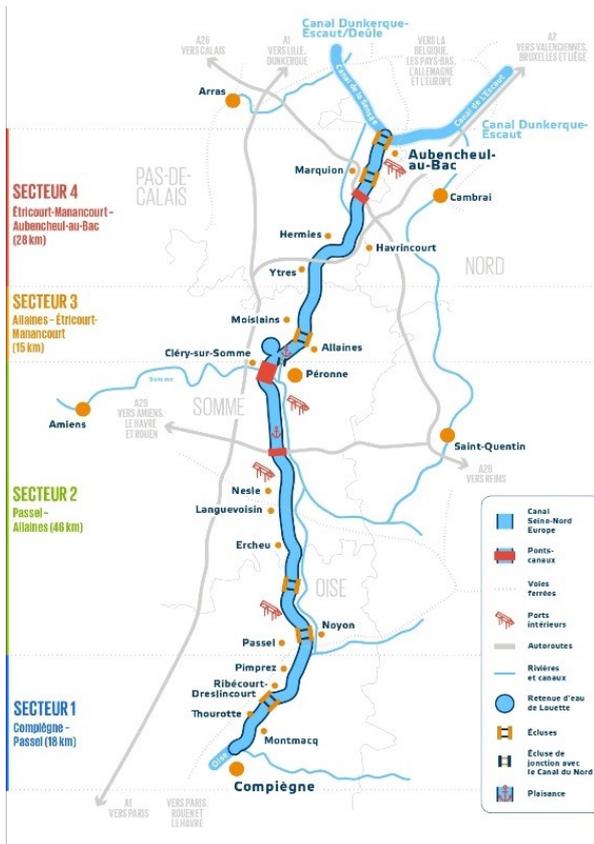
Le tracé du canal ne passe pas directement dans l'Aisne, en revanche, il existe plusieurs points stratégiques qui ne sont parfois qu'à quelques kilomètres de notre territoire.

Au-delà de la mobilisation du public axonais directement sur ce projet renommé « chantier du siècle », il est pertinent de capitaliser sur celui-ci pour revaloriser la filière.

¹² CSNE : Canal Seine Nord Europe

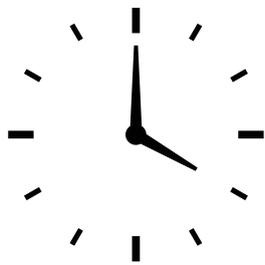


4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

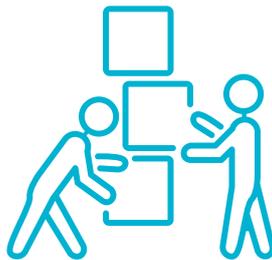


CHAUNY - NOYON	27 minutes - 19 km
TERGNIER - NOYON	31 minutes - 26 km
SOISSONS - NOYON	49 minutes - 40 km
VILLERS-COTTERÊTS - NOYON	50 minutes - 47 km
CHAUNY - COMPIÈGNE	48 minutes - 46 km
TERGNIER - COMPIÈGNE	52 minutes - 53 km
SOISSONS - COMPIÈGNE	50 minutes - 40 km
VILLERS-COTTERÊTS - COMPIÈGNE	37 minutes - 32 km
SAINT-QUENTIN - CAMBRAI	45 minutes - 40 km
BOHAIN-EN-VERMANDOIS - CAMBRAI	34 minutes - 29 km
GUISE - CAMBRAI	54 minutes - 48 km

LES RÉSULTATS DU CHANTIER AU 31 MARS 2025



142 403 heures



174 participants

Le Département de l'Aisne est d'ores et déjà Département délégué sur plusieurs opérations en collaboration avec le coordonnateur du Département de la Somme. Ces dernières devraient être lancées au second semestre 2025.

Plusieurs événements pour promouvoir le projet du CSNE ont eu lieu, à titre d'exemple :

- Un **webinaire Aisne-actifs.com** en mai 2024 afin de présenter le chantier, 182 participants
- Un **forum « Place de l'Emploi »** le 14 juin 2024 à Saint-Quentin
- Une **réunion de présentation aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)** le 16 septembre 2024 à Laon
- Des **jours portes ouvertes dédiés aux métiers du CSNE** le 17 septembre 2024 à Saint-Quentin
- Un **Atelier de sensibilisation** et présentation des opportunités d'emplois du CSNE à Soissons le 25 novembre 2024, 20 participants
- Un **Village des métiers du bâtiment**, le 20 mai 2025 à Saint-Quentin

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

8 - Le développement de « l'aller vers »

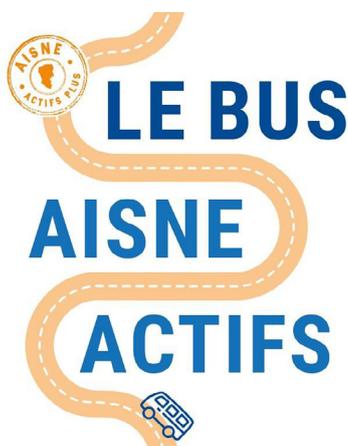
A - Bus Aisne actifs (insertion, formation, emploi)

La loi pour le plein emploi prévoit de mettre en place davantage d'actions d'aller-vers, par le biais desquelles les professionnels se déplacent physiquement pour aller à la rencontre des usagers.

Dans la poursuite de cet objectif, afin de compléter ses actions dédiées à l'emploi, le Département de l'Aisne a souhaité initier un nouveau service de proximité en décembre 2023 : Le bus Aisne actifs.

La Communauté de communes des Portes de la Thiérache a mis à disposition du Département à titre gratuit pour une année son véhicule, anciennement dédié au service itinérant de France Services. Pour ce faire, un contrat de prêt d'usage a été réalisé afin d'acter les dispositions du prêt à titre gratuit du véhicule, dans lequel, le Département s'était engagé à le racheter avec le soutien de l'État à l'issue de l'année de l'expérimentation.

Baptisé « bus Aisne actifs », il a vocation à « aller vers » les demandeurs d'emploi et les employeurs. Ce service de proximité est alors un outil d'accompagnement, d'information et d'orientation sur les dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi du territoire.



CONTACT

Conseil départemental de l'Aisne
Service Partenariat, Emploi et Prospectives
Tél. 03 23 24 89 00 - Mail : aisne-actifs@aisne.fr



4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

Le bus propose de nombreux services :

- Des actions à visée d'emploi tout en levant les freins (logement, illettrisme, illettrisme, situation financière, socialisation et remobilisation, accès aux droits, mobilité, garde d'enfant, santé...)
- Inscrire les publics sur la plateforme du Département : Aisne-actifs.com
- Trouver des offres d'emploi correspondant avec les critères renseignés sur Aisne-actifs.com ou sur d'autres sites de recherche d'emploi
- Mettre en relation les usagers avec les employeurs les plus proches
- Informer sur les possibilités de formation, création d'entreprise, actions d'insertion, chantiers d'insertion...
- Créer des CV et/ou assister pour l'écriture des lettres de motivation, simuler des entretiens d'embauche
- Orienter le public vers des partenaires en capacité d'apporter des solutions en adéquation avec les besoins (France Travail, travailleurs sociaux, Maison France Services...)
- Orienter les situations complexes vers les Comités Techniques Opérationnels Aisne actifs (commission étudiant les situations relevant au minimum de deux freins sociaux ou professionnels pour le retour ou le maintien dans l'emploi)

Chaque professionnel qui compose l'équipe a un rôle bien identifié. En effet, certains ont pour mission d'informer les usagers rencontrés sur les offres d'emploi existantes, de les préparer aux entretiens, de faire le lien avec les employeurs et d'assurer le suivi dans l'emploi de ceux qui sont retenus.

D'autres apparaissent comme une ressource pour les personnes rencontrant des difficultés les empêchant de retourner vers l'activité. Par le biais de leur réseau de partenaires, ils proposent des solutions permettant de lever les freins identifiés.

Pour finir, les hotlineuses se chargent d'aider les candidats à s'inscrire sur la plateforme Aisne-actifs.com, à créer leur CV, à prendre en main cet outil de recherche d'emploi et/ou de missions de bénévolat. À la suite des permanences, elles effectuent un suivi en rappelant les usagers rencontrés à 3, 6 et 12 mois après le rendez-vous.

Après avoir expérimenté ce service de proximité sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, le Département a souhaité étendre le territoire d'intervention du bus Aisne actifs tout en continuant d'effectuer des permanences au sein des bourgs centraux de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache : Montcornet et Rozoy-sur-Serre. Ainsi, le service mobile a été déployé au sein des communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes Picardie des Châteaux : Folembray et Pinon.
- Communauté de Communes du Pays de la Serre : Marle et Crécy-sur-Serre.
- Communauté de Communes du Chemin des Dames et Communauté de Communes de la Champagne Picarde : Beaurieux, Villeneuve sur Aisne, Bourg-et-Comin et Sissonne.
- Communauté d'Agglomération du Pays de Laon : Bruyères-et-Montbérault et Crépy.

Fort d'une première année d'expérimentation fructueuse, le Département a déployé au dernier trimestre de l'année 2025, un deuxième véhicule, co-financé par l'État. Ce véhicule sera aussi utilisé pour l'événementiel.



EXPÉRIMENTATION DU SERVICE ITINÉRANT

1 BUS EN 2024



NOUVEAUX HORIZONS DES SERVICES ITINÉRANTS

2 BUS EN 2025

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

Le bilan ci-dessous résume la première année de déploiement du bus Aisne actifs.

Participants cumulés

309
participants dont 35 en décembre

43
réorientations vers les professionnels compétents

51%
sont des femmes

47%
sont célibataires

76%
de bénéficiaires du RSA

Plateforme Aisne actifs

87
liens d'inscriptions envoyés + 7 en décembre

63
personnes inscrites

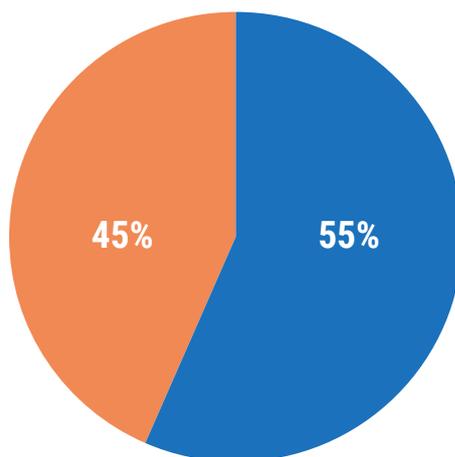
Rendez-vous

9,25/10 note moyenne des réponses au questionnaire de satisfaction, soumis après le rendez-vous

60% ont mis la note de 10/10

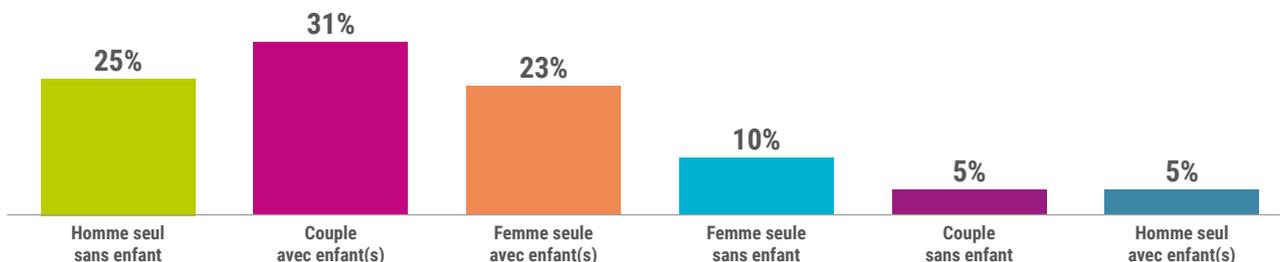
20 - 30 minutes durée moyenne du rendez-vous

32% des participants sont venus d'une autre commune à la rencontre du bus

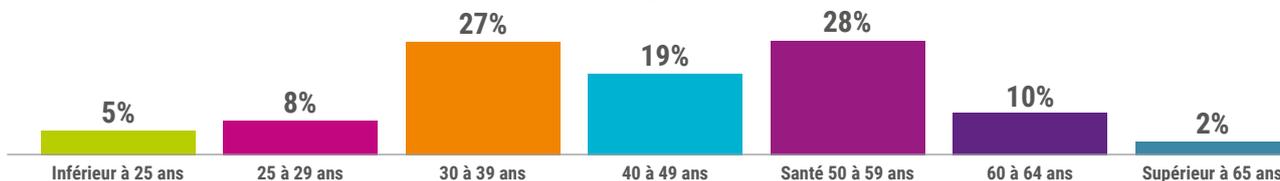


■ Avec prise de rendez-vous
■ Sans prise de rendez-vous

Composition familiale



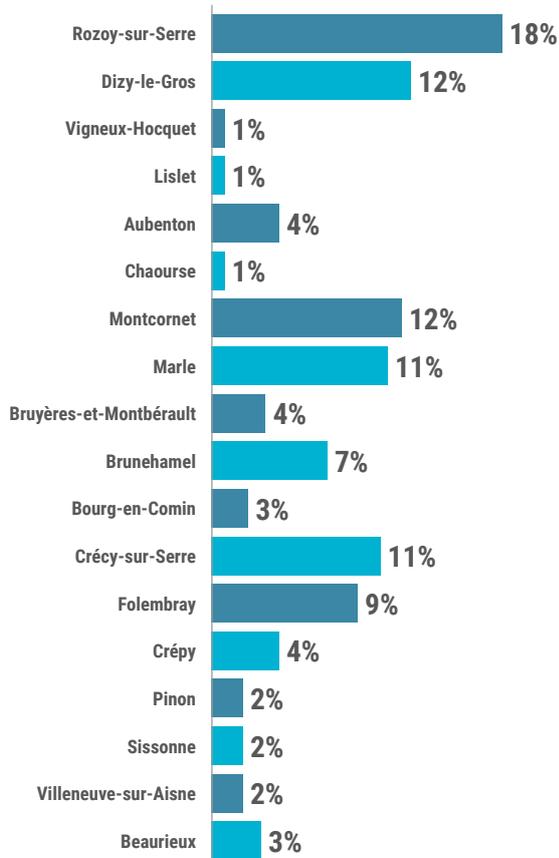
Âge



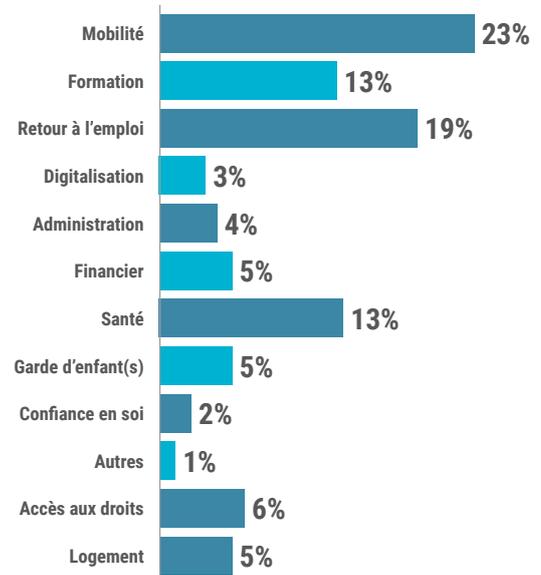


4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

Participants par commune



Thématiques à travailler



Outre ce circuit régulier, le bus Aisne actifs est amené à participer à de nombreuses manifestations occasionnelles, à titre d'exemple :

- Le forum « Agro Luxe Pharma » à Hirson, le 21 mars 2024,
- Le forum « Trouve ton job » à Laon, le 21 mars 2024,
- La manifestation organisée par l'ADMR à Guise, le 2 avril 2024,
- Le forum « des entreprises s'engagent » à Château-Thierry, le 18 avril 2024,
- La manifestation organisée par l'ADMR à Corbeny, le 18 avril 2024,
- Le forum pour tous, « tous pour l'emploi » à Villers-Cotterêts, le 24 avril 2024,
- Le salon « Emploi formation recrutement » à Chambry, du 25 au 27 avril,
- « Le vendredi pratique des services itinérants » à Laon, le 28 juin 2024.

Ces événements sont l'occasion d'inscrire des publics sur la plateforme Aisne-actifs.com, de leur proposer des offres d'emploi et/ou de bénévolat, de les positionner sur des ateliers CV, sur des rendez-vous au bus Aisne-actifs...

du retour à l'activité & du suivi dans l'emploi

B - Maraudes numériques

Contexte et objectifs

1 MILLION
de 16-25 ans NEET en 2018

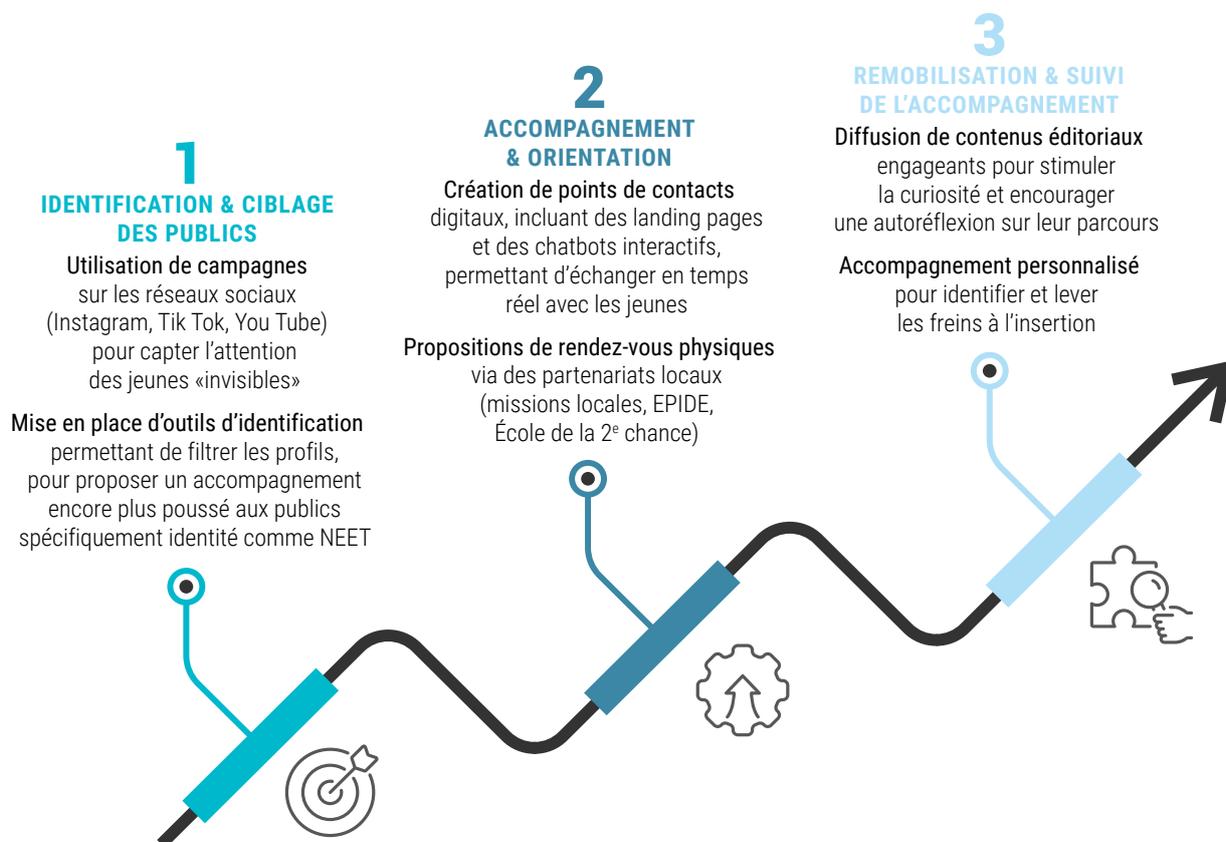
12,9%
de 16-25 ans NEET en 2018

48%
des NEET sont sortis des études
depuis un an ou plus

34%
des NEET entre 16-25 ans
ont un handicap

Dans un territoire marqué par un taux élevé de jeunes en situation de NEET (Not in Education, Employment, or Training*), les maraudes numériques s'inscrivent dans une stratégie innovante pour prévenir l'isolement, encourager la remobilisation et favoriser l'insertion professionnelle. Avec près de 23,5% des 16-25 ans considérés NEET dans l'Aisne cette action vise à offrir une orientation vers un accompagnement personnalisé aux jeunes les plus isolés en les captant via les réseaux sociaux plébiscités.

Description de l'action



Les maraudes numériques reprennent les principes des maraudes traditionnelles en adaptant l'approche au monde digital. Elles consistent à aller à la rencontre des jeunes dans leurs environnements virtuels habituels, créant ainsi un premier contact avant même une démarche explicite de leur part.

*ni en études, ni en emploi, ni en formation



4. Dispositifs & moyens en faveur de l'innovation

Résultats attendus

- **Visibilité accrue** des jeunes NEET grâce à des campagnes ciblées et des outils conversationnels
- **Augmentation de la remobilisation** des jeunes, mesurée par le nombre de prises de contact et d'inscriptions à des dispositifs d'insertion
- **Amélioration de la coordination locale**, avec un rôle renforcé des structures partenaires pour le suivi des jeunes captés

Exemple d'impact : en 2023, une campagne pilote a permis d'identifier 600 jeunes NEET, qui ont pu découvrir les accompagnements locaux existants. L'approche « maraudes numériques » s'est avérée efficace pour engager des profils difficilement atteignables par les moyens traditionnels.

Perspectives

Pour la période 2025-2028, l'objectif est de généraliser cette approche sur l'ensemble du département, tout en adaptant les outils à l'évolution des usages numériques et en intensifiant les partenariats locaux. Des indicateurs précis (nombre de jeunes captés, taux d'orientation, ...) seront suivis pour évaluer et ajuster le dispositif.



Leads : Jeunes ayant complété le formulaire

9 - Les journées collaboratives entre professionnels

Nov 23

La fresque du parcours

Inter-connaissance entre les territoires sur l'offre mobilisable au niveau départemental (partenaires & outils).

Points d'actualité et données chiffrées concernant la plateforme Aisne-actifs.com SWOT et FAQ sur la PMSMP et l'immersion facilitée.

La plateforme Aisne-actifs.com & les PMSMP

Déc 23

Fév 24

Les actions d'insertion & de retour à l'emploi

Préparation du futur APIE et identification des manques sur le Département.

Intervention de l'ARS - DAC. Identifier les manques en termes d'action santé sur le Département.

La santé

Avr 24

Mai 24

Les services itinérants & les clauses d'insertion

Storymaps, cartographie des services, schéma de la sécurité sur un chantier et profils des donneurs d'ordres et candidats.

Synthèse réglementaire et juridique, recueil de témoignages, arbre du bénévolat, vidéos pédagogiques et humoristiques, ateliers.

Le bénévolat

Juin 24

Sépt 24

La fraude

Intervention du Défenseur des droits, de la CAF (sensibilisation sur les fraudes et leurs dénonciations). Projet d'expérimentation d'une cellule «fraude» au sein du Département.

Interventions des GEIQ et de conseillers en insertion professionnel en formation à l'AFPA. Travaux sur l'employabilité des BRSA.

L'employabilité & les GEIQ

Oct 24

Depuis novembre 2023, des journées collaboratives entre professionnels de la Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, professionnels des territoires, partenaires et acteurs de l'insertion et de l'emploi (administrations et/ou associations), et représentant des bénéficiaires du RSA, ont été instaurées sous forme de journées à thème intitulées « vendredis pratiques ».

Ces journées de travail s'appuient sur un évènement, un sujet d'actualité, la nécessité d'une mise à jour réglementaire ou un sujet spécifique au Département.

Le rythme des rencontres est établi à fréquence trimestrielle.

L'objectif est d'informer, de former, de préparer un évènement départemental en particulier (ex : l'appel à projets insertion et emploi), de susciter l'intérêt et la cohésion des territoires et des bénéficiaires, tout en s'appuyant sur des pratiques maîtrisées ainsi qu'un réseau de partenaires professionnels et associatifs volontaires pour partager, illustrer et enrichir ces temps d'échanges de leurs expériences.

Par ailleurs, la contribution à des projets ou actions d'utilité sociale et professionnelle reste le fil conducteur au bénéfice des travailleurs sociaux autant que des usagers.

PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel - GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
SWOT : Forces, faiblesses, opportunités et menaces - FAQ : Foire aux questions - APIE : Appel à projets insertion emploi

5

**ÉVALUATION
DU PDIE &
GOUVERNANCE
TERRITORIALE**



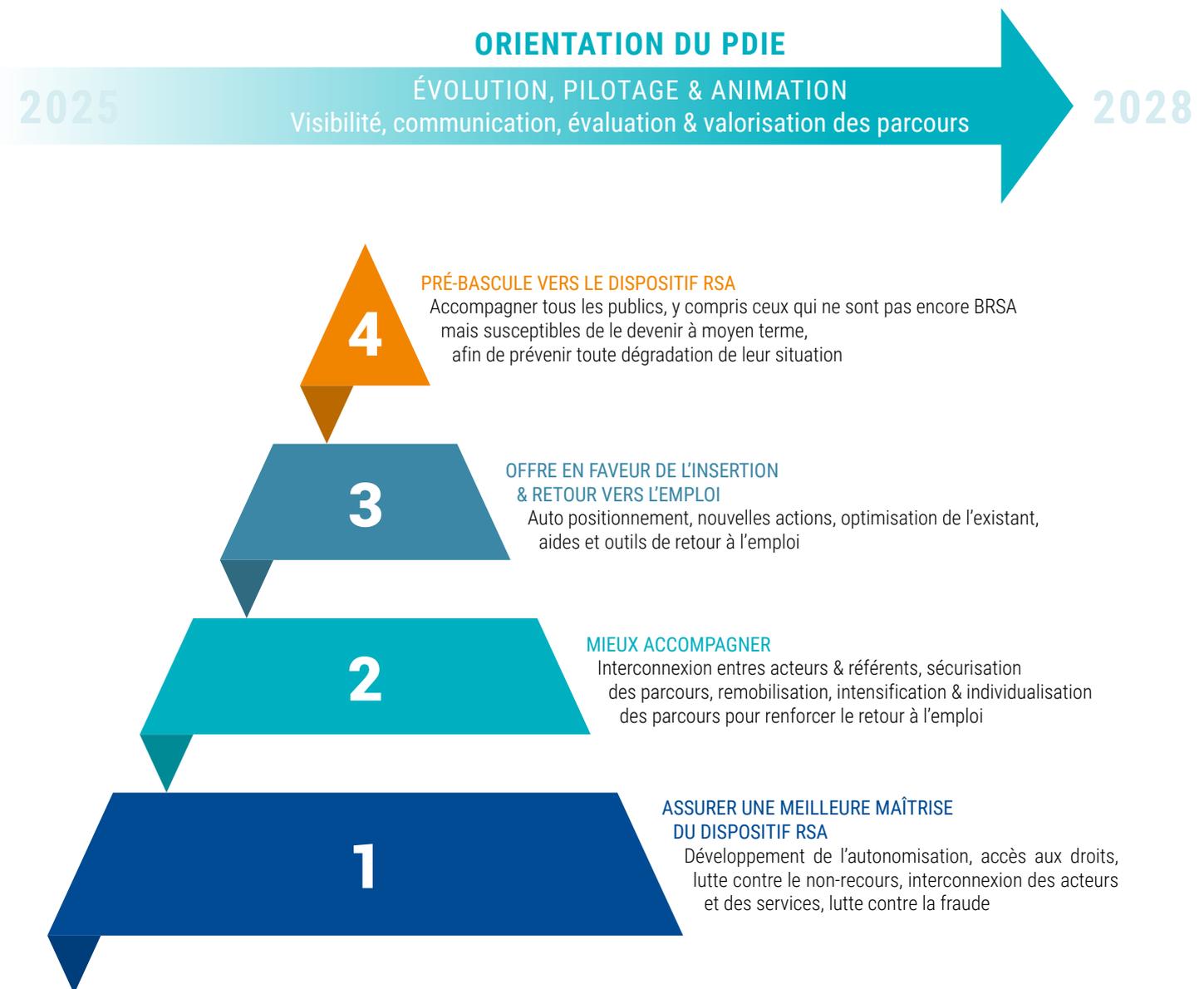
5. Évaluation du PDIE & gouvernance territoriale

Le présent PDIE est structuré autour de 4 axes :

- 1- Assurer une meilleure maîtrise du dispositif RSA et lutter contre l'exclusion
- 2- Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA en les rendant acteur de leur parcours
- 3- Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité et à l'emploi
- 4- Prévenir la bascule dans le dispositif RSA

Chaque axe sera décomposé sous forme de fiches action mentionnant le territoire, les publics cibles, les facteurs de réussite, les partenaires, les financements et le budget associé.

4 Orientations = 19 fiches action et 3 fiches d'évaluation



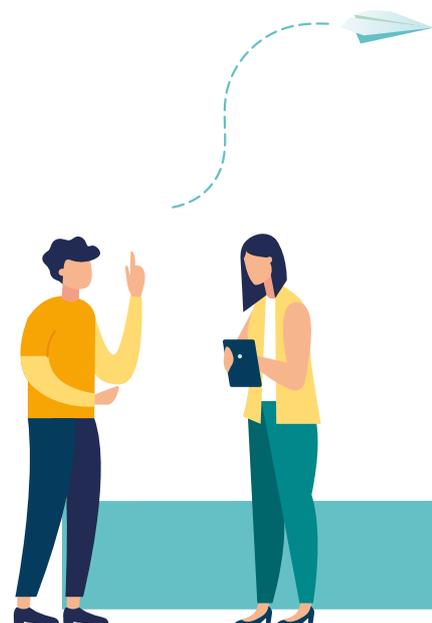
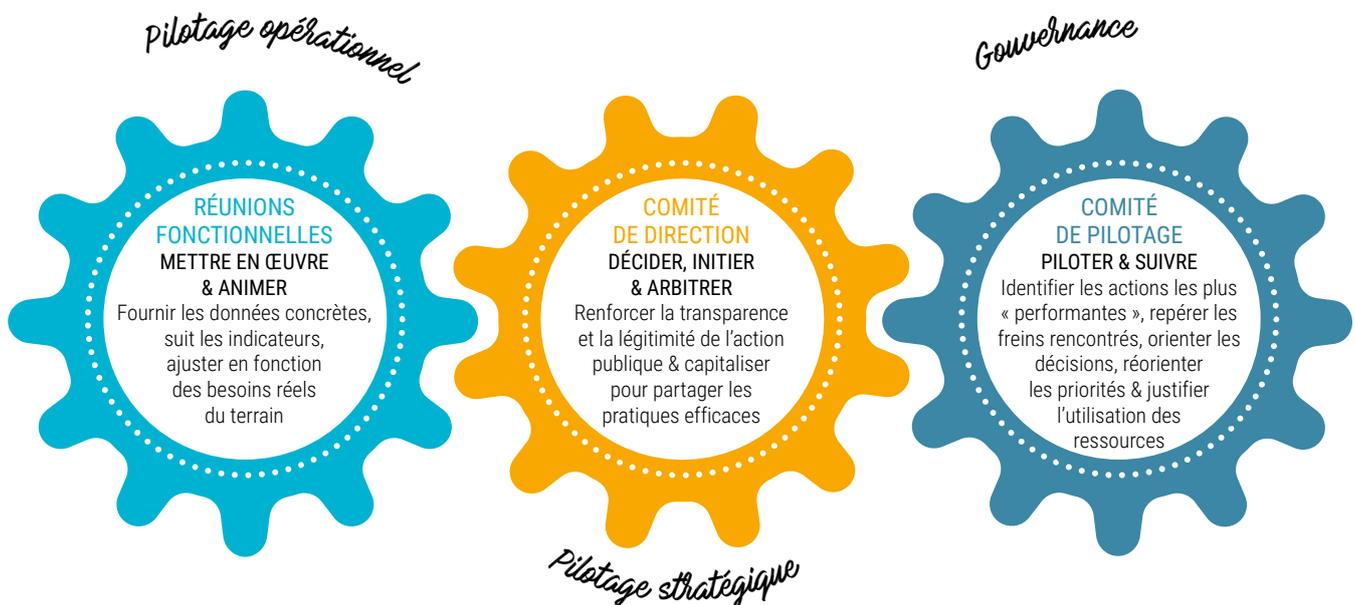


5. Évaluation du PDIE & gouvernance territoriale

L'évaluation du PDIE permettra non seulement de mesurer son efficacité, mais aussi de participer à l'amélioration continue des dispositifs déployés et mis en œuvre pour favoriser le retour à l'activité.

Cette appréciation sera confiée à la gouvernance qui interviendra à plusieurs niveaux :

- au sein de réunions fonctionnelles mensuelles
- au sein d'un comité de pilotage
- au sein d'un comité de Direction







ANNEXES



6. Annexes

ORIENTATION 1

Assurer une meilleure maîtrise du dispositif RSA pour lutter contre l'exclusion

- FICHE 1 - Bien Connaître l'existant pour mieux diffuser l'information
- FICHE 2 - Assurer une meilleure qualité d'accueil
- FICHE 3 - Simplifier et co-construire les modes de communication sur le RSA
- FICHE 4 - Limiter les situations de fraudes au RSA
- FICHE 5 - Créer un observatoire départemental de l'insertion et de l'emploi

ORIENTATION 2

Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA en les rendant acteurs de leur parcours

- FICHE 1 - Sensibiliser au fonctionnement du dispositif RSA pour faire respecter les droits et les devoirs des usagers
- FICHE 2 - Rendre le bénéficiaire acteur de son parcours
- FICHE 3 - Développer un outil de parcours interconnecté, favorisant le « dites-le nous une fois »
- FICHE 4 - Valoriser la progression et les réussites de parcours
- FICHE 5 - Développer le pouvoir d'agir du bénéficiaire du RSA

ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA & faciliter leur retour à l'activité

- FICHE 1 - Mieux soutenir la reprise d'une activité ou d'un emploi tout au long du parcours
- FICHE 2 - Enrichir et prioriser les actions d'insertion soutenues par le Département
- FICHE 3 - Mieux adapter l'offre de formation au projet professionnel des bénéficiaires ainsi qu'aux besoins de recrutement
- FICHE 4 - Délocaliser l'action des professionnels et mieux intégrer la mobilité dans l'accompagnement des bénéficiaires
- FICHE 5 - Valoriser la reprise d'activité sur un secteur en tension
- FICHE 6 - Intensifier les échanges et actions communes du Département et des employeurs, afin de faciliter le retour à l'emploi des publics en insertion dont les bénéficiaires du RSA
- FICHE 7 - Transformer les parcours d'accompagnement en mobilisant l'offre locale pour les intensifier et les individualiser.
- FICHE 8 - Encourager l'insertion professionnelle par des expériences d'implication et des temps d'activité encadrés

ORIENTATION 4

Prévenir la bascule dans le dispositif RSA

- FICHE 1 - Proposer des actions à destination des jeunes
- FICHE 2 - Lutter contre le non-recours

ORIENTATION - E

Évaluation pilotage & communication

- FICHE 1 - Recourir à des visuels pour mieux mesurer la mobilisation des dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi
- FICHE 2 - Valoriser le travail d'insertion et l'évaluation du parcours du bénéficiaire
- FICHE 3 - Pilotage annuel du PDIE



ORIENTATION 1

Assurer une meilleure maîtrise du dispositif RSA pour lutter contre l'exclusion

FICHE 1

Bien Connaître l'existant pour mieux diffuser l'information

• Recenser les outils disponibles et supports d'information des aides de droit commun

Contexte

Les vecteurs d'information sont multiples générant parfois une complexification des démarches et une faible appropriation des dispositifs mobilisables pour les publics.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, favoriser la mobilisation de l'ensemble des ressources d'information disponibles pour accéder au droit commun. Par ailleurs, il s'agira également d'organiser et de faciliter l'interconnexion des différentes offres de service et d'accompagnements existants.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Recenser les outils disponibles et ressources existants

- Utiliser les plateformes Aisne-actifs.com et Dora pour recenser et mettre à jour l'offre d'insertion en travaillant leur interconnexion afin de les rendre complémentaires
- Capitaliser sur la plateforme Aisne-actifs.com comme relais de l'information et renvoi vers les sites partenaires ou ressources internes (exemple « Mes évènements emploi / formation », « immersion facilité »)

Favoriser l'inter connaissance entre les professionnels de l'offre de service existante

- Multiplier les rencontres entre professionnels sous forme de forums ou journées thématiques
- Favoriser la participation des usagers pour accentuer l'adhésion des publics aux services et dispositifs proposés

Instaurer des partenariats avec l'offre de service existante

- Développer des partenariats avec les structures de type France Services, la CPAM, les mairies, les CCAS et centres sociaux pour mieux appréhender les relais de services disponibles et être en mesure d'en faire la promotion.
- Formaliser ce partenariat si nécessaire

**Indicateurs**

Nombre de conventionnements éventuels avec les partenaires, nombre d'actions réalisées pour favoriser l'inter connaissance

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et le Système d'Information Géographique (SIG)

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets et toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion

**Partenaires**

Maisons France Services, CPAM, Mairies, CCAS, Réseau pour l'Emploi (RPE)

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Dès 2025 et poursuivie jusqu'en 2028



ORIENTATION 1

Assurer une meilleure maîtrise du dispositif RSA pour lutter contre l'exclusion

FICHE 2

Assurer une meilleure qualité d'accueil

• Être au plus près du bénéficiaire, simplifier les échanges et développer l'aller-vers

Contexte

L'Aisne est un territoire essentiellement rural marqué par d'importants contrastes territoriaux qui se traduisent une inégale répartition de la population et des conditions d'accès aux services et à l'emploi. En 2018, le département de l'Aisne est le plus rural des Hauts-de-France avec 58% de ses habitants vivant en ruralité (insee) (moyenne nationale : 40%) et un taux de pauvreté de 18%.

Une part significative du public bénéficiaire du RSA est confrontée à de fortes difficultés de déplacement liées au manque d'infrastructures, à des freins financiers ou à des contraintes de santé. Développer l'« aller-vers », notamment à destination des publics les plus précaires, revêt toute son importance pour leur faciliter l'accès aux services publics existants, aux dispositifs d'insertion professionnelle, de formation et de retour à l'emploi.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, promouvoir et valoriser les services d'accueil existants, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs de droit commun. À ce titre, sont concernés les territoires et points d'accueil France services, mais aussi les offres de services innovantes en s'appuyant sur des points d'accès mobiles ou encore des outils de communication numériques.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Privilégier & renforcer l'accueil physique ainsi que l'itinérance en ruralité

- Réussir à renforcer les liens et les passerelles possibles entre les lieux d'accueils des différents services départementaux et organismes sociaux.
- Mobiliser l'outil « bus » en ciblant les territoires ruraux en priorité sur les tournées itinérantes et en développant la participation ponctuelle du bus à des événementiels spécifiques.

PLS

Valoriser l'action locale des UTAS

- Valoriser davantage les actions spécifiques, collectives et novatrices proposées par les territoires (portes ouvertes, actions bénévoles, forums...) : renforcer la communication auprès des bénéficiaires et des partenaires.
- Renforcer l'information sur les permanences délocalisées (notamment des travailleurs sociaux)
- Harmoniser et poursuivre la montée en compétence de l'accueil en UTAS pour proposer à l'usager une réponse de premier niveau et améliorer sa satisfaction.

**Indicateurs**

Niveau de réalisation et mise à jour de cartographies des services, nombre de journées collectives et d'actions de communication réalisées, nombre de lieux d'accueil recensés et nombre de permanences délocalisées, bilan du bus.

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Bénéficiaires du RSA, professionnels de l'accompagnement et toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion

**Partenaires**

Maisons France services, acteurs sociaux de proximité

**Mise en œuvre prévisionnelle**

- Valorisation de l'action locale dès 2025
- Itinérance et accueil physique en ruralité déployés à horizon 2028 (cofinancement possible dans le cadre du Contrat Local des Solidarités)



ORIENTATION 1

Assurer une meilleure maîtrise du dispositif RSA pour lutter contre l'exclusion

FICHE 3

Simplifier et co-construire les modes de communication sur le RSA

• Lutter contre l'illectronisme, adapter les échanges et favoriser la formation des professionnels

Contexte

L'évolution des pratiques administratives nous conduit de plus en plus au formalisme des échanges, à leur mesure et à leur contrôle, voire à leur automatisation. Néanmoins, ces nouvelles exigences organisationnelles si elles visent à faciliter les démarches, ne sont pas forcément à la portée de tous.

Objectif(s)

Il s'agira de simplifier les éléments de langage pour s'assurer que les messages soient compris. Cette simplification se traduira par l'actualisation et l'adaptation des différents documents existants de manière à éviter leur surnombre et les doublons, et, à rendre leur compréhension efficace. Cette démarche vaut pour les bénéficiaires et permet d'accompagner les professionnels dans leur quotidien.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Lutter contre l'illectronisme

- Analyser la pertinence de doubler les communications numériques par un autre mode de communication, favoriser l'accompagnement et la formation de nos publics et des professionnels à l'utilisation du numérique
- Utiliser le numérique pour capter certains publics isolés

Vulgariser les éléments de langage

- Créer un livret «FALC» (facile à lire et à comprendre) sur le RSA en utilisant images & QR codes
- Réviser la formulation des documents afin d'éviter les terminologies négatives, stigmatisantes et en simplifier la lecture

Accompagner les professionnels

- Accompagner les professionnels dans l'utilisation du numérique et enrichir les outils métier pour les professionnels
- Favoriser la formation en intra

Renforcer le collaboratif et le participatif

- Mobiliser plus largement les bénéficiaires du RSA pour l'élaboration et la validation des documents de communication
- Au-delà de l'approche personnalisée, organiser des temps d'échanges collectifs sous forme de forums, journées portes ouvertes ou ateliers d'informations
- Intégrer des travailleurs pairs au sein des UTAS pour valoriser l'expérience « usager »
- Favoriser la participation des représentants des usagers aux équipes pluridisciplinaires

PLS

**Indicateurs**

Nombre de supports revus, nombre de formations en intra

**Pilotes**

La direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires, représentants bénéficiaires du RSA

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion.

**Partenaires**

Sans objet

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Déclinaison de cette fiche action dès 2025, poursuivie jusqu'à 2028



ORIENTATION 1

Assurer une meilleure maîtrise du dispositif RSA pour lutter contre l'exclusion

FICHE 4

Limiter les situations de fraudes au RSA

• Améliorer l'identification et le traitement des situations frauduleuses

Contexte

Les situations de fraudes au RSA en plus d'alourdir le poids financier de l'allocation, constituent un véritable obstacle dans la progression de l'accompagnement des bénéficiaires. De surcroît, ces situations ne contribuent pas à lever l'inégalité des publics entre ceux réalisant les démarches et ceux prenant une autre direction.

Objectif(s)

Le Département souhaite en conséquence se doter d'une politique à part entière de lutte contre la fraude en complémentarité avec le dispositif de détection et de lutte contre la fraude d'ores et déjà porté par la CAF.

À titre d'illustration, 45% des fraudes constatées par la CAF de l'Aisne en 2021 correspondent à des fraudes au RSA. Le RSA est la prestation la plus sujette à une situation de fraude parmi les prestations versées par la CAF.

Au total en 2021, 375 fraudes au RSA ont été détectées pour un montant de 1 113 521€. (*Chiffres issus du Rapport d'activité 2021 de la CAF de l'Aisne*).

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Caractériser les situations de fraudes et renforcer l'information à destination des bénéficiaires du RSA

- Utiliser la réglementation et les parangonnages pour définir la fraude
- Communiquer sur les risques encourus par les bénéficiaires du RSA en cas de fraude

Mise en place d'un process de traitement et déploiement d'une cellule contrôle en interne au Département de l'Aisne

- Élaborer une procédure interne de détection et de lutte contre la fraude
- Mise en place d'une équipe interne dédiée à lutte contre la fraude agissant en complémentarité avec les contrôleurs de la CAF

Formation des professionnels à la fraude

- Former en interne les professionnels de terrain susceptibles d'être confrontés à des situations de fraudes (référents des bénéficiaires du RSA et partenaires en charge de leur accompagnement).

**Indicateurs**

Nombre de contrôles réalisés, nombre de fraudes constatées, montant des mises en recouvrement effectué par cette unité.

**Pilotes**

La direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, la cellule contrôle du Département de l'Aisne en lien avec la CAF, représentants des bénéficiaires du RSA

**Publics cibles**

Professionnels en charge de l'accompagnement des bénéficiaires et les bénéficiaires eux-mêmes

**Partenaires**

CAF

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Mise en œuvre progressive durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028



6. Annexes

ORIENTATION 1

Assurer une meilleure maîtrise du dispositif RSA pour lutter contre l'exclusion

FICHE 5

Créer un observatoire départemental de l'insertion et de l'emploi

• **Disposer d'une vision sincère et exhaustive de l'évolution de l'allocation ainsi que de la politique insertion et emploi dans l'Aisne afin d'harmoniser sa mise en œuvre locale, de mieux anticiper et de s'adapter aux mutations socio-économiques**

Contexte

La politique insertion et emploi de la collectivité est mise en œuvre à deux échelons : un échelon stratégique au sein de la direction et un échelon opérationnel au sein des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS). À ce jour, un bilan d'activité est fait à l'échelle de la direction et un à l'échelle des UTAS sans qu'une synthèse et une analyse globale n'en soit faite.

Objectif(s)

Afin de mieux coordonner les actions, de s'assurer de l'harmonisation de leur déclinaison territoriale mais également de mesurer leur impact, il convient de créer un observatoire départemental de l'insertion et de l'emploi qui permettra de comparer les indicateurs d'activité et de résultats des UTAS sous le prisme de l'évolution globale du nombre de bénéficiaires et du taux de reprise d'emploi à l'échelle départementale.

Au-delà de permettre une harmonisation des pratiques et donc une harmonisation du degré de service proposé à l'usager sur l'ensemble du territoire départemental, cet observatoire aura vocation à formuler des propositions d'évolution de la politique insertion et emploi se fondant sur les indicateurs d'activité et de résultats, ainsi que des perspectives d'évolution économiques (implantation d'entreprises par exemple) pour s'adapter au mieux aux mutations économiques et sociétales.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Créer un support permettant de compiler les données relatives à la politique insertion et emploi du Conseil départemental à des fins d'analyse.

Pour ce faire, il conviendra de :

- Déterminer les indicateurs à retenir dans le cadre de la création de cet outil
- Élaborer un calendrier annuel de réalisation et de révision de l'outil
- Cibler les attendus finaux de l'outil
- Analyser les données à échéances régulières

Adapter la politique insertion et emploi aux conclusions de l'observatoire

- Outiller les professionnels du Conseil départemental pour mieux décliner les enjeux en matière d'insertion et d'emploi dans les instances dédiées tant à l'échelon départemental qu'à l'échelle des UTAS.
- Anticiper l'évolution de la politique insertion au regard de l'évolution des caractéristiques socio-économiques du public et du territoire et proposer des actions innovantes répondant aux freins prépondérants du public
- Harmoniser les pratiques entre territoires

**Indicateurs**

Création de la trame de l'observatoire départemental de l'insertion et de l'emploi, production annuelle du document, aide en matière d'analyse de la mise en œuvre de la politique insertion et emploi

**Pilotes**

La direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et les partenaires

**Publics cibles**
Professionnels**Partenaires**

Réseau Pour l'Emploi (RPE)

**Mise en œuvre prévisionnelle**

À compter de 2025 et jusqu'à l'échéance de l'actuel PDIE



ORIENTATION 2

Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA en les rendant acteurs de leur parcours

FICHE 1

Sensibiliser au fonctionnement du dispositif RSA pour faire respecter les droits et les devoirs des usagers

• Améliorer la bonne compréhension et le respect des droits et devoirs des bénéficiaires du RSA

Contexte

Les constats partagés lors des groupes de travail liés à l'élaboration du PDIE sont les suivants :

- une compréhension souvent inexacte ou approximative par les bénéficiaires du RSA des droits et des devoirs fixés dans le Contrat d'engagements réciproques,
- une perception parfois négative par les bénéficiaires eux-mêmes de leur situation d'allocataire du RSA.
- une identification de situations non conformes sans leviers directs d'intervention pour le référent.

Objectif(s)

Partant de ces constats, le Département souhaite améliorer la compréhension par les bénéficiaires des droits et obligations fixés dans leur Contrat d'engagements réciproques, et en faciliter ainsi le respect.

L'objectif est également de valoriser les droits des bénéficiaires au travers notamment des différentes formes d'accompagnement, des dispositifs d'insertion (formations, actions d'insertion, diverses possibilités d'accompagnement pour soutenir les bénéficiaires dans leur retour à l'emploi et à l'activité...) qui leur sont accessibles afin de leur permettre de mieux s'en saisir.

Par ailleurs l'enjeu sera de s'assurer du juste droit à l'allocation pour chacun.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Valider la bonne compréhension des droits et devoirs par les bénéficiaires

- Réaliser des supports permettant de faciliter la bonne compréhension du dispositif RSA par les bénéficiaires, mobilisables tout au long de leur parcours
- Organisation d'enquêtes de satisfaction afin de permettre aux bénéficiaires-mêmes d'évaluer la qualité des accompagnements et actions d'insertion proposés (ex : questionnaire en fin de parcours).

Proposer un nouveau guide du bénéficiaire du RSA et des plaquettes thématiques relatives aux dispositifs et actions d'insertion

- Mettre à jour et refondre le guide du bénéficiaire du RSA en partenariat avec les représentants des bénéficiaires
- Créer un support sur les dispositifs et, actions d'insertion et de retour à l'emploi développé par le Département

Création d'une cellule contrôle en vue de s'assurer du juste droit pour tous

- Construction d'une cellule de contrôle opérationnelle en lien avec la CAF avec mise en service au cours du dernier trimestre 2025.
- Mise en œuvre d'une démarche coopérative avec les allocataires pour la mise à jour de leur situation
- Information sur les risques d'une éventuelle fraude tout au long du parcours
- Mise à jour, le cas échéant des documents afférents aux droits et devoirs des bénéficiaires

**Indicateurs**

Parution du guide, supports pédagogiques élaborés relatifs à l'accompagnement des bénéficiaires et aux différentes actions d'insertion qui leur sont accessibles.

Nombre de situations conformes par rapport aux nombre de contrôles effectués.

Nombre d'allocataires sanctionnés au motif de refus de se soumettre au contrôle.

**Pilotes**

La direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi en partenariat avec les territoires et les représentants des bénéficiaires

**Publics cibles**

Professionnels en charge de l'accompagnement des bénéficiaires et les bénéficiaires eux-mêmes

**Partenaires
sans objet****Mise en œuvre prévisionnelle**

Mise en œuvre progressive durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028



ORIENTATION 2

Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA en les rendant acteurs de leur parcours

FICHE 2

Rendre le bénéficiaire acteur de son parcours

- **Favoriser le libre choix et le libre engagement du bénéficiaire tout au long de son parcours**

Contexte

Le Département propose de multiples formes d'accompagnements et de dispositifs d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, leur positionnement est essentiellement réalisé par le Département.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, favoriser l'implication des bénéficiaires en les rendant acteurs de leur parcours en les associant largement dans la construction de celui-ci, en les invitant à choisir leur accompagnement et à se positionner volontairement sur une des actions d'insertion existantes.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Étudier l'utilisation d'une échelle de distance à l'emploi commune au bénéficiaire et à son référent

- Étudier les modes d'évaluation diagnostics rénovés dans le cadre d'une approche objective des freins usagers à partir de plusieurs outils développés dans ce cadre (échelle à distance à l'emploi, diagnostic dynamique...)

Co-construction du parcours du bénéficiaire par le bénéficiaire lui-même et son/ses référent(s)

- Construire l'accompagnement à partir de la demande du bénéficiaire pour favoriser un diagnostic commun et déterminer des objectifs Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis (SMART).

Favoriser l'auto-positionnement des bénéficiaires

- Effectuer des rappels réguliers sur l'offre de formation et d'insertion mobilisable
- Multiplier les immersions en milieu professionnel

**Indicateurs**

Nombre d'immersions réalisées, nombre d'auto positionnements de bénéficiaires sur des actions d'insertion

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement et bénéficiaires du RSA

**Partenaires**

Représentants des bénéficiaires du RSA, employeurs

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Mise en œuvre progressive durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028 et favoriser l'auto-positionnement des bénéficiaires dès 2025



ORIENTATION 2

Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA en les rendant acteurs de leur parcours

FICHE 3

Développer un outil de parcours interconnecté, favorisant le « dites-le nous une fois »

• **Se doter d'outils de gestion performants et adaptés, et mieux connaître les caractéristiques socio-économiques du territoire**

Contexte

Le système de gestion du Département sur ses aspects insertion, emploi et suivi de parcours est en cours de remplacement. Cette démarche implique de « connecter » les ressources inhérentes issues de plusieurs acteurs locaux, mais aussi d'assurer la mise en cohérence des pratiques à l'échelle locale.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, mettre en perspective le fonctionnement de cet outil, tout en tenant compte des spécificités territoriales relatives à l'emploi et à la formation qui participeront à l'alimentation de l'outil et sa bonne exploitation.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Développer de nouveaux outils de suivi de parcours, d'insertion et de retour à l'emploi

- Assurer et fiabiliser le transfert de données entre l'ancien et le nouveau système de gestion du Département
- Travailler en mode collaboratif avec les acteurs institutionnels afin de sécuriser la circulation des flux et données, et les encadrer par voie de convention
- Partager les modalités d'utilisation de ces outils avec les référents et les porteurs d'actions
- Former les acteurs aux nouveaux outils afin de s'assurer de leur intégration dans leur pratique quotidienne

**Indicateurs**

Nombres d'acteurs formés aux nouveaux outils

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets et toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion

**Partenaires**

Éditeurs, professionnels de l'insertion et de l'emploi

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Mise en œuvre progressive durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028



ORIENTATION 2

Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA en les rendant acteurs de leur parcours

FICHE 4

Valoriser la progression et les réussites de parcours

• Reconnaître, communiquer et valoriser sur les réussites de parcours et reprises d'activité

Contexte

Les réussites de parcours d'insertion ne sont pas suffisamment reconnues ni mises en lumière. Or, la valorisation de ces réussites, qu'elles soient relatives à l'insertion sociale ou professionnelle, peut être vecteur de motivation, participer à changer l'image des publics, susciter l'envie de progresser, jusqu'à servir d'exemple pour des personnes encore en situation d'échec ou d'isolement.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, mettre en avant les étapes franchies par les bénéficiaires, les compétences acquises et leurs impacts. De plus, il paraît également important de montrer que ces réussites sont inhérentes au travail entrepris par les travailleurs sociaux et les acteurs de l'insertion qui partagent savoir être et savoir-faire, pour encourager la construction des parcours.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Communiquer sur les réussites de parcours et utiliser les réseaux

- Donner la parole aux bénéficiaires via des témoignages (écrits ou vidéos)
- Recueillir des retours d'expérience positifs auprès des professionnels (référénts, entreprises ou associations)

Mettre en place des travailleurs pairs

- Renforcer et/ou déployer les associations de bénéficiaires
- Favoriser l'aménagement de lieux et de temps destinés à la rencontre et à l'échange entre bénéficiaires

PLS

Instaurer une reconnaissance de la progression

- Réaliser des enquêtes de fin d'action ou d'accompagnement
- Mettre en place un système de badges numériques pour récompenser les employeurs, les donneurs d'ordres partenaires (exemple : la clause insertion)
- Établir un système de reconnaissance (remise de diplômes, trophées, badges...)

Valoriser la reprise d'activité y compris les démarches de bénévolat

- Définir une grille et des critères de valorisation au-delà du retour à l'emploi
- Valoriser la reprise d'activité et l'engagement bénévole
- Initier des groupes de travail thématiques pour construire les futurs outils qui serviront au suivi des bénéficiaires engagés dans une action de bénévolat

**Indicateurs**

Bilan des travailleurs pairs, nombre et caractéristiques des badges et récompenses

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement et toute personne en situation de précarité et présentant des difficultés d'insertion

**Partenaires**

France bénévolat, entreprises et associations

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Démarche initiée dès 2024 pour la thématique « bénévolat », mise en œuvre progressive des autres actions durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028.
À noter cofinancement des travailleurs pairs dans le cadre du CLS.



ORIENTATION 2

Mieux adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires du RSA en les rendant acteurs de leur parcours

FICHE 5

Développer le pouvoir d'agir du bénéficiaire du RSA

• Favoriser l'émergence d'actions collectives en UTAS co-construites avec les usagers

Contexte

Depuis la fin des années 1990, la façon de penser l'accompagnement des personnes en difficultés a changé et plusieurs textes de loi sont venus encadrer la participation des usagers à la définition des politiques les concernant. Ce principe de participation s'applique également à la politique d'insertion puisque l'article L115-2 de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion stipule : "la définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées".

Objectif(s)

À ce titre, les UTAS encouragent à présent les usagers à devenir acteur en proposant eux-mêmes des actions visant à lever leurs freins entravant le retour à l'emploi.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Accroître la participation des usagers à la définition de la politique insertion

- Associer les usagers aux travaux de définition de la politique insertion
- Mobiliser les usagers et les faire participer à la construction d'actions visant à lever les freins entravant le retour à l'emploi

Former les travailleurs sociaux à l'émergence d'actions collectives et au développement social

- Former les agents sur les méthodes et enjeux du développement social en travail social
- Permettre le déploiement d'actions collectives et leur essaimage sur les territoires (partage de bonnes pratiques entre UTAS, mutualisation)
- Utiliser des supports de médiation innovants (culture, sport) pour faire émerger des actions innovantes

**Indicateurs**

Formation des travailleurs sociaux au développement social et au développement d'actions collectives, nombre d'actions collectives développées sur les territoires, nombre d'actions mutualisées entre territoires

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et les partenaires

**Publics cibles**

Professionnels, partenaires

**Partenaires**

Réseau Pour l'Emploi (RPE)

**Mise en œuvre prévisionnelle**

À compter de 2025 et jusqu'à l'échéance de l'actuel PDIE



ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 1

Mieux soutenir la reprise d'une activité ou d'un emploi tout au long du parcours

• **Améliorer la mobilisation des aides financières individuelles à destination des bénéficiaires du RSA et apporter de nouvelles réponses en matière de garde d'enfants, pour mieux soutenir leur retour à l'activité et à l'emploi**

Contexte

Le Département de l'Aisne porte un dispositif d'aides financières individuelles subsidiaires aux aides de droit commun, destiné à soutenir la reprise d'une activité rémunérée ou non (emploi, Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), formation, action d'insertion, bénévolat...) des bénéficiaires du RSA ou jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces aides financières sont largement sollicitées pour apporter un soutien aux bénéficiaires du RSA reprenant un emploi ou une activité afin de financer une partie de leurs frais de déplacement et de garde d'enfants notamment.

Objectif(s)

Le Département prévoit de mieux adapter ce dispositif d'aides financières individuelles aux besoins des bénéficiaires et d'améliorer sa mobilisation par les partenaires ainsi que par les porteurs d'actions.

Par ailleurs, afin de répondre au frein spécifique lié à la garde d'enfants des bénéficiaires reprenant une activité, le Département envisage d'y apporter une réponse par la mise en œuvre d'un projet d'assistantes maternelles à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Déploiement du dispositif d'aides financières individuelles en faveur du retour à l'emploi et à l'activité des bénéficiaires du RSA, « Aisne Starter »

Mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025, du dispositif rénové d'aides financières individuelles, « Aisne Starter », destiné à apporter un soutien financier le plus adapté possible à la reprise d'activité (formation ou emploi).

PLS

Améliorer la connaissance et la mobilisation de ces aides individuelles par les partenaires

- Multiplier les rencontres auprès des professionnels et partenaires en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin d'améliorer la mobilisation de ce dispositif d'aides financières individuelles
- Rappeler les règles relatives à leur mobilisation et plus particulièrement leur caractère subsidiaire aux aides déjà existantes

Déployer le réseau d'assistantes maternelles AVIP

- Mener une expérimentation en déployant des assistantes maternelles à vocation d'insertion (AVIP), en vue de lever le frein lié à la difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants dans le cadre d'une reprise d'activité.

PLS

**Indicateurs**

Nombre et typologie d'aides individuelles accordées, nombre d'informations faites auprès de professionnels de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets, bénéficiaires du RSA, jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

**Partenaires**

Partenaires en charge de l'accompagnement, structure porteuse du dispositif d'accueil maternel AVIP

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Mise en œuvre progressive durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028. Cofinancement dans le cadre du Contrat Local des Solidarités



ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 2

Enrichir et prioriser les actions d'insertion soutenues par le Département

• **Poursuivre le déploiement d'actions relatives à l'insertion et au retour à l'emploi des bénéficiaires recentrées sur les principaux freins détectés**

Contexte

Le Département de l'Aisne soutient le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en apportant un financement ou cofinancement aux actions d'insertion et aux ateliers et chantiers d'insertion, étape parfois incontournable du parcours social vers professionnel, à la fois via son appel à projets, mais également via un soutien apporté par la CAOM (voir détail fiche 3.6).

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, poursuivre le déploiement d'actions d'insertion et/ou de soutien financier consacrés à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, en se concentrant sur les principaux freins des bénéficiaires.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Travailler avec les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) pour diversifier leur support d'activité et les inciter à faire évoluer leur modèle économique

- Mener une réflexion autour de l'ouverture à d'autres secteurs /types d'activités des ACI et au développement de l'accès à des fonctions supports (secrétariat, logistique)
- Inciter les ACI à soutenir la mobilité de leurs salariés

Enrichir et adapter le contenu des actions d'insertion et de retour à l'emploi financées par le Département en fonction des besoins des bénéficiaires

- Réaliser un travail préparatoire avec les territoires afin de définir les actions d'insertion à développer en priorité
- Étudier la faisabilité du ramassage par les porteurs pour les actions délocalisées
- Prendre en compte les besoins de soutien à la parentalité, d'accompagnement en matière de santé les bénéficiaires du RSA dans l'élaboration de futures actions formalisées dans un nouvel appel à projet rénové.
- Renforcer les aspects liés à l'acquisition des savoirs de base, savoirs être et lutte contre l'illectronisme dans les actions de remobilisation.

PLS

**Indicateurs**

Bilan et évaluation annuelle des actions d'insertion, résultats des enquêtes de satisfaction à destination des bénéficiaires du RSA

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et le SIG

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets,
Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets
et toute personne en situation de précarité et difficulté d'insertion

**Partenaires**

ACI, SAMPS, Partenaires de l'accompagnement, porteurs de projets,
Région Hauts-de-France

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Pendant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028. Financement dans le cadre du Pacte Local des Solidarités des actions d'insertion relatives à la santé, au soutien à la parentalité et à la mobilité des bénéficiaires du RSA



ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 3

Mieux adapter l'offre de formation au projet professionnel des bénéficiaires ainsi qu'aux besoins de recrutement

• **Contribuer à rendre l'offre de formation plus accessible aux bénéficiaires et assurer son adéquation avec les besoins de recrutement des bassins d'emploi locaux**

Contexte

L'offre de formation existante est inégalement répartie sur le territoire du département de l'Aisne ce qui ne facilite pas son accès pour les publics en milieu rural ou rencontrant des difficultés de mobilité. L'offre de formation nécessite par ailleurs d'être continuellement adaptée afin de répondre aux besoins de recrutement dans les secteurs économiques locaux. À ce titre, la région Hauts-de-France et le Département de l'Aisne ont mis en place un partenariat sous forme de conventionnement pour améliorer l'accès aux parcours de formation des allocataires du RSA et favoriser leur insertion professionnelle durable.

Objectif(s)

L'objectif est de rendre l'offre de formation plus accessible au public bénéficiaire du RSA en développant « l'aller vers » ou en délocalisant l'offre de formation, tout en veillant à ce que le projet professionnel du bénéficiaire et le choix de formation qui en découlent soient cohérents avec les réalités économiques de terrain.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Réaliser un diagnostic des projets professionnels des bénéficiaires

- Veiller à la bonne corrélation entre la formation, le projet professionnel du bénéficiaire et la réalité des besoins de recrutement sur le bassin d'emploi visé

Mener des réflexions pour faciliter l'accès à l'offre de formation

- Étudier la possibilité de réaliser des formations en intra ACI ou en intra UTAS
- Proposer une délocalisation de la formation « Prépacompétences » de l'AFPA
- Favoriser la réalisation de formations dans des tiers lieux en milieu rural
- Impliquer les entreprises dans le déroulement de formations certifiantes en intra
- Solliciter le Système d'Information Géographique (SIG) afin de développer une cartographie des formations sur le territoire et favoriser l'auto positionnement

Améliorer l'accès aux parcours de formation

- Renforcer l'accès à la formation des ARSA en identifiant les besoins en formation et en amplifiant les entrées dans les dispositifs du programme régional de formation,
- Élargir les publics visés par la formation en prenant en compte le public invisible, les NEET et les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance,
- Fiabiliser l'identification et l'information des publics, notamment en veillant à l'interopérabilité des plateformes numériques,
- Créer les conditions d'une connexion efficace entre l'entreprise et les allocataires du RSA,
- Poursuivre l'engagement dans les grands chantiers et maintenir le recours aux marchés clausés afin de conforter les opportunités d'emplois pour les ARSA

**Indicateurs**

Nombre de bénéficiaires entrés en formation, nombre de retour à l'emploi à l'issue d'une formation, nombre de formations délocalisées. Nombre de PMSMP prescrites (avec identification des NEET), bilan des clauses d'insertion.

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires, le Système d'Information Géographique (SIG), et la Région Hauts-de-France (échanges relatifs au Plan Régional de Formation)

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, bénéficiaires du RSA, employeurs/entreprises

**Partenaires**

AFPA, ACI, Région Hauts-de-France

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Pendant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028



ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 4

Délocaliser l'action des professionnels et mieux intégrer la mobilité dans l'accompagnement des bénéficiaires

• Favoriser la prise en compte des besoins de mobilité dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et développer « l'aller-vers »

Contexte

La mobilité est un facteur déterminant d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Cette contrainte de déplacement est particulièrement présente dans l'Aisne, département rural, en raison de l'insuffisance ou parfois de la méconnaissance de l'offre de transport mobilisable localement, et de la dépendance importante au véhicule individuel.

Ainsi, il a été constaté, lors des évaluations diagnostics réalisées dans le cadre de l'entrée dans le dispositif RSA, que 39%* des publics rencontrés n'avaient pas le permis B, condition préalable aux démarches de qualification et/ou d'insertion professionnelle.

(*Statistiques CD02 Proxima 2020 – 1^{ères} orientations 2020)

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, soutenir la mobilité des bénéficiaires et rendre son action plus accessible à ce public.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Délocaliser l'action du Département

- Développer des actions d'insertion itinérantes et les coordonner avec l'existant
- Accentuer les permanences dans les communes, cafés sociaux, tiers lieux, maisons et bus France services pour toucher les publics les plus isolés et ceux rencontrant des difficultés de mobilité
- Inciter les porteurs d'actions à initier du covoiturage

S'appuyer sur les plateformes pour soutenir la mobilité des bénéficiaires

- Contribuer à la levée des freins psychologiques et cognitifs concernant la mobilité,
- Travailler sur le budget mobilité (aides mobilisables pour se déplacer, financer l'achat d'un véhicule...) du bénéficiaire dès le début de l'accompagnement
- Mettre en place un guide sur l'offre de mobilité
- Favoriser la recherche de solutions matérielles de mobilité (voitures, voiturettes, vélos...) à destination des bénéficiaires

PLS

**Indicateurs**

Bilan des plateformes de mobilité, mobilisation des aides financières individuelles relatives à la mobilité des bénéficiaires du RSA, nombre de délocalisations d'actions et de permanences organisées à destination des bénéficiaires du RSA

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et le SIG

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets et bénéficiaires du RSA

**Partenaires**

Mairies, maisons France services, région HDF, partenaires de l'accompagnement, plateformes de mobilité

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Pendant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028.
Cofinancement des plateformes mobilité dans le cadre du Contrat Local des Solidarités



6. Annexes

ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 5

Valoriser la reprise d'activité sur un secteur en tension

• Favoriser la promotion et l'attractivité des métiers qui recrutent

Contexte

Les secteurs en tension du département de l'Aisne, à l'instar des métiers de l'autonomie, doivent être particulièrement accompagnés pour favoriser les recrutements. Ces tensions peuvent s'expliquer par des conditions de travail atypiques, une précarité des contrats, un manque de reconnaissance ou de niveau de formation. Pour autant, il s'agit d'une offre existante non pourvue, créant un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande de main d'œuvre.

Objectif(s)

Le Département souhaite, à ce titre, contribuer à mettre en valeur ces secteurs au potentiel d'emploi réel sans se substituer aux recruteurs mais, en travaillant de concert avec eux pour équilibrer la répartition offre/demande sur l'ensemble du territoire.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Favoriser la promotion et l'attractivité des métiers qui recrutent

- Renforcer des visites en entreprises, des informations collectives et des forums thématiques avec engagement d'inscription de la part des bénéficiaires... sous forme de mini rallye...
- Accompagner les entreprises à organiser des portes ouvertes et des immersions à destination notamment du public en insertion (PMSMP, POEI, AFPR, ou toutes autres mesures aidées)
- Favoriser une prise de contact directe des bénéficiaires avec les entreprises et métiers qui recrutent via la plateforme aisne-actifs.com
- Organiser des visites de plateaux techniques pour les bénéficiaires
- Proposer des séminaires en ligne spécifiques : présentation d'entreprises et des offres d'emplois correspondantes
- Créer une cartographie en ligne de l'offre de formation existante à destination des conseillers et des publics
- Créer une newsletter à destination des professionnels et/ou publics
- Identifier des ambassadeurs métiers parmi les ex-bénéficiaires pour informer et sensibiliser sur ces métiers.



CNSA



Pourquoi pas vous ?

**Indicateurs**

Nombre d'événements et participants, nombre d'offres diffusées sur un secteur donné, nombre de recrutements et nombre d'immersions professionnelles

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires, le SIG et la direction de l'autonomie et de la MDPH

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets et toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion, entreprises, partenaires de l'emploi

**Partenaires**

Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), Entreprises, France Travail

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Pendant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028



6. Annexes

ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 6

Intensifier les échanges et actions communes du Département et des employeurs, afin de faciliter le retour à l'emploi des publics en insertion dont les bénéficiaires du RSA

• Soutenir les employeurs, mobiliser le dispositif des clauses d'insertion, sensibiliser les entreprises à l'accueil des bénéficiaires du RSA et sécuriser leur embauche



Contexte

Les besoins en recrutement sont de plus en plus prégnants dans certains secteurs, par ailleurs le public bénéficiaire du RSA est mobilisable. Cependant, la mise en relation entre les deux requiert un accompagnement personnalisé de l'employeur comme du candidat pour lever les représentations de chacun. La loi pour le plein emploi permet de contribuer à l'implication collective et favorise la coopération structurée entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi par le biais du réseau pour l'emploi. Par ailleurs, dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), le Département s'est engagé à cofinancer des contrats aidés en faveur des bénéficiaires du RSA percevant du RSA préalablement à leur embauche : PEC-CAE (Parcours Emploi Compétences - Contrat d'Accès à l'Emploi) dans le secteur non marchand, et CUI-CIE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi) dans le secteur marchand.

Ces engagements facilitent le retour à l'emploi grâce à l'attribution d'une aide financière pour les recruteurs en contrepartie de laquelle ils s'engagent à offrir un support d'activité, permettant une montée en compétences et un parcours dynamique, adapté aux salariés en contrats aidés.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, renforcer son rôle de facilitateur en amont des recrutements, en échangeant avec les employeurs, en déposant les offres d'emploi, en les partageant avec le réseau pour l'emploi, sélectionnant les candidats potentiels et enfin en assurant le suivi dans l'emploi des candidats retenus. L'enjeu de ces approches est de sécuriser l'intégration des bénéficiaires d'une part et de pérenniser leurs embauches de l'autre.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Soutenir les employeurs dans le recrutement et contribuer au réseau pour l'emploi (RPE)

- Développer les liens entre les UTAS et les entreprises de leur territoire
- Participer à la Task force à l'échelle départementale en vue de mieux coordonner les actions des différents acteurs du Réseau Pour l'Emploi (RPE) au travers d'une offre partagée à destination des employeurs, afin non seulement de simplifier les démarches inhérentes aux recrutements, mais également d'accompagner les organisations dans la valorisation de leurs métiers et l'amélioration de leur pratiques, libérant ainsi leur potentiel d'embauche. Favoriser ainsi une démarche proactive permettant d'aller au-devant des besoins des recruteurs
- Développer des partenariats et renforcer le rôle des référents entreprises du Département
- Établir des partenariats avec les entreprises et, en particulier, avec les professionnels du travail temporaire, ainsi qu'avec les entreprises pilotes qui portent des projets à destination des publics en insertion (exemple : les entreprises s'engagent)

- Soutenir les entreprises et candidats dans la phase d'intégration notamment au travers du suivi dans l'emploi assuré par le Département (SDE)
- Proposer aux entreprises de retravailler avec elles leurs offres d'emploi ainsi que la déqualification des postes afin de les rendre plus accessibles au plus grand nombre
- Renforcer le recours à la plateforme Aisne-actifs.com
- Organiser ou contribuer à des jobs dating

Sensibiliser et soutenir les entreprises en matière d'accueil et d'intégration des bénéficiaires du RSA

- Renforcer la participation du Département au sein du réseau pour l'emploi
- Organiser ou contribuer à des forums employeurs, des tables rondes et « petits déjeuners employeurs » pour favoriser les échanges entre entreprises
- Communiquer sur les dispositifs d'insertion et travailler sur les attentes des employeurs en amont du recrutement
- Internaliser la gestion des contrats aidés et cofinancer des contrats aidés pour les BRSA du Département

Sécuriser l'embauche des ex bénéficiaires du RSA

- Renforcer le rôle du CAPE (chargé d'appui parcours emploi) pour sécuriser la reprise d'activité pendant la période d'essai ou durant 6 mois (si contrat court)
- Revoir avec le bénéficiaire après son embauche, la pertinence de son projet professionnel et éviter ainsi une possible rupture de parcours

Mobiliser et développer les clauses d'insertion comme levier de retour à l'emploi et outil de recrutement efficace

- Favoriser la mobilisation de la clause dans les marchés publics auprès des donneurs d'ordres axonais
- Coordonner et anticiper les besoins en main d'œuvre locale (ex : le chantier du Canal Seine Nord Europe) pour assurer une réponse efficace dans l'urgence (grâce à l'utilisation des viviers)

Faciliter l'accès à l'emploi grâce au levier de la CAOM en internalisant sa gestion

- Mise en relation directe profil/recruteur
- Accompagnement dans la levée des freins
- Suivi dans l'emploi et sécurisation de la fin de contrat (soit pour pérenniser l'emploi initial, soit pour accompagner la poursuite du parcours vers un autre dispositif)
- Renforcer la transversalité entre le pôle Allocation du Service Insertion et Ingénierie des Parcours et le Service Partenariat, Emploi et Perspectives, afin d'affiner, mois par mois et usager par usager, les économies constatées.

Connaître le potentiel «emploi / activité» du territoire

- Réaliser ou contribuer à une étude socio-économique du territoire afin de mieux cerner les secteurs porteurs d'activité et leur mise en cohérence avec les publics cibles, notamment en lien avec les TFE
- Favoriser les immersions croisées entre acteurs du réseau pour l'emploi et acteurs de l'insertion pour développer l'interconnaissance des acteurs sur leur territoire



6. Annexes



Indicateurs

Bilan du tableau des évènements.

Nombre de contractualisation de contrats aidés et bénéfices réalisés suite à la pérennisation de la période d'essai.



Pilotes

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires



Publics cibles

Professionnels de l'accompagnement, entreprises, toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion



Partenaires

Entreprises, professionnels de l'accompagnement, CSNE



Mise en œuvre prévisionnelle

Poursuite des démarches déjà initiées en 2024 dans le cadre des clauses d'insertion et mise en œuvre progressive des autres actions durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028

RSA *Pourquoi pas vous ?*
SAISONNIER

UN + POUR :

- vos revenus
- votre CV
- votre avenir

+ D'INFOS

  aisne-actifs.com 



ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 7

Individualiser et intensifier les parcours d'accompagnement

• Transformer les parcours d'accompagnement en mobilisant l'offre locale pour les intensifier et les individualiser

Contexte

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi stipule dans son article 2 que chaque bénéficiaire du RSA devra signer un contrat d'engagement comportant : "Un plan d'action, précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle et, en fonction de la situation du demandeur d'emploi, le niveau d'intensité de l'accompagnement requis auquel correspond une durée hebdomadaire d'activité du demandeur d'emploi d'au moins quinze heures. Il comporte notamment des actions de formation, d'accompagnement et d'appui."

Aussi, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, quelle que soit la dominante d'accompagnement doit évoluer pour devenir plus intensif.

Les résultats des expérimentations de l'accompagnement rénové, antérieures à la promulgation de la loi, ont montré un taux de retour à l'emploi bien plus important qu'avant la mise en place de l'accompagnement intensif (pour l'expérimentation axonaise, 1 bénéficiaire du RSA sur 2 avait pu retrouver un emploi à fin 2023 sur la cohorte de référence).

Objectif(s)

Au regard des dispositions législatives et des retours d'expérience des territoires expérimentateurs, il convient de développer l'accompagnement intensif sur l'ensemble du territoire départemental en fonction de critères de priorité d'accompagnement et de modéliser des parcours d'accompagnement type pour certaines typologies de public, notamment en travaillant autour de délégataires spécifiques.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Déterminer une offre d'accompagnement adaptée à chaque bénéficiaires du RSA

- Identifier des délégataires permettant d'accompagner de manière intensive et personnalisée les bénéficiaires du RSA
- Modéliser des parcours d'accompagnement pour les publics spécifiques afin de favoriser le retour vers l'emploi

Étoffer l'offre d'actions mobilisables dans le cadre de l'accompagnement intensif (bénévolat, immersions, travailleurs indépendants, saisonniers)

- Développer l'offre de service interne (élargissement du circuit du bus Aisne Actifs, développement des séminaires Aisne Actifs, incitation à l'activité bénévole)
- Intensifier les actions partenariales (accroître l'immersion, mobiliser la clause d'insertion)
- Mieux mobiliser les actions d'insertion et les chantiers d'insertion comme levier de retour à l'emploi (taux de remplissage en file active de 100%)

Former et accompagner les référents RSA pour proposer un accompagnement intensif

- Réorganiser les équipes insertion afin de spécialiser des travailleurs sociaux sur l'insertion et l'emploi
- Intégrer l'intensif dans les méthodes d'accompagnement, toutes dominantes confondues, en se fondant sur les référentiels nationaux et sur l'offre d'insertion et d'emploi du territoire

**Indicateurs**

Généralisation de la réorganisation sur toutes les UTAS, intégration de l'intensif dans les accompagnements

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et les partenaires

**Publics cibles**

Professionnels

**Partenaires**

Réseau Pour l'Emploi (RPE)

**Mise en œuvre prévisionnelle**

À compter de 2025 et jusqu'à l'échéance de l'actuel PDIE



6. Annexes

ORIENTATION 3

Dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA et faciliter leur retour à l'activité

FICHE 8

Favoriser la reprise d'activité en orientant vers des dispositifs tremplins tels l'immersion, le RSA saisonnier ou le bénévolat



• Encourager l'insertion professionnelle par des expériences d'implication et des temps d'activité encadrés

Contexte

Dans un contexte où la proportion des bénéficiaires du RSA dans l'Aisne est nettement supérieure à la moyenne nationale, le Département s'inscrit à la fois dans une démarche préventive et incitative pour proposer au public éloigné de l'emploi des parcours immersifs permettant de les confronter à des situations réelles d'emploi.

À ce titre, les mises en situation professionnelle, le RSA saisonnier ou encore le bénévolat sont des formes d'engagement et des opportunités qui participent à la remobilisation et au retour à l'emploi durable.

Objectif(s)

Le Département souhaite favoriser la remobilisation en diversifiant les parcours d'insertion. Par ailleurs, la valorisation du bénévolat et des activités saisonnières comme étapes reconnues du parcours permet de participer à la reprise de confiance en soi. Enfin, la promotion de ces dispositifs temporaires contribue à renforcer le lien avec les employeurs locaux.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Développer les immersions professionnelles

- Identifier les entreprises et structures accueillantes en vue de créer un répertoire départemental des structures accueillantes
- Promouvoir l'accompagnement encadré et utiliser les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) comme outil de découverte des métiers

Structurer le RSA saisonnier

- Identifier les secteurs saisonniers porteurs et préciser la récurrence de leurs besoins (volume et durée)
- Proposer un accompagnement spécifique pour les BRSA souhaitant accéder à un emploi saisonnier (comme une formation courte, une aide à la mobilité, un logement temporaire...)
- Expérimenter des contrats saisonniers qui permettent une insertion progressive et un retour à l'emploi durable.

Valoriser le bénévolat comme tremplin vers l'emploi

- Recenser les associations locales disposées à accueillir des BRSA
- Élaborer un cadre de reconnaissance du bénévolat dans le parcours du bénéficiaire (évolution du CV, attestation d'expérience et/ou de compétences acquises)
- Utiliser les forums du bénévolat comme vecteur de communication auprès des bénéficiaires et les identifier en tant qu'événements.

**Indicateurs**

Nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'une PMSMP, d'un contrat RSA saisonnier ou d'une action de bénévolat

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Bénéficiaires du RSA, employeurs/entreprises

**Partenaires**

France travail, PLIE, Missions locales et entreprises

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Pendant toute la durée du PDIE 2025-2028



ORIENTATION 4

Prévenir la bascule dans le dispositif RSA

FICHE 1

Proposer des actions à destination des jeunes

• Favoriser et consolider l'accès ou le maintien des jeunes sur un parcours actif et engagé

Contexte

La prévention de la bascule dans le dispositif RSA est motivée par des raisons sociales, économiques et budgétaires :

- un département rural avec des zones urbaines fragiles
- un taux de pauvreté élevé la méconnaissance des publics de leurs droits et des dispositifs existants,
- une faible densité d'entreprises combinée à un taux de chômage élevé et une part importante d'emplois précaires et peu qualifiés
- plus de 33% de non scolarisés de 15 ans et plus ayant un niveau infra 3 dans l'Aisne contre 25% au national

Par ailleurs, en vue de formaliser et sécuriser l'identification et l'orientation des plus jeunes, le Département a souhaité contractualiser avec les missions locales de Laon, Thiérache, Saint-Quentin, Soissons, Château-Thierry et Chauny. La mobilisation de ces ressources permet ainsi l'accueil et la proposition d'accompagnement auprès de tous les jeunes de moins de 25 ans avec une méthodologie commune s'appuyant sur la mise en œuvre des solutions d'insertion professionnelle.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre, agir sur la prévention de la bascule dans le RSA en intervenant plus particulièrement sur les jeunes. Ceci implique une intervention très en amont pour dynamiser les parcours des jeunes de moins de 30 ans vers une activité ou un emploi durable.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Renforcer et développer l' « aller vers » pour capter les jeunes en situation de non-recours

- Renforcer les actions à destination des personnes en situation de précarité les plus difficiles à identifier et à capter (NEET, réfugiés, travailleurs précaires...), par le biais notamment de maraudes numériques, de partenariats avec les mairies et structures en contact des publics les plus éloignés socialement....
- Utiliser le maraudage numérique comme relais d'accompagnement pour favoriser l'inclusion sociale, aider la mise en relation avec les services publics, aider à la recherche d'emploi. Ce concept fera l'objet d'un marché à destination des publics NEET.
- Poursuivre et amplifier l'« aller vers » au moyen de véhicules itinérants, notamment l'outil « Bus Aisne actifs »
- S'appuyer sur le Comité Technique Opérationnel (CTO) pour structurer et intensifier les actions d'« aller vers », en vue d'intensifier et d'accompagner plus efficacement les jeunes en situation de non-recours.

PLS

Anticiper les parcours et faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires de moins de 30 ans

- Renforcer les actions à destination des jeunes en voie d'exclusion, sans emploi et/ou formation et des publics en situation de grande exclusion en soutenant l'accompagnement proposé notamment par l'« École de la 2^e chance »

Étendre et renforcer le conventionnement en faveur des publics jeunes

- Poursuite de l'engagement auprès des ressources locales
- Mobilisation de l'expertise des partenaires pour accélérer la mise en œuvre des solutions d'insertion professionnelle
- Adaptation et personnalisation des actions et dispositifs au bénéfice des publics pour répondre à leurs besoins spécifiques
- Développement de partenariats spécifiques aux NEET par l'intermédiaire du marché maraudes



Indicateurs

Nombre de situations de non-recours traitées (cohortes, enquêtes,...), nombre de conventionnements avec les partenaires, bilan de la mise en œuvre effective suite aux maraudes numériques réalisées, bilan des interventions de l'E2C, Bilan du bus Aisne Actifs, Bilan du Comité Technique Opérationnel (CTO)



Pilotes

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et les partenaires



Publics cibles

Bénéficiaires RSA de moins de 30 ans



Partenaires

Attributaire du marché relatif aux maraudes numériques, E2C, tout autre partenaire en interaction avec les moins de 30 ans



Mise en œuvre prévisionnelle

Déclinaison de cette fiche action dès 2025, poursuivie jusqu'à 2028.
Cofinancement des maraudes numériques, du partenariat relatif à l'école de la « l'École de le 2^e chance » dans le cadre du Contrat Local des Solidarités.



ORIENTATION 4

Prévenir la bascule dans le dispositif RSA

FICHE 2

Lutter contre le non-recours

• Coordonner les actions locales pour améliorer l'accès aux droits

Contexte

Le non-recours constitue un enjeu majeur d'équité et d'efficacité des politiques publiques. Ses causes sont multiples, telles, la méconnaissance des droits, la complexité administrative, la stigmatisation et/ou la honte à demander de l'aide, l'absence d'accompagnement ou de suivi ou encore la barrière numérique et/ou linguistique.

Dans le Département de l'Aisne qui présente des fragilités sociales et économiques marquées, le non-recours est un obstacle majeur à l'inclusion sociale.

Fort de ces constats, la création des Comités Techniques Opérationnels (CTO) expérimentés dans un premier temps au sein de cohortes puis, en 2024, généralisé au territoire Laonnois a permis d'amorcer des solutions concrètes, adaptées aux publics et aux réalités locales.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre poursuivre son déploiement sur l'ensemble du Département suivant une logique de réseau partenarial copiloté par la Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi et les UTAS.

Les objectifs principaux reposent sur l'identification des publics en situation de non-recours, la coordination des acteurs locaux et la mise en œuvre de solutions spécifiques et adaptées à chaque bénéficiaire qui adhère volontairement à l'accompagnement « sur mesure » qui lui est proposé pour éviter et prévenir la bascule dans le dispositif RSA.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Faciliter le traitement des situations complexes

- Poursuivre et étendre l'expérimentation des CTO Aisne-actifs expérimentés au titre du du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
- Recenser les partenaires et mettre en place des relais pour les profils présentant des difficultés spécifiques (santé et troubles psychologiques notamment)

Former les professionnels et renforcer l'inter connaissance

- Mise en place d'un répertoire partagé concernant les offres de services et des contacts clés par territoire
- Création de « fiches réflexes » ou outil de premiers niveaux communs à tous les acteurs
- Aller à la recherche de nouveaux partenaires et favoriser le développement des ressources

Suivre, évaluer et ajuster les actions

- Réaliser des bilans semestriels par territoire au sein du Comité Technique Opérationnel (CTO)
- Intégrer des retours d'expérience des usagers et professionnels
- Valoriser les parcours réussis

**Indicateurs**

Efficienc e du déploiement sur l'ensemble des territoires, nombre de situations de non-recours traitées (cohortes, enquêtes,...), nombre de conventionnements avec les partenaires, bilan de la mise en œuvre effective suite à la tenue des Comités Techniques Opérationnels (CTO) (nombres de personnes suivie / de retours à l'activité...)

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Public dont bénéficiaires du RSA

**Partenaires**

Le Réseau Pour l'Emploi (RPE) et l'ensemble du tissu associatif local ayant vocation à intervenir sur la levée des freins au retour à l'activité

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Déclinaison de cette fiche action dès 2025, poursuivie jusqu'à 2028.
Cofinancement des Comités Techniques Opérationnels (CTO) dans le cadre de la convention insertion emploi (CIE) du pacte local des solidarités.



ORIENTATION - E

Évaluation pilotage & communication

FICHE 1

Recourir à des visuels pour mieux mesurer la mobilisation des dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi

• **Perfectionner et réinventer les modes de communication et les outils de suivi pour optimiser l'évaluation des dispositifs d'insertion**

Contexte

Les modes de communication pourraient être améliorés en termes d'innovation et de visibilité, afin de répondre au besoin d'instantanéité de l'utilisateur dans ses démarches. Sur le plan institutionnel, les actions et le rôle du Conseil départemental pourraient être davantage valorisés, explicités et vulgarisés.

Objectif(s)

Innover dans les modes de communication et les outils pour être accessible de tous, fiabiliser le suivi des actions, reconnaître et communiquer autour des réussites.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Élaboration de cartographies et d'outils

- Mobiliser davantage la plateforme Aisne-actifs.com comme relais de l'information et renvoi vers les sites partenaires ou ressources internes
- Réfléchir à la possibilité de dédier une page à chaque UTAS via aisne.com
- Disposer d'outils et/ou de moyens qui favorisent l'auto-positionnement

Actualiser l'ensemble des documents

- Communiquer pour changer les représentations et les stéréotypes
- Adapter la communication en fonction du public

Continuer de valoriser le rôle des représentants des bénéficiaires du RSA

- Organiser des groupes de pairs
- Favoriser les échanges entre bénéficiaires tout au long de leur parcours
- Accompagner la démarche de représentation des usagers de manière à la rendre homogène à l'échelle départementale.

**Indicateurs**

Bilan plateforme Aisne-actifs, enquêtes BRSA, nombre de BRSA associés

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires et le SIG

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets et toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion

**Partenaires**

Néolink, professionnels de l'accompagnement

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Mise en œuvre progressive durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028



ORIENTATION - E Évaluation pilotage & communication

FICHE 2

Valoriser le travail d'insertion et l'évaluation du parcours du bénéficiaire

• Disposer de critères d'évaluation tout au long du parcours

Contexte

La progressivité du parcours d'insertion est un levier pertinent à valoriser quelle que soit sa durée et son issue. Ce travail est gratifiant car chaque réussite, qu'elle soit sociale ou professionnelle, mérite d'être mise en exergue tant pour valoriser l'efficacité du travail du professionnel, que pour encourager le bénéficiaire à être acteur de son parcours.

Objectif(s)

Le Département souhaite à ce titre identifier des indicateurs de réussite dès le début du parcours, jusqu'à sa stabilisation. Par ailleurs, il apparaît également important de prendre en compte l'appréciation du parcours, même en l'absence de retour à l'emploi. Cette analyse devra aussi tenir compte des spécificités territoriales.

LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

Assurer un suivi ainsi qu'un post suivi

- Apprécier le caractère pérenne d'un retour à l'emploi
- Adapter l'outil de parcours afin d'assurer le suivi dans l'emploi

Apprécier la progression du parcours même en l'absence de retour à l'emploi

- Évaluer les freins au fur et à mesure du parcours
- Apprécier l'autonomie acquise par le bénéficiaire sur un outil tel que l'échelle de distance à l'emploi...

Valoriser les progressions de parcours

- Utiliser le témoignage comme exemple de parcours réussi
- Mettre en place des systèmes de reconnaissance de progressions et/ou d'acquisitions de compétences (badges)

**Indicateurs**

Taux de retour à l'emploi à l'issue du parcours, taux de maintien dans l'emploi à 6 mois, évolution du parcours analysée au travers d'une grille, taux de satisfaction des enquêtes BRSA

**Pilotes**

La Direction de l'inclusion de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les territoires

**Publics cibles**

Professionnels de l'accompagnement, porteurs de projets et toute personne en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'insertion

**Partenaires**

Sans objet

**Mise en œuvre prévisionnelle**

Mise en œuvre progressive durant toute la durée du PDIE de 2025 à 2028



ORIENTATION - E Évaluation pilotage & communication

FICHE 3

Pilotage annuel du PDIE

- **Mettre en place une gouvernance et apprécier le suivi du PDIE**

Le pilotage et la mise en œuvre du PDIE 2025-2028 s'appuient sur trois instances distinctes :

Un comité de pilotage

Instance stratégique et partenariale, dont le rôle sera de suivre l'état d'avancement des travaux du PDIE, de partager le bilan des actions menées et d'orienter les travaux de mise en œuvre du PDIE (priorisation, ajustement des actions, ...) avec une fréquence annuelle.

Un comité de direction

Instance interne au Département, en charge du suivi et de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant du PDIE, avec une fréquence semestrielle.

Une réunion fonctionnelle incluant les territoires et des représentants des bénéficiaires

Pilotée par les deux services de la direction inclusion insertion et emploi et les territoires, permettant de suivre l'état d'avancement des fiches actions du PDIE et de les réactualiser. Fréquence à définir en fonction de l'échéance de chaque fiche.

01/26	• Comité de pilotage - Lancement
03/26	• Comité de direction
09/26	• Comité de direction
12/26	• Comité de pilotage
03/27	• Comité de direction
09/27	• Comité de direction
12/27	• Comité de pilotage
	• Réunions fonctionnelles mensuelles (de janvier 2026 à décembre 2028)
06/28	• Comité de direction - Évaluation 1
12/28	• Comité de direction - Évaluation 2

